

Rapport n° 015427-01
juin 2025

Plan Eau Mayotte

Direction de projet de novembre 2023 à décembre 2024

Céline DEBRIEU-LEVRAT – inspectrice
IGEDD

*Avec mes sincères remerciements aux
superviseurs de mission, Messieurs Laurent Roy
et Alby Schmitt, inspecteurs généraux - IGEDD*

<https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/>



Les auteurs attestent qu'aucun des éléments de leurs activités passées ou présentes n'a affecté leur impartialité dans la rédaction de ce rapport

Statut de communication	
☐	Préparatoire à une décision administrative
☐	Non communicable
☐	Communicable (données confidentielles occultées)
☒	Communicable

Sommaire

Sommaire.....	3
Résumé.....	6
Liste des recommandations.....	8
Introduction	9
1 Comprendre la crise pour en sortir durablement	10
1.1 Une production fondée sur une ressource essentiellement superficielle et de qualité fragile	10
1.2 Des infrastructures de production et de distribution sous-dimensionnées.....	10
1.3 Une consommation en croissance exponentielle et une planification sur l'eau débutante.....	11
1.4 Une expertise locale à développer et à ouvrir sur l'extérieur.....	11
2 Une feuille de route pour reconstruire le droit fondamental d'accès à l'eau : le Plan Eau Mayotte 2024-2027	12
2.1 Construire un plan à la hauteur des besoins de l'île	12
2.2 Tenir les engagements, construire la confiance : retour sur la première année du plan (2024)	12
2.3 Les enseignements à conforter.....	13
2.3.1 S'organiser pour être efficace	13
2.3.2 Changer de regard sur la gestion des services publics	13
2.3.3 Faire savoir et faire valoir régulièrement les actions en cours et réalisées du Plan Eau Mayotte	14
2.3.4 Renforcer les fonctions clés : conduite d'opérations, maîtrise d'ouvrage et gestion financière	14
2.3.5 Mettre en place les outils de la gestion de l'eau	14
2.3.6 Garantir la mise en œuvre des trois volets du PEM, véritable projet intégré de développement durable.....	15
2.3.7 Sortir des process réglementaires habituels ne fait pas gagner de temps sur un plan d'action à moyen/long terme.....	15
2.3.8 Mettre en place les bases d'un financement durable et acceptable par tous – sortir à long terme de la dépendance aux subventions	15

2.3.9 Faire le bon choix de mode de gestion de service public pour l'exploitation au quotidien de l'eau potable : entre efficience, efficacité socio-économique et qualité du service	16
3 Le Plan Eau Mayotte 2024-2027 post-Chido : ajuster sans reculer	18
3.1 La réparation des services pour revenir à un niveau équivalent à la période pré-Chido	18
3.2 Rester en posture d'anticipation de crise conjoncturelle tant que la sortie de crise structurelle n'est pas finalisée	18
3.3 Le Plan Eau Mayotte, outil d'adaptation au changement climatique à amplifier ...	19
3.3.1 L'accélération du volet 1 (investissements sur l'eau potable et l'assainissement collectif).....	19
3.3.2 La pleine mise en œuvre du volet 2 (moyens humains, outils et formation)	20
3.3.3 La mise en œuvre des premières priorités du volet 3 (plan d'adaptation au changement climatique sur le cycle de l'eau)	20
3.4 Le Plan Eau Mayotte 2024-2027 pour débiter les défis de longue haleine de la population mahoraise	21
3.4.1 Encore 30 % de la population à raccorder à l'eau potable	21
3.4.2 80 % de la population n'a pas un assainissement satisfaisant	22
Conclusion	23
Annexes	24
Annexe 1. Lettre de mission.....	25
Annexe 1.1. Première lettre de mission	25
Annexe 1.2. Deuxième lettre de mission.....	28
Annexe 2. Situation de l'assainissement durant la crise aigüe de l'eau de novembre 2022 à février 2024.....	30
Annexe 2.1. L'assainissement collectif	30
Annexe 2.2. L'assainissement non collectif	31
Annexe 3. Réunion de lancement du retour d'expériences de la gestion de crise 2022-2023 : relevé de décisions, présents et diaporamas présentés	32
Annexe 4. Réunion de restitution du retour d'expériences de la gestion de crise 2022-2023 : relevé de décisions, présents et diaporamas présentés	96

Annexe 5. Le Plan Eau Mayotte 2024-2024 plus en détail.....	147
Annexe 5.1. Investissements sur l'eau potable et l'assainissement (volet 1)	147
Annexe 5.2. Renforcement des moyens humains et matériels (volet 2)	148
Annexe 5.3. Actions partenariales et organisationnelles au sein d'un plan d'adaptation au changement climatique (volet 3).....	148
Annexe 6. Première réunion de suivi du PEM 2024-2027 : relevé de décisions, présents et diaporamas présentés.....	150
Annexe 7. Bilan de la première année de mise en œuvre du PEM (année 2024) ..	211
Annexe 8. Gouvernance et implication de la société civile	213
Annexe 8.1. Gouvernance actuelle de l'eau à Mayotte.....	213
Annexe 8.2. D'autres formes d'association des acteurs du territoire et de la société civile à utiliser à Mayotte.....	213
Annexe 8.2.1 Favoriser l'information des acteurs et du public	214
Annexe 8.2.2 Favoriser les consultations volontaires du public par le dialogue citoyen	214
Annexe 8.2.3 Développer des outils incitatifs à la participation et d'expression	214
Annexe 8.2.4 Organiser des événements grand public	214
Annexe 8.2.5 Renforcer les compétences et capacités des acteurs	215
Annexe 8.2.6 Mutualiser les connaissances et les savoir-faire locaux	215
Annexe 8.2.7 Impliquer les jeunes générations.....	215
Annexe 9. Les dégâts sur l'eau potable et l'assainissement à Mayotte suite au cyclone Chido	216

Résumé

Depuis 2017, Mayotte traverse une crise persistante de l'eau potable, aggravée de manière aiguë entre novembre 2022 et février 2024. Ce territoire insulaire, fortement peuplé (1 000 habitants au km²), est l'un des plus vulnérables de France en matière d'accès à la ressource en eau. Malgré une pluviométrie relativement abondante, la faiblesse des infrastructures, la forte croissance démographique et la fragilité environnementale placent l'île en situation de pénurie hydrique structurelle.

En réponse à cette crise, l'État a engagé des moyens exceptionnels, notamment via une cellule interministérielle de crise (CIC), qui a validé en octobre 2023, la mise en œuvre du Plan Eau Mayotte 2024–2027. Ce plan, véritable accélérateur du contrat de progrès de Mayotte au titre du Plan Eau DOM (PEDOM), constitue une feuille de route ambitieuse pour sortir durablement de la gestion d'urgence et permet de tendre vers un système de gestion de l'eau plus robuste, équitable et résilient.

Un territoire sous tension

La crise de l'eau à Mayotte s'explique par une série de vulnérabilités interconnectées : une ressource essentiellement superficielle sensible aux sécheresses, des infrastructures de production et de distribution sous-dimensionnées, une forte pression démographique et une planification territoriale encore insuffisamment structurée. L'assainissement souffre des mêmes lacunes, avec une couverture très incomplète du réseau collectif. La situation a été mise en exergue par le cyclone Chido en décembre 2024, qui a endommagé durablement les écosystèmes et les infrastructures, mettant une nouvelle fois au défi la sécurité hydrique de l'île à court et moyen terme.

Les ambitions du Plan Eau Mayotte

La mission a consisté à élaborer la mise en œuvre du Plan eau Mayotte, dans une position de direction de projet. Le Plan Eau Mayotte repose sur trois volets complémentaires :

- Volet 1 : modernisation des infrastructures. Il s'agit d'accroître les capacités de stockage et de traitement de l'eau, de renforcer les réseaux, de développer de nouvelles ressources (notamment par dessalement) et de fiabiliser les équipements existants. La réutilisation des eaux usées traitées et la récupération des eaux de pluie sont également encouragées.
- Volet 2 : renforcement des capacités humaines et organisationnelles. Ce volet vise à structurer une ingénierie locale pérenne pour assurer la maîtrise d'ouvrage, le suivi des projets et la gestion quotidienne du service. Il implique un renfort des effectifs de l'État et de ses opérateurs, une meilleure coordination entre les institutions, ainsi qu'un pilotage rigoureux du financement et de l'exécution des projets.
- Volet 3 : adaptation au changement climatique. Le plan anticipe une raréfaction croissante de la ressource et intègre des mesures pour en limiter l'impact : élaboration d'un plan de gestion de crise de l'eau (Orsec-eau), lancement d'un plan de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), soutien à la reforestation et à la résilience des milieux naturels, et mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation des usagers.

Les enjeux à long terme

À l'horizon 2050/2060, le défi est immense : raccorder 30 % de la population encore privée d'eau potable et couvrir les 80 % de foyers non reliés à l'assainissement, renouveler les réseaux vieillissants et garantir la qualité du service malgré une pression démographique soutenue. Le coût

total des investissements nécessaires est estimé à plusieurs centaines de millions d'euros. Cela implique une montée en puissance de la capacité d'autofinancement locale, notamment par une meilleure intégration des coûts dans les politiques d'urbanisme et d'habitat, tout en tenant compte de la capacité des mahorais à payer.

Le Plan Eau Mayotte 2024–2027 ne se contente pas de répondre à une urgence : il initie une transformation en profondeur du modèle de gestion de l'eau sur l'île. Il propose un cadre structuré, inclusif et évolutif, capable de rendre Mayotte plus résiliente face aux défis climatiques et démographiques à venir. À condition de maintenir les efforts engagés dans la durée, d'assurer une gouvernance stable et d'associer pleinement la population, ce plan, complété par les recommandations de ce rapport, peut permettre à Mayotte de devenir un territoire exemplaire en matière de gestion durable de l'eau en contexte insulaire.

Liste des recommandations

- Recommandation 1.** Le syndicat en charge de l'eau potable et l'assainissement - Les Eaux de Mayotte (LEMA) - Diversifier les sources d'approvisionnement en eau vers des ressources moins tributaires de la pluviométrie de l'année (eaux souterraines, dessalement, eaux non conventionnelles)..... 10
- Recommandation 2.** LEMA et délégataire – « Sortir des tours d'eau », en renforçant le stockage et les capacités de distribution pour assurer un accès continu à l'eau potable et rompre avec les coupures tournantes, délétères pour les infrastructures et les usagers. . 10
- Recommandation 3.** LEMA, citoyens mahorais et État - Moderniser les installations existantes (vidanger les retenues collinaires, optimiser les forages, remplacer les canalisations vétustes, mener un plan de réduction des fuites, notamment après compteur, et déployer de nouvelles capacités de stockage sur le réseau) 11
- Recommandation 4.** LEMA et collectivités territoriales - Renforcer la planification territoriale par la formalisation du lien eau et urbanisme. 11
- Recommandation 5.** État, collectivités territoriales et LEMA – Mettre en place les conditions pour que puisse se structurer une ingénierie locale durable et ouverte sur l'expertise nationale et internationale pour piloter les projets et gérer le service d'eau potable 11
- Recommandation 6.** LEMA et État - Mettre en place un dispositif de communication continue sur les avancées du PEM, les travaux réalisés et les bénéfices pour les usagers, afin de maintenir la confiance du public et la mobilisation des partenaires..... 14
- Recommandation 7.** Tout maître d'ouvrage - Garantir la mise en œuvre coordonnée des trois volets du Plan Eau Mayotte, amplificateur du contrat de progrès de Mayotte au titre du PEDOM (infrastructures en eau potable et en assainissement, équipes et matériels, adaptation au changement climatique) en associant la société civile. 15
- Recommandation 8.** Aménageurs et LEMA - Faire prendre en charge par les aménageurs la couverture de la totalité des coûts générés par le raccordement des nouveaux usagers aux réseaux d'eau potable et d'assainissement. 16
- Recommandation 9.** LEMA - Assurer la transparence et la robustesse du service pour garantir la qualité de la délégation à venir..... 17
- Recommandation 10.** Etat, acteurs de l'eau de Mayotte dont LEMA, citoyens mahorais - Maintenir le cap et les délais fixés par les contrats de progrès du PEDOM et son accélérateur, le Plan Eau Mayotte 2024-2027, en priorisant certains investissements d'eau potable et d'assainissement (sous le prisme de l'adaptation, voire d'atténuation au changement climatique), en renforçant les équipes, les compétences et les matériels de suivi, ainsi qu'en lançant les priorités pour un territoire résilient. 21
- Recommandation 11.** LEMA - Réviser les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement et les projeter à échéance 2050 pour définir une trajectoire de longue haleine au raccordement complet de la population. 22
- Recommandation 12.** LEMA, aménageurs et financeurs du PEM - Élaborer un modèle économique de long terme intégrant l'autofinancement local, la participation des aménageurs à l'extension des réseaux, et un prix de l'eau et de l'assainissement juste, socialement acceptable et soutenable 22

Introduction

Mayotte fait partie des régions du globe les plus dépourvues de ressource en eau (moins de 500 m³ d'eau par habitant en année moyenne), ce qui met Mayotte au niveau des pays du sud de la Méditerranée avec une situation qualifiée de pénurie hydrique par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), non pas parce que la pluviométrie est faible – 1100 à 1500 mm/an - mais parce que la densité de population atteint les 1 000 habitants au km².

Mayotte est le département français qui dispose de réseaux d'eau potable et d'assainissement les plus récents, puisqu'ils ont été développés en grande partie depuis les années 80 et remis à niveau dans les années 2010, pour une population de 150 000 habitants. Actuellement, ils desservent une population estimée à 350 000 habitants et en forte croissance, avec une demande en eau en constante augmentation (4 % par an observé, voire à terme 5 %). Une fraction non négligeable de la population ne dispose pas de l'eau courante et la consommation moyenne d'eau potable par habitant reste faible (80 à 90 l/j/habitant en « temps normal »), près de moitié moins que la moyenne métropolitaine. Depuis 2017, Mayotte vit en permanence en situation de crise de l'eau, dont une aiguë durant l'année 2023, ce qui a motivé l'installation inédite d'une cellule interministérielle de crise (CIC) dédiée. L'État a mobilisé d'importants moyens logistiques en assurant une distribution quotidienne d'eau embouteillée aux Mahorais pour un coût de l'ordre de 120 M€, intégrant notamment une prise en charge par l'Etat des factures d'eau sur 6 mois des usagers, pour un montant d'environ 18 M€.

Face à cette situation inédite, la CIC a validé le principe d'un plan de sortie de crise « Plan Eau Mayotte 2024-2027 » venant renforcer le contrat de progrès 2022-2026 existant au titre du [Plan Eau DOM](#) (PEDOM) sur l'eau potable et l'assainissement. La mission a consisté à élaborer ce plan, et à engager sa mise en œuvre avec les acteurs du territoire, dans une position de direction de projet

1 Comprendre la crise pour en sortir durablement

Depuis 2017, Mayotte connaît une pénurie chronique d'eau potable, qui s'est transformée en crise aiguë entre novembre 2022 et février 2024. Cette situation révèle une vulnérabilité profonde du système de gestion de l'eau sur l'île, à la fois sur le plan des ressources en eau disponibles, des infrastructures existantes, de la gouvernance et de la planification. L'annexe 2 dresse la situation sur l'assainissement, composante essentielle du cycle urbain de l'eau, qui a aussi subi cette crise.

1.1 Une production fondée sur une ressource essentiellement superficielle et de qualité fragile

Le système d'approvisionnement de Mayotte repose essentiellement sur des eaux superficielles, particulièrement sensibles aux variations annuelles de la pluviométrie, qui se modifie avec le changement climatique (pluviométrie très déficiente durant l'hiver 2022-2023). Or, les infrastructures existantes – notamment les deux retenues collinaires – ne permettent qu'une régulation très partielle entre la saison humide et la saison sèche. La ressource est également fragilisée par le changement climatique et la dégradation des écosystèmes : la déforestation et l'imperméabilisation des sols réduisent la capacité d'infiltration et compromettent la recharge des nappes phréatiques, tout en accentuant la sédimentation dans les retenues.

Les ressources en eau souterraine, longtemps sous-estimées, ont récemment fait l'objet de réévaluations encourageantes. Néanmoins, leur exploitation reste encore marginale. Les alternatives, telles que l'importation d'eau depuis d'autres territoires (Réunion, Madagascar), se heurtent à des coûts prohibitifs, 20 à 40 fois supérieurs à celui de l'eau pouvant être produite localement. À ce jour, le dessalement de l'eau de mer apparaît comme une des solutions nécessaires et viables pour accroître la ressource rapidement. Le gisement des eaux non conventionnelles reste aussi à établir.

Recommandation 1. Le syndicat en charge de l'eau potable et l'assainissement - Les Eaux de Mayotte (LEMA) - Diversifier les sources d'approvisionnement en eau vers des ressources moins tributaires de la pluviométrie de l'année (eaux souterraines, dessalement, eaux non conventionnelles)

1.2 Des infrastructures de production et de distribution sous-dimensionnées

Les installations de production et de distribution d'eau sont largement insuffisantes. Les barrages (sécurité des vannes et de la surverse des barrages, ensablement dû à la sédimentation) nécessitent de l'entretien et sont peu optimisés, tout comme une amélioration est possible sur le parc des forages. Les stations de potabilisation sont anciennes, voire obsolètes (Mamoudzou sud), les capacités des réservoirs sont insuffisantes et les fuites sont nombreuses sur le réseau et après compteurs, là où des économies ciblées seraient pourtant possibles avec un effet positif direct pour le consommateur. Les tours d'eau (coupures tournantes) imposées aux habitants soulignent l'incapacité du service public à garantir un accès continu à l'eau potable de qualité. Ce mode de gestion, inadapté, entraîne en outre des pertes de qualité et de quantité sur l'ensemble du réseau.

Recommandation 2. LEMA et délégataire – « Sortir des tours d'eau », en renforçant le stockage et les capacités de distribution pour assurer un accès continu à l'eau potable et rompre avec les coupures tournantes, délétères pour les infrastructures et les usagers.

Recommandation 3. LEMA, citoyens mahorais et État - Moderniser les installations existantes (vidanger les retenues collinaires, optimiser les forages, remplacer les canalisations vétustes, mener un plan de réduction des fuites, notamment après compteur, et déployer de nouvelles capacités de stockage sur le réseau)

1.3 Une consommation en croissance exponentielle et une planification sur l'eau débutante

La pression démographique et l'augmentation rapide de la demande exacerbent les tensions sur le réseau. Si le Plan Eau DOM a permis d'amorcer des progrès notables depuis 2018 et si une deuxième génération de schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (Sdage)¹ existe, la planification territoriale de l'eau reste encore embryonnaire. Le dialogue entre le syndicat, les Eaux de Mayotte (LEMA)¹ et les communes doit être intensifié et formalisé, afin d'articuler les besoins en eau avec les documents d'urbanisme et d'orienter les investissements de manière cohérente.

Recommandation 4. LEMA et collectivités territoriales - Renforcer la planification territoriale par la formalisation du lien eau et urbanisme.

1.4 Une expertise locale à développer et à ouvrir sur l'extérieur

La faiblesse structurelle de l'ingénierie publique à Mayotte et sa faible ouverture sur l'extérieur compliquent le pilotage des projets et la gestion des services. Le territoire souffre ainsi d'un manque de compétences en matière de conduite d'opérations, de suivi des chantiers et de marchés publics (passation, exécution, contrôle et suivi). Ce déficit s'explique notamment par la faible attractivité du territoire tant pour les agents de l'État et les opérateurs spécialisés que pour les collectivités locales, telles que LEMA qui, suite au renouvellement de ses équipes dirigeantes.

Recommandation 5. État, collectivités territoriales et LEMA – Mettre en place les conditions pour que puisse se structurer une ingénierie locale durable et ouverte sur l'expertise nationale et internationale pour piloter les projets et gérer le service d'eau potable

Malgré les premiers progrès enregistrés depuis 2022, la situation reste critique depuis 2017. Un changement de paradigme s'impose : il faut passer d'une logique d'urgence permanente à une approche tenable, planifiée et durable. Cela suppose la mise en œuvre d'un « plan à forte portée » structurel (et non conjoncturel), le Plan Eau Mayotte (PEM) 2024-2027, fondé sur une diversification de la ressource en eau, une modernisation des infrastructures, un renforcement des compétences locales et une gouvernance de l'eau renouvelée, en appui au LEMA. Il doit par ailleurs, aussi accélérer sur le sujet de l'assainissement et, plus largement, sur le grand cycle de l'eau, dans la perspective du changement climatique dont les effets apparaissent déjà bien présents.

¹ L'annexe 8.1 présente la gouvernance actuelle sur l'eau à Mayotte.

2 Une feuille de route pour reconstruire le droit fondamental d'accès à l'eau : le Plan Eau Mayotte 2024-2027

Mayotte est signataire du Plan Eau DOM (PEDOM) depuis 2018. Le contrat de progrès reste le document de contractualisation socle entre le LEMA et l'Etat et ses partenaires. Le Plan Eau Mayotte en constitue un accélérateur et engage le territoire vers des innovations pour ce territoire, véritable laboratoire en matière de changement climatique.

2.1 Construire un plan à la hauteur des besoins de l'île

La première mission de novembre 2023 à avril 2024 (lettre de mission en annexe 1) porte l'objectif stratégique suivant : concevoir un plan pour que les Mahorais aient une eau de qualité en permanence au robinet et un assainissement collectif, tout en préservant l'écosystème terrestre et marin de Mayotte.

Tout en étant intégrée à la direction de la CIC, la mission a porté sur l'organisation de la mobilisation de l'État dans la sortie pérenne de la crise de l'eau grâce au PEM. Afin d'assurer un suivi et une réactivité au plus près du territoire et des ministères compétents, le pilotage par l'État du plan Eau Mayotte s'est appuyé sur une direction de projet, assurée au niveau local, auprès du préfet de Mayotte, de ses services (SGAR, Dealm), et des eaux de Mayotte (LEMA) et au niveau national, auprès des cabinets successifs des 4 Premiers Ministres, des ministres en charge de l'intérieur, des outre-mer, de la santé et de l'écologie, ainsi que de leurs administrations centrales. La mission a permis d'élaborer, avec les acteurs du territoire, le PEM, à l'aide d'une gouvernance *ad'hoc* à installer (comité de pilotage de sortie de crise sur le petit et grand cycle de l'eau pour la gestion des urgences, élargissement du comité des financeurs ...).

Un retour d'expérience de la crise de 2023 a été mené et des scénarios de gestion de crise pour 2024 ont été définis par l'analyse des documents existants (état d'avancement des contrats de progrès depuis 2018 et des contrats de convergence et de transformation de Mayotte). À titre plus spécifique, la mission a permis de piloter :

- le renforcement de l'ingénierie de l'État auprès de la maîtrise d'ouvrage (LEMA) en étroite collaboration avec la Dealm et les opérateurs de l'État relevant de la sphère du ministère en charge de l'environnement. A cet effet, ont été évaluées les compétences et les moyens humains, dans une optique d'amélioration significative de la capacité d'action et de la performance des services de l'État et de ses opérateurs ;
- le suivi du plan sur tous ses aspects techniques et organisationnels (RH, financier), en écoutant activement et en responsabilisant les acteurs dans leurs propositions. Pour l'ensemble des opérations d'investissements, la mission a porté attention à la bonne mise en œuvre des procédures environnementales et s'est nourrie de l'intelligence territoriale. Ainsi un retour d'expériences a permis, outre l'audition d'une centaine d'acteurs au moyen de deux réunions plénières (annexes 3 et 4), de bâtir une partie du PEM.

L'annexe 5 présente le PEM 2024-2027.

2.2 Tenir les engagements, construire la confiance : retour sur la première année du plan (2024)

La deuxième mission de mai à début décembre 2024 (lettre de mission en annexe 1) porte sur l'objectif stratégique suivant : mettre en œuvre sans attendre la première année du plan pour que les Mahorais aient une eau de qualité en permanence au robinet et un assainissement tout en préservant l'écosystème terrestre et marin de Mayotte.

La mission a permis tout particulièrement :

- d'engager et de contractualiser le programme d'investissement et finaliser le plan de financement interministériel pour l'exercice 2025-2027,
- d'engager le programme de renforcement de l'Etat et de ses opérateurs en moyens humains, techniques et en expertise afin d'assurer la bonne réalisation des opérations d'investissement et de prévenir toute pénurie sur la ressource en eau. La mission a veillé à accompagner notamment le déploiement du CEREMA et des autres opérateurs ;
- de suivre et rendre compte de l'état d'avancement des opérations dites prioritaires et la gestion des imprévus ;
- de finaliser l'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique (PACC) et ses modalités de mise en œuvre ;
- de conseiller et accompagner le préfet, dans sa mission de pilote local de la sortie de crise de l'eau à Mayotte, et de conduire les opérations de concertation et de valorisation de l'action du Ministère et plus globalement de l'Etat, dans la mesure du possible.

Un premier comité de suivi a permis de rendre compte le 19 septembre 2024 de l'état d'avancement du plan (annexe 6). Un bilan à fin 2024 (annexe 7) présente les investissements réalisés.

2.3 Les enseignements à conforter

Ces éléments sont à lire, comme les conditions de réussite, ou parfois des points de vigilance pour maintenir la trajectoire du Plan Eau Mayotte.

2.3.1 S'organiser pour être efficace

La mise en œuvre du Plan Eau Mayotte (PEM) a permis d'amorcer une meilleure coordination entre les acteurs du territoire. Elle ouvre la voie à une gouvernance plus transparente, où chacun peut suivre ce qui est engagé et réalisé. Toutefois, l'efficacité de cette action collective dépend fortement de la capacité à tenir les plannings, à assurer le suivi des prestataires et à piloter les opérations de manière rigoureuse, aux côtés du LEMA.

La gouvernance a été relancée à travers le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB)², notamment via la reprise des travaux du « volet 3 » du PEM. Cette dynamique doit être élargie en convoquant régulièrement un Comité de suivi de la ressource en eau élargi (CSRE) sous forme élargie, capable d'associer davantage d'acteurs et d'orienter une action collective vers une sortie de crise claire, réaliste et partagée. La relation de confiance entre l'État et le LEMA constitue à ce titre un levier stratégique.

2.3.2 Changer de regard sur la gestion des services publics

La réponse à la crise ne peut se limiter à la gestion de la ressource : elle doit concerner l'ensemble du cycle urbain de l'eau, de la production à la distribution, en incluant l'assainissement. Il s'agit de renouveler les réseaux, réparer les fuites sur réseaux, les changer quand ils sont fuyards ou obsolètes, optimiser l'existant, déployer de nouvelles sources d'approvisionnement – notamment par le dessalement – et moderniser les pratiques.

La gestion de la pénurie pose également la question du maintien des « tours d'eau ». Des alternatives doivent être explorées, notamment via une politique tarifaire et sociale mieux adaptée ou la remise en plein service à titre expérimental dans certains quartiers pour soulager les réseaux qui cassent prématurément et de plus en plus vite.

² Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité dispose des mêmes compétences que les comités de bassin dans chacun des DROM. Ses compétences en matière de biodiversité sont cependant accrues.

2.3.3 Faire savoir et faire valoir régulièrement les actions en cours et réalisées du Plan Eau Mayotte

La mise en œuvre du Plan Eau Mayotte repose sur une dynamique de long terme, nécessitant un effort constant et progressif. Dans ce contexte, la communication joue un rôle central : elle donne de la visibilité aux réalisations, renforce l'adhésion des usagers et valorise l'engagement des acteurs publics et partenaires.

Il est essentiel de faire savoir ce qui est fait, ce qui est en cours et ce qui est à venir. Au-delà de la tenue régulière d'une conférence territoriale de suivi³, des actions concrètes – même modestes – doivent être rendues visibles : chaque première pierre posée, chaque réseau renouvelé ou nouveau réservoir installé représente un jalon vers une sortie de crise. Cela exige une communication continue et pédagogique par tous les moyens écrits, oraux (radio, télévision) et des réseaux sociaux (Instagram, Facebook, X, WhatsApp, TikTok, Snapchat...) en français, en shimaoré et en kibushi.

La communication ne peut toutefois se limiter à des annonces ponctuelles. Elle doit s'inscrire dans un dispositif d'information continue, capable de toucher l'ensemble des habitants et de leur expliquer clairement les enjeux, les contraintes techniques, les choix réalisés et leur implication.

Enfin, un axe d'amélioration structurant consisterait à identifier un vocabulaire commun, une bannière fédératrice pour rassembler tous les acteurs de l'eau – institutions, opérateurs, collectivités, associations, et usagers – autour d'un projet communicant, collectif et lisible. Cela permettrait d'installer une culture partagée de la gestion de l'eau, du captage au robinet ou de la chasse d'eau à l'eau traitée rejetée, en passant par la préservation des milieux.

Recommandation 6. LEMA et État - Mettre en place un dispositif de communication continue sur les avancées du PEM, les travaux réalisés et les bénéfices pour les usagers, afin de maintenir la confiance du public et la mobilisation des partenaires.

2.3.4 Renforcer les fonctions clés : conduite d'opérations, maîtrise d'ouvrage et gestion financière

Le succès du PEM repose sur une conduite d'opérations robuste, une maîtrise d'ouvrage renforcée et une gestion financière structurée. Le déploiement du volet 3 du plan, dédié à l'adaptation au changement climatique, doit s'accélérer. Le volet 2, centré sur les ressources humaines et les compétences, reste lui-aussi en chantier.

Des partenaires comme le Cerema ou d'autres opérateurs de l'Etat doivent être pleinement intégrés. L'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) de l'État doit accompagner le LEMA, en particulier sur les opérations stratégiques ou techniquement complexes, pour garantir leur réussite et optimiser les coûts.

2.3.5 Mettre en place les outils de la gestion de l'eau

Le Plan Eau Mayotte doit s'appuyer sur des outils opérationnels comme les Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), avec une animation portée par la Dealm, en lien avec la création de l'Office de l'Eau de Mayotte. Cette structure, à construire progressivement, doit s'appuyer sur une connaissance fine du territoire et

³ Déjà instaurée dans le cadre du contrat de progrès de Mayotte au titre du PEDOM et renouvelé durant la première année de mise en œuvre du PEM.

intégrer pleinement les enjeux portés par le Sdage.

2.3.6 Garantir la mise en œuvre des trois volets du PEM, véritable projet intégré de développement durable

Le PEM établit une vision décloisonnée des sujets du grand cycle de l'eau, dans un aménagement durable du territoire : autant son premier volet s'oriente vers des solutions techniques dites « béton », autant les volets 2 et 3 visent des solutions plus douces, dites « sans béton ». Ces solutions s'appuient sur l'intensification de l'implication des associations environnementales mahoraises ou plus généralement de la société civile, notamment autour de projets comme la restauration des zones humides de Mayotte ou le projet « une habitation, une cuve de récupération d'eau de pluie », en partenariat avec les bailleurs sociaux tels que la société immobilière de Mayotte ou l'EPFAM. Ce type d'actions concrètes renforce la résilience de l'île, tout en structurant un lien direct avec les habitants, dont l'association est impérative (annexe 8.2).

Recommandation 7. Tout maître d'ouvrage - Garantir la mise en œuvre coordonnée des trois volets du Plan Eau Mayotte, amplificateur du contrat de progrès de Mayotte au titre du PEDOM (infrastructures en eau potable et en assainissement, équipes et matériels, adaptation au changement climatique) en associant la société civile.

2.3.7 Sortir des process réglementaires habituels ne fait pas gagner de temps sur un plan d'action à moyen/long terme

L'expérience l'a montré : vouloir raccourcir les procédures réglementaires par des procédures d'urgence civile ne permet en fait pas de gagner du temps de manière significative sur les projets structurants. Au contraire, leur respect garantit une action durable, conforme aux objectifs de qualité, et évite des formes de mal-adaptation. Dans le cas de l'usine de dessalement d'Ironi Bé, l'instruction selon les facilités de l'urgence civile n'a pas permis de gagner de temps par rapport au respect de la procédure normale, avec production d'une étude d'impact et soumission à l'avis de l'Autorité environnementale. *A contrario*, son usage a suscité des inquiétudes auprès du public et des associations quant aux impacts réels du projet que l'absence d'avis d'une autorité environnementale n'a pu rassurer.

Aussi, il convient de travailler dans le respect des process réglementaires habituels, en mobilisant les services régaliens compétents. Non seulement, ils ne conduisent pas à des pertes de temps, mais ils permettent de sécuriser juridiquement les projets, ce qui n'interdit pas de chercher à fluidifier l'action administrative, notamment nationale.

2.3.8 Mettre en place les bases d'un financement durable et acceptable par tous – sortir à long terme de la dépendance aux subventions

Un autofinancement durable des investissements dans l'eau potable et l'assainissement ne peut rester fondé sur le seul développement des réseaux et du nombre d'usagers raccordés, course en avant qui ne peut que conduire qu'à une explosion de l'endettement, surtout dans le contexte démographique de Mayotte. Outre ses ventes d'eau, LEMA doit pouvoir faire prendre en charge ses coûts complets d'investissements dans l'extension et le renforcement de son réseau par ceux qui en bénéficient, à savoir les porteurs d'aménagements immobiliers. L'autofinancement de LEMA ou les subventions fléchées sur l'eau devraient se limiter, respectivement aux besoins de fonctionnement et de renouvellement du réseau et sur le rattrapage du retard d'investissement, qui a débuté fortement depuis 2023. C'est déjà le cas avec l'établissement public foncier de Mayotte

(Epfam) qui a contractualisé sur toutes ses opérations⁴ un montant forfaitaire par habitant desservi. Cela devrait être généralisé à l'ensemble des opérations d'aménagement ou immobilières, quel qu'en soit le porteur.

Recommandation 8. Aménageurs et LEMA - Faire prendre en charge par les aménageurs la couverture de la totalité des coûts générés par le raccordement des nouveaux usagers aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.

2.3.9 Faire le bon choix de mode de gestion de service public pour l'exploitation au quotidien de l'eau potable : entre efficience, efficacité socio-économique et qualité du service

Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode d'exploitation de leurs services publics. Cette liberté découle du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales. Elles peuvent décider :

- soit de gérer directement le service (régies autonomes ou personnalisées) ;
- soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une concession, d'un affermage ou d'une régie intéressée par délégation de service public.

Ce qui est bien le cas de Lema qui reste souverain sur ses choix d'ici 2027. Cette nouvelle DSP est à préparer, à l'aune d'investissements massifs largement portés par la puissance publique sur le plan financier. Les garanties doivent porter sur trois principes, consacrés par la jurisprudence du Conseil d'État. :

- La règle de la continuité⁵ implique que le service public doit fonctionner quelles que soient les circonstances : certains en permanence (lutte contre l'incendie...), d'autres d'une manière continue, ponctuelle et régulière (état civil). Sauf cas de force majeure, l'utilisateur doit pouvoir y accéder en permanence.
- La règle de l'adaptation constante (mutabilité)⁶ suppose, quant à elle, que le service public doit suivre l'évolution des besoins et s'adapter en vue d'une efficacité sans failles. Les modifications ont, bien souvent, des conséquences sur le plan financier. Le délégataire est tenu d'accepter les conséquences découlant de la règle de l'adaptation constante.
- La règle d'égalité⁷ n'autorise aucune discrimination dans l'accès au service public et dans son fonctionnement. La tarification des services dont le financement est assuré par des redevances proportionnelles au service rendu (eau, assainissement...) ne peut, par exemple, être modulée en fonction de considérations étrangères à la nature de la prestation fournie. Toutefois, le conseil syndical peut tenir compte des différences de situation existant entre des catégories d'utilisateurs et moduler les tarifs à condition que les ruptures d'égalité soient justifiées par des nécessités tirées de l'intérêt général en rapport avec les conditions d'exercice. Le critère de l'importance des ressources des utilisateurs ne peut être pris en compte que pour les services ayant un objet social

⁴ Cela inclut les réseaux de distribution internes à l'aménagement, ainsi que les renforcements du réseau en amont ou le développement de la production d'eau (investissement sur la ressource et son traitement). Pour l'assainissement, cela inclut les renforcements en aval.

⁵ CE, 7 août 1909, *Winkell*.

⁶ CE, 27 janvier 1961, *Vannier*.

⁷ CE, 9 mars 1951, *Société des concerts du conservatoire*.

(cantines scolaires, crèches...). La tarification sociale déjà présente sur Mayotte tout comme l'accompagnement social (aide financière sur les factures d'eau) peuvent être mobilisés

Recommandation 9. LEMA - Assurer la transparence et la robustesse du service pour garantir la qualité de la délégation à venir.

3 Le Plan Eau Mayotte 2024-2027 post-Chido : ajuster sans reculer

Le cyclone Chido, qui a frappé Mayotte le 14 décembre 2024, a été un événement exceptionnel en termes d'impact et d'intensité. Avec des rafales dépassant 220 km/h, il a causé des dégâts considérables sur l'île. Ce cyclone est considéré comme exceptionnel pour Mayotte, le plus violent depuis plus de 90 ans, et son impact dépasse celui du cyclone Kamisy en 1984.

En préalable aux quelques ajustements à consentir sur le PEM, il est proposé de développer quelques conseils sur la réparation et l'anticipation de crise conjoncturelle durant les prochaines années de mise en œuvre du plan.

3.1 La réparation des services pour revenir à un niveau équivalent à la période pré-Chido

Tous les dégâts (annexe 9) dus au cyclone Chido sont à réparer et seront dédommagés notamment du fait des sommes consenties par les assurances, par l'État et au titre du fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Un retour d'expériences reste à réaliser pour, notamment, identifier les points névralgiques des services d'eau potable et d'assainissement dits vulnérables : les conclusions devront nourrir un futur plan de continuité de service sur la base d'une analyse des risques et fixer des objectifs d'adaptation en résistance et résilience au changement climatique.

3.2 Rester en posture d'anticipation de crise conjoncturelle tant que la sortie de crise structurelle n'est pas finalisée

Le cyclone Chido ayant ravagé près de 70 % du massif forestier sur l'île, le grand cycle de l'eau (eaux de surface et souterraines en lien avec son exutoire, le lagon) se trouve modifié⁸. En sus, l'île va débiter une vaste phase de reconstruction qui va nécessiter des volumes d'eau importants, mais encore inconnus.

Face à ces faits et sur la base d'une réparation au stade pré-Chido, le principe de précaution prévaut et nécessite d'ores-et-déjà d'anticiper une crise de l'eau aiguë possible d'ici la fin de l'exécution du plan. Les objectifs à garantir seraient les suivants :

- gérer dès à présent, le stock de ressource en eau superficielle et souterraine en présence, dont le déstockage et la mobilisation restent incertains pour un certain temps (évaporation par hausses des températures et du vent, déstockage de l'eau contenue dans les sols face aux besoins contextuellement augmentés des milieux naturels et de l'agriculture, pouvant engager des barrages illégaux),

⁸ L'absence de forêt et les fortes pentes à Mayotte augmentent la sensibilité à l'érosion des sols (pouvant polluer les ressources en eau superficielles et le lagon) et modifient l'hydrologie et l'hydraulique des eaux de surface qui sont captées par les retenues collinaires (eaux de ruissellement et cours d'eau). La quasi-disparition de la forêt entraîne un changement des conditions hydroclimatiques de l'île par hausse de la température engageant évaporation et absence de protection des sols contre l'effet asséchant du vent, ces deux paramètres agissant aussi sur le remplissage des deux retenues (observation déjà durant l'été 2024). La recharge des nappes souterraines est aussi modifiée en l'absence de couvert végétal dense : bien que la recharge soit améliorée, la qualité de la ressource en eau est rendue plus vulnérable aux pollutions. *In fine* et dans le cas de Mayotte, la forêt est un élément structurant majeur pour le cycle de l'eau de Mayotte en quantité et en qualité à court, moyen et long terme.

- évaluer les volumes de la ressource en eau pour les différents usages, notamment de la reconstruction, en vue d'une répartition entre usages,
- maintenir au moins le même niveau de service qu'actuellement (36 heures d'eau, 36 heures de coupures) et au mieux, celui pré-Chido (46 heures d'eau et 26 heures de coupure), afin de ne pas endommager plus le réseau (ce qui ferait chuter le rendement), de maintenir un niveau de financement du service (plan de financement du PEM) et de soutenir sans alourdir l'effort collectif de la population mahoraise,
- investir durant la crise au maximum sur des équipements d'eaux non conventionnelles dans les nouvelles (re)constructions individuelles, pour qu'elles perdurent post-crise et deviennent de nouvelles ressources en eau du mix hydrique du service d'eau potable ou des autres usagers (agriculture ou industries),
- conserver et augmenter le niveau de service de l'assainissement collectif à des fins sanitaires et de baisse de pression sur le lagon,
- tenir le rythme des travaux structurels de tous les volets du PEM en 2025 suivant les recommandations développées ci-après.

3.3 Le Plan Eau Mayotte, outil d'adaptation au changement climatique à amplifier

Le PEM résout des problèmes structurels antérieurs à Chido et il n'a pas été remis en cause. Sa première année d'exécution a permis in fine, de démontrer une certaine résilience des services.

3.3.1 L'accélération du volet 1 (investissements sur l'eau potable et l'assainissement collectif)

Le volet 1 reste à réaliser intégralement, mais doit comporter quelques ajustements. Ainsi, le renforcement du transfert d'eau, des usines de potabilisation et du stockage (24 h et non 6 h comme aujourd'hui) par les réservoirs sur le réseau est à prévoir, ainsi que l'accélération de la relocalisation de l'usine de dessalement de Petite-Terre augmentée en capacité (10 000 m³/j), avec réservoir et réseaux, dont le rejet de saumure serait à prévoir hors du lagon. Le foncier doit s'inscrire dans le cadre de l'aménagement de Petite-Terre et pourrait être à proximité d'un futur projet de géothermie en opportunité comme ressource énergétique directe.

Cette approche d'adaptation, voire d'atténuation au changement climatique, serait à vérifier notamment par l'expert de haut niveau et LEMA sur tous les investissements du volet 1. Par ailleurs, la troisième retenue doit faire l'objet de l'analyse coût-bénéfice pour savoir quels sont les usages et ses modalités de gestion que pourrait avoir cet ouvrage. L'étude d'impact serait à débiter rapidement en vue de l'évaluation environnementale qui est essentielle au vu des impacts potentiels de cette opération.

Le mix hydrique en cours de diversification peut être complété par substitution d'eau potable par des eaux non conventionnelles (ENC). Ainsi la réutilisation des eaux usées traitées sur la station d'épuration de Dombéni est à débiter en matière d'études dès 2025, les travaux étant infodés à la zone d'aménagement concertée (Zac) de Dombéni (sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFAM). Le portage avant rétrocession vers LEMA par d'autres maîtrises d'ouvrage (Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU) par exemple est à examiner. Par ailleurs, une pleine connaissance des volumes d'eau prélevés, mis en distribution et *in fine* livrés est nécessaire, afin de prendre en

compte des volumes additionnels nécessaires à la reconstruction (personnes en plus et dans des zones temporaires).

La révision des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement devra intégrer le PEM avec les priorisations et accélérations, tout en affinant l'évolution de la population en présence sur Mayotte. Dans le cas de l'eau potable, des objectifs d'adaptation en résistance et en résilience issues de l'analyse des risques seront aussi à intégrer. Le déploiement d'une infrastructure d'accueil mutualisée pour les services essentiels en particulier dans le cadre du déploiement de la fibre (numérique, électricité, automatismes nécessaires aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...) pourrait être examiné.

3.3.2 La pleine mise en œuvre du volet 2 (moyens humains, outils et formation)

Pour faire face au mur d'investissements, un soutien renforcé de l'État, grâce au renfort de la Dealm et des opérateurs de l'Etat et, en particulier, à la mise en place d'une unité dédiée du Cerema en conduite d'opérations fait l'objet d'une évaluation en matière de ressources humaines et de moyens matériels. Les compétences cibles sont en marchés publics, ingénierie financière, hydrogéologie, météorologie, géomatique pour la déforestation, et moyens de police complémentaires.

3.3.3 La mise en œuvre des premières priorités du volet 3 (plan d'adaptation au changement climatique sur le cycle de l'eau)

Le volet 3 du PEM, à savoir le PACC, est organisé en 8 axes, dont les actions ci-dessous sont à engager dès 2025 :

- A - Gestion conjoncturelle (préparation de la gestion de crise) : engagés, l'arrêté-cadre sécheresse et le Plan Orsec-eau seraient à finaliser pour fin 2025 par l'État et les services déconcentrés.
- B - Prise de conscience collective : le plan de communication a déjà été indiqué comme un préalable à l'ensemble des actions proposées, le dossier de demande de financements européens pour un panel consommateurs serait à déposer d'ici septembre 2025.
- C - Approfondissement de la gouvernance de la gestion conjoncturelle (CSRE) et de la gestion structurelle (comité de l'eau et de la biodiversité) – l'accompagnement de l'office de l'eau est à réaliser dans la durée – et pas seulement à son démarrage - et peut débuter par les actions de connaissance. *A contrario*, initiée en février 2025, la mise en place d'un outil de planification du type « plan territorial de gestion de l'eau (PTGE) » est à poursuivre pour tous les usagers et les besoins des milieux naturels : cet outil permettra notamment de révéler les espaces devant être préserver pour la production de l'eau potable et d'œuvrer à une répartition de l'
- D - L'eau dans l'aménagement du territoire : la contribution du LEMA et des acteurs en charge de l'assainissement non collectif est impérative pour le redémarrage du schéma d'aménagement régional. En raison de risques sanitaires encore plus prégnants depuis Chido, l'ARS de Mayotte peut s'engager pour un plan de renforcement des bornes monétiques, des rampes ou de mise à disposition de points d'eau ou de citernes au sein des zones d'habitats insalubres ou informels à leur proximité immédiate. La faisabilité de zones de latrines ou d'assainissement non collectif est à examiner.
- E - Miser sur la nature et la résilience des écosystèmes : le dossier de demande de financements européens, pour l'arrêt à la déforestation et l'aide à la reforestation par

augmentation des potentialités de la pépinière départementale, serait à déposer d'ici septembre 2025 sous un pilotage restant à définir. L'accompagnement financier des travaux du schéma directeur des rivières serait à matérialiser. Ces deux actions se recoupent avec celles post- Chido qui devraient être lancées pour les milieux naturels.

- F - Mode de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable : le dossier de demande de financements européens pour un plan « une habitation, une cuve de stockage d'eau de pluie » en lien avec la société civile serait à déposer d'ici septembre 2025. Un projet de service civique écologique (50 contrats possibles sur 12 mois) autour de l'eau chez l'abonné (économie, fuite, usage, recyclage des eaux de pluies...) est en émergence sur le territoire.
- G - Infrastructures pour la sécurisation de la ressource et la prévention contre les risques naturels : le gisement des eaux non conventionnelles, en particulier celui de la réutilisation des eaux usées traitées en réponse à l'appel à projets du Cerema remporté par LEMA en décembre 2024 doit permettre en lien avec une étude bibliographique en cours de l'Agence française du développement (AFD), d'intégrer les possibilités de filière dans les nouvelles stations d'épuration et d'en définir le business plan. Cette action intègre la diversification de la ressource en eau mobilisable de tout type pour la sobriété du service d'eau potable. Les fuites après compteurs seraient aussi à travailler au moyen d'un régime d'aide financière incitative auprès des Mahorais.
- H - Connaître et innover pour anticiper et aider à la décision : les projets de recherche Explore 2 et Adapto+ porté par le Conservatoire du littoral ont débuté et suivent leur cours. Par ailleurs, deux thèses ou post-doctorats sur la qualification de la ressource en eau souterraine de Mayotte (géométrie, volumes et qualité des eaux souterraines) deviennent nécessaires dans le cadre de l'élaboration du nouveau SDAGE.

Recommandation 10. Etat, acteurs de l'eau de Mayotte dont LEMA, citoyens mahorais - Maintenir le cap et les délais fixés par les contrats de progrès du PEDOM et son accélérateur, le Plan Eau Mayotte 2024-2027, en priorisant certains investissements d'eau potable et d'assainissement (sous le prisme de l'adaptation, voire d'atténuation au changement climatique), en renforçant les équipes, les compétences et les matériels de suivi, ainsi qu'en lançant les priorités pour un territoire résilient.

3.4 Le Plan Eau Mayotte 2024-2027 pour débiter les défis de longue haleine de la population mahoraise

3.4.1 Encore 30 % de la population à raccorder à l'eau potable

Outre un renouvellement du réseau de l'ordre d'1 % par an, le schéma directeur en eau potable prévoit un développement du taux de raccordement du même ordre. La construction de milliers de logements induit une opportunité d'accélérer le raccordement et d'augmenter en parallèle les ressources financières du service, en particulier avec l'ANRU. À tout le moins, la révision du schéma directeur prospectif jusqu'en 2050 permettrait de préciser la trajectoire possible à poursuivre. Cet exercice, avec la modélisation de l'équilibre financier du service et la projection sur le prix de l'eau, serait à débiter rapidement pour préciser déjà la prochaine programmation pluriannuelle d'investissements de 2028-2032.

3.4.2 80 % de la population n'a pas un assainissement satisfaisant

De la même façon, la révision du schéma directeur d'assainissement est nécessaire, en lien avec la modélisation financière du service, l'impact sur le prix de l'eau des Mahorais et une évaluation environnementale stratégique. Le traitement des eaux pluviales sera à étudier dans un temps plus lointain, même si la construction d'un réseau séparatif doit s'imposer pour toute nouvelle création ou renouvellement⁹.

Des secteurs de l'île ne peuvent pas être desservis par assainissement collectif à un coût acceptable du fait de contraintes techniques fortes. L'assainissement non collectif doit être examiné comme une solution pour assainir avec des dispositifs ANC, sous réserve de mettre en place des dispositifs adaptés et qu'ils soient contrôlés. Une animation des SPANC pour les créer à la bonne échelle territoriale et le maintien de leurs compétences semble nécessaire.

Recommandation 11. LEMA - Réviser les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement et les projeter à échéance 2050 pour définir une trajectoire de longue haleine au raccordement complet de la population.

Recommandation 12. LEMA, aménageurs et financeurs du PEM - Élaborer un modèle économique de long terme intégrant l'autofinancement local, la participation des aménageurs à l'extension des réseaux, et un prix de l'eau et de l'assainissement juste, socialement acceptable et soutenable

⁹ Cette évolution devra également anticiper la mise en conformité progressive avec les exigences de la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU 2), dont l'application à Mayotte, bien que différée, s'imposera à moyen terme dans le cadre de la convergence réglementaire avec le droit de l'Union européenne.

Conclusion

La crise de l'eau que traverse Mayotte depuis plusieurs années, exacerbée par la sécheresse de 2022-2023 et le cyclone Chido, a mis en lumière les fragilités structurelles, environnementales et organisationnelles du territoire en matière de gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Le Plan Eau Mayotte 2024-2027, tel qu'élaboré en accélérateur du contrat de progrès de Mayotte au titre du PEDOM et progressivement mis en œuvre, représente aujourd'hui bien plus qu'un simple programme d'investissement : il constitue un véritable levier de transformation du territoire et une base pour un développement durable et résilient des services d'eau potable et d'assainissement.

Face aux défis d'ampleur que représentent la croissance démographique, la précarité des infrastructures, les aléas climatiques et la dégradation des écosystèmes, le PEM répond par une stratégie intégrée, structurée autour de trois volets complémentaires : des investissements massifs et ciblés (volet 1), le renforcement des moyens humains et techniques (volet 2) et une adaptation au changement climatique ancrée dans le long terme (volet 3).

L'enjeu n'est plus uniquement de « sortir de la crise », mais de refonder durablement la gouvernance de l'eau à Mayotte, en instaurant une culture partagée de la gestion de la ressource, du service public et de la sobriété hydrique y compris et en intégrant les conséquences de Chido. La réussite du PEM dépendra notamment :

- de la continuité des efforts engagés,
- de la stabilité des équipes et des financements,
- de la mobilisation permanente des acteurs locaux et nationaux,
- et d'un accompagnement de la population à travers des dispositifs pédagogiques, transparents et inclusifs.

À l'horizon 2050/2060, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros d'investissements supplémentaires qu'il faudra planifier pour répondre aux besoins en eau potable et en assainissement. Une telle ambition nécessite dès aujourd'hui une planification rigoureuse, un pilotage exemplaire et une solidarité renouvelée entre les institutions, les opérateurs et les habitants. Par ailleurs, la préservation de la biodiversité et de la couverture végétale des sols est cruciale pour maintenir un cycle de l'eau équilibré, garantissant à la fois la disponibilité en eau potable et la santé des écosystèmes. La gestion durable des ressources en eau, intégrant la conservation des milieux naturels, est indispensable pour assurer un avenir où l'eau reste un bien commun vital pour l'homme et la biodiversité.

Mayotte peut devenir un territoire pionnier dans l'adaptation aux enjeux de l'eau en contexte insulaire et tropical. Le PEM, s'il est mené avec cohérence, méthode et constance, peut offrir à la population mahoraise l'accès pérenne à un service de l'eau digne, durable et équitable.

Céline DEBRIEU-LEVRAT



Inspectrice

Annexes

Annexe 1. Lettre de mission

Annexe 1.1. Première lettre de mission



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réf : SB/2023-12/48540

Paris, le 05 DEC. 2023

Le ministre de la Transition Ecologique et
Cohésion des Territoires

La secrétaire d'Etat à la Biodiversité

A

Mme Céline DEBRIEU-LEVRAT,

Objet : Lettre de mission pour la mobilisation de Mme Céline DEBRIEU-LEVRAT, inspectrice à l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), en tant que directrice de projet sortie de crise de l'eau à Mayotte

Le département de Mayotte est, depuis fin 2022, confronté à une grave crise de disponibilité et d'accès à la ressource en eau. Les origines de cette crise de l'eau sont notamment d'ordre conjoncturel, en raison d'une saison sèche plus longue et d'une mauvaise saison des pluies. Cette situation conjoncturelle se trouve aggravée par la forte croissance de la population du département et la faiblesse des investissements réalisés pour diversifier les ressources pouvant servir à la production d'eau potable et consolider ainsi les approvisionnements pour faire face aux besoins du territoire. Ce type de crise est en outre susceptible de devenir de plus en plus fréquent dans le contexte du changement climatique.

Pour son approvisionnement en eau, le territoire est tributaire en saison sèche de ses deux retenues collinaires (Dzoumogné et Combani). La vidange totale des retenues, prévue pour début décembre, va quasiment mettre à l'arrêt les deux principales usines de traitement d'eau potable assurant 50 % des approvisionnements. Aussi, la population mahoraise, au plus faible revenu du territoire français, vit aujourd'hui au rythme de l'ouverture du service d'alimentation en eau potable quelques heures par semaine. D'importants moyens logistiques ont d'ores-et-déjà été déployés par l'Etat pour faire face à cette crise et notamment, assurer une distribution quotidienne d'eau embouteillée aux populations. Il n'en reste pas moins que les conséquences sanitaires, écologiques, économiques et sociales sont majeures pour la population et le territoire.

Copie :

Monsieur le préfet coordonnateur de la cellule interministérielle de crise eau Mayotte

Monsieur le préfet de Mayotte

Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

Madame la directrice de la direction de l'eau et de la biodiversité

Monsieur le directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte

Face à cette situation inédite, la cellule interministérielle de crise (CIC) a validé le principe d'un « Plan Eau Mayotte 2024-2026 » venant renforcer le contrat de progrès existant au titre du Plan Eau DOM. Ce plan doit permettre la mise en œuvre rapide de travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et l'engagement de mesures de long terme sur l'économie et la protection de la ressource. Afin d'assurer un suivi et une réactivité au plus près du territoire et des ministères compétents, le pilotage par l'Etat du plan Eau Mayotte s'appuie sur un pilotage en miroir :

- Au niveau local, par un expert de haut niveau (EHN) sous l'autorité du préfet de Mayotte, et,
- Au niveau national, par une directrice de projet, objet de votre mission.

Avec l'EHN, vous serez chargée de co-organiser la mobilisation de l'Etat dans la sortie pérenne de la crise de l'eau grâce au plan Eau Mayotte. Vous assurerez la coordination nationale des administrations centrales, l'EHN en assurant la coordination locale auprès des acteurs du territoire. En co-pilotage avec l'EHN, vous élaborerez avec les acteurs du territoire, le Plan Eau Mayotte (pouvant aller jusqu'à sa contractualisation), à l'aide d'une gouvernance ad'hoc à installer (comité de pilotage de sortie de crise sur le petit et grand cycle de l'eau, élargissement du comité des financeurs...).

D'ici mars 2024, il vous sera demandé de co-élaborer avec l'EHN un rapport de retour d'expérience de la crise de 2023 (RETEX) et la définition de scénarios de gestion de crise pour 2024.

A titre spécifique, vous piloterez :

1. Le renforcement de l'ingénierie de l'Etat auprès de la maîtrise d'ouvrage (Les Eaux de Mayotte) en étroite collaboration avec la DEALM et les opérateurs MTECT de l'Etat. A cet effet, sous réserve de l'exploitation d'études existantes, vous contribuerez à l'évaluation des compétences et des moyens humains, dans une optique d'amélioration significative de la capacité d'action de la maîtrise d'ouvrage, de la DEALM et des opérateurs MTECT de l'Etat ;
2. le suivi du plan Eau Mayotte sur tous ses aspects techniques (recherche de fuites, régulation, sécurités, remise à niveau des infrastructures (réseaux, usines), optimisation de l'exploitation pour sortir des tours d'eau, sectorisation du réseau et interconnexions, diversification et sécurisation de la ressource en eau potable (optimisation de l'osmoseur en place, 1 à 2 nouveaux osmoseurs et forages, captages) et autres opérations en cours de détermination (curage des retenues actuelles ...), plan de contrôle MISEN), les aspects organisationnels (RH, financier, organisation) étant suivis par l'EHN ;
3. l'identification et la programmation d'actions à moyen terme pour l'actualisation du PlanEauDOM (exemple : réservoirs tampons, bilan des eaux non conventionnelles (hors REUT) disponibles, solutions innovantes).

Pour l'ensemble des opérations d'investissements, vous porterez une attention toute particulière à la bonne mise en œuvre des procédures environnementales, sur la base du cadrage préalable de la MRAe Mayotte.

Pour l'exercice de votre mission, en lien étroit avec le cabinet du MTECT/SEB, vous serez positionnée auprès de la directrice de l'eau et de la biodiversité (DEB). Vous pourrez mobiliser la task force de la DGALN composée des directions métiers et des services supports, ainsi que les opérateurs compétents du ministère. Par ailleurs, afin d'assurer un continuum entre la gestion de la crise et le Plan Eau Mayotte, vous serez membre de la CIC, sous pilotage du Préfet Perissat jusqu'au 15 janvier 2024.

Vos déplacements sur Mayotte, jusqu'à, si besoin, toutes les six semaines, seront pris en charge par la DEB. Votre mission correspond à un quasi-temps plein sur une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} novembre 2023, tout en vous permettant de finaliser vos missions et attributions en cours. Son éventuelle reconduction et ses modalités (périmètre, pourcentage de temps ...) seront réexaminées à minima le mois précédent la fin de la mission (avril 2024). Un court rapport de fin de mission est attendu pour fin avril 2024 faisant état de ce qui a été réalisé et reste à réaliser, proposant des recommandations sur la poursuite de la mission.



Christophe BÉCHU



Sarah EL HAÏRY

Annexe 1.2. Deuxième lettre de mission



Le ministre
Le secrétaire d'État

Réf : SM8/2024-06/19956

Paris, le 27 JUIN 2024

Madame Céline Debrieux-Levrat
Inspection générale de
l'environnement et du
développement durable
Tour Séquoia
1 place Capeaux
92800 PUTEAUX

Objet : Lettre de prolongation de la mission de Mme Céline Debrieux-Levrat, inspectrice à l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD), en tant que directrice de projet « plan eau Mayotte »

Par lettre de mission du 5 décembre 2023, je vous ai demandé d'organiser la mobilisation de l'Etat dans la sortie pérenne de crise de l'eau grâce à un Plan eau Mayotte (PEM) 2024-2027. Vous avez piloté l'élaboration de ce plan et le 8 mars 2024, la réunion interministérielle (RIM) sous l'égide du cabinet du Premier Ministre a acté le PEM, conformément à la décision de la dernière cellule interministérielle de crise (CIC) Eau potable de Mayotte du 7 février 2024. Ce plan, ambitieux et inédit, élaboré en concertation avec le syndicat mixte « Les Eaux de Mayotte » dit LEMA, les services de l'Etat et ses opérateurs, ainsi que les acteurs du territoire, vise à sortir durablement le territoire des pénuries en eau potable. Il comporte des investissements massifs sur le petit cycle de l'eau (volet 1 – avenant au contrat de progrès PEDOM 2022-2026), la mobilisation de moyens humains et matériels (volet 2 – renforcement de l'ingénierie locale) et un plan d'adaptation au changement climatique (volet 3 – PACC – valorisation des initiatives locales sur le grand cycle de l'eau).

Concernant les investissements, a ainsi été décidé au titre de l'exercice budgétaire 2024 un engagement de l'Etat à hauteur de 75 M€ d'autorisations d'engagement et de 64,5 M€ de crédits de paiement, pour démarrer très rapidement les opérations, notamment la nouvelle usine de dessalement, les campagnes de forages et les travaux sur les réseaux d'eau potable (renouvellement, réparation, interconnexion), ainsi que ceux sur les systèmes d'assainissement collectif.

Concernant les moyens en ingénierie, le cabinet du Premier Ministre a pris acte de la nécessité de renforcer les effectifs et les moyens matériels des services de l'Etat et de ses opérateurs à hauteur de 16 ETP pour un budget annuel estimé à 4 M€. Dès 2024, le CEREMA est en cours de déploiement à Mayotte pour développer, en renforçant la Dealim, l'ingénierie en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du LEMA.

Conformément aux préconisations du cabinet du Premier Ministre, vous avez, sous l'égide du Préfet de Mayotte, organisé des réunions publiques dites « Retex crise de l'eau à Mayotte » afin de mobiliser et communiquer plus largement sur les actions de l'Etat. Elles ont pu aboutir à l'installation de la Conférence territoriale de suivi du PEM et au lancement du PACC.

Ces avancées majeures nécessitent d'être confortées. C'est pourquoi, votre mission est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024, en vue d'un tuilage pour transmission de la direction de projet à l'expert de haut niveau (EHN) dont le cabinet du Premier Ministre a confirmé le recrutement, qui sera placé sous l'autorité du Préfet de Mayotte.

Hôtel de Roquette
246 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 33(0)1 40 61 21 22
www.ecologie.gouv.fr



Vous serez chargée tout particulièrement :

1. d'engager et de contractualiser le programme d'investissement et finaliser le plan de financement interministériel pour l'exercice 2025-2027 afin de disposer d'une trajectoire partagée et précise, dans la mesure du possible pour le volet 3 notamment, des opérations à réaliser, de conduire l'actualisation du Plan Eau DOM, et notamment son avenant ;
2. d'engager le programme de renforcement de l'Etat et de ses opérateurs en moyens humains, techniques et en expertise afin d'assurer la bonne réalisation des opérations d'investissement et de prévenir toute pénurie sur la ressource en eau. Vous veillerez à accompagner notamment le déploiement du CEREMA et des autres opérateurs ;
3. de suivre et rendre compte sur l'état d'avancement des opérations dites prioritaires et tout particulièrement la nouvelle usine de dessalement et la septième campagne de forages. Vous contribuerez à la conduite de ces opérations par la DEALM sur les aspects planning, marchés publics et procédures environnementales ;
4. de finaliser l'élaboration du PACC et de ses modalités de mise en œuvre, plan dont le déploiement commencera début 2025 ;
5. de conseiller et accompagner le préfet appuyé par l'EHN, dans sa mission de pilote local de la sortie de crise de l'eau à Mayotte, et de conduire les opérations de valorisation de l'action du Ministère et plus globalement de l'Etat, dans la mesure du possible.

Pour l'exercice de votre mission, en lien étroit avec le cabinet du MTECT, vous serez positionnée auprès de la directrice de l'eau et de la biodiversité (DEB). Vous pourrez mobiliser la task force de la DGALN composée des directions métiers et des services supports, ainsi que les opérateurs compétents du ministère, tout en associant l'AFD et la Banque des Territoires.

Vos déplacements sur Mayotte, jusqu'à, si besoin, un déplacement toutes les six semaines, seront pris en charge par la DEB. Votre mission correspond à un mi-temps sur une durée de 4 mois, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour assurer la transmission de la direction de projet à l'EHN. Un court rapport de fin de mission est attendu pour fin janvier 2025 faisant état de ce qui a été réalisé et reste à réaliser, et proposant des recommandations sur la poursuite de la mission.



Christophe BÉCHU

Hervé BERVILLE



Annexe 2. Situation de l'assainissement durant la crise aigüe de l'eau de novembre 2022 à février 2024

L'état des lieux dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 de Mayotte identifie aujourd'hui l'assainissement comme l'une des principales causes de la dégradation de l'état des eaux à l'échelle du département, avec les eaux pluviales et les déchets. La contamination des eaux et des milieux est à l'origine de problèmes sanitaires importants, et plus particulièrement dans un contexte où une partie de la population n'a pas accès à l'eau du service public. La « RUPéisation » du département et l'application de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, dite « directive ERU » à Mayotte entraînent des objectifs ambitieux pour le département. La directive fixe à 2020 la réalisation des installations d'assainissement pour les communes de plus de 10 000 équivalents habitants et 2027 pour les autres.

Par ailleurs, la reconquête de la qualité des milieux et d'une eau en bon état (objectifs fixés dans la directive cadre sur l'eau – DCE, et également dans la directive 2006/7/CE sur la qualité des eaux de baignade, qui impose une qualité d'eau pour les sites de baignade de Mayotte d'ici le 31 décembre 2031) passe par l'amélioration des installations existantes et par la réalisation de projets structurants pour assurer la collecte et le traitement des eaux usées à l'échelle du département.

Le zonage d'assainissement couvre 76 % de la population. Selon le recensement de 2021, 17,2 % des habitants étaient raccordés à un dispositif d'assainissement collectif.

Annexe 2.1. L'assainissement collectif

En 2023, l'assainissement s'appuie majoritairement sur quatre stations d'épuration importantes (Baobab, Dembéni, Dzoumogné et M'ronabéja)¹⁰ et des dispositifs de faible capacité (< 1000 EH¹¹)¹² pour une capacité totale de 71 270 équivalent-habitants. Ce parc de 33 stations d'épuration, présente un certain nombre de dysfonctionnements sur les mini-stations d'épuration et une difficulté de mise en charge sur les grosses unités. Ceci est en partie dû aux difficultés de raccordement de l'abonné au réseau d'assainissement collectif.

Le climat chaud et humide accélère les phénomènes de corrosion (développement d'hydrogène sulfuré), surtout les prétraitements et favorise le développement de bactéries filamenteuses perturbant le traitement. L'intensité de la pluviométrie en saison des pluies provoque d'importantes surcharges hydrauliques, ravine les sols en pente, ce qui ramène beaucoup de sables et de déchets aux stations. Les prétraitements sont sous dimensionnés eu égard au contexte local. La majorité des microstations ne fonctionne plus (du fait d'actes de vandalisme, d'absence de programme de mise à niveau, de défaut d'exploitation et d'entretien, etc...).

33 systèmes d'assainissement sur 37 font actuellement l'objet d'une mise en demeure sur le département. Jusqu'en 2023. La totalité des stations sont non conformes en équipement et

¹⁰ Les 4 stations $\geq 2\,000$ EH représentent 83,5% de la capacité de traitement (56% pour Mamoudzou Baobab).

¹¹ L'équivalent-habitant est une unité de mesure définie en France par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique en oxygène en cinq jours (DBO5) de soixante grammes d'oxygène par jour. Elle permet de déterminer facilement le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.

¹² Les charges entrantes sont mesurées aléatoirement faute d'une autosurveillance conforme. Un taux de charge de 36 % a été estimé sur la base des déclarations SISPEA en 2016.

en performance. Cette situation est d'autant plus dommageable que les rejets s'effectuent en majorité dans des milieux sensibles (rivières à faible débit, mangrove, lagon).

Le schéma directeur d'assainissement de 2015 prévoyait la construction de 29 nouvelles stations, 340 km de réseaux, 11 000 boîtes de branchement et 2 unités de co-compostage. En 2023, trois nouvelles stations sont en appel d'offres ou en construction : Mamoudzou Sud (10 000 EH), Koungou (tranche 1 de 6 000 EH) et Petite Terre (tranche 1 de 6 000 EH) et une station non réceptionnée (Ouangani – Chiconi – Steu du Centre) faute de raccordement au réseau de collecte.

Annexe 2.2. L'assainissement non collectif

En attendant leur réalisation et dans tous les secteurs où l'assainissement collectif n'est pas pertinent, il est impératif de mettre en place des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC), au moins à titre transitoire. Par ailleurs, le territoire fait face à une urbanisation spontanée dans des zones d'habitat informel particulièrement concernées par l'ANC, car elles sont souvent confrontées à des problèmes d'insalubrité liés aux difficultés d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il faut donc distinguer trois typologies d'ANC :

- ANC « classique », où la réglementation pourrait être appliquée de façon adaptée, comme dans le cas de la Réunion, ce sujet restant à examiner.
- ANC « transitoire », où les contraintes des sites ont conduit au classement en zone collective (impossibilité technique de mise en œuvre du non collectif réglementaire) mais où les délais de mise en œuvre imposent un ANC dont les prescriptions techniques et réglementaires doivent être adaptées.

ANC « informel », qui n'est pas encadré par la réglementation car situé en zone d'habitat illégal. L'enjeu principal sur cette zone est sanitaire. L'ANC constitue le premier système d'assainissement des eaux usées à Mayotte ; de conception traditionnelle, souvent déconsidéré et non contrôlé, il ne fonctionne pas à Mayotte comme dans beaucoup de DOM. Bien conçu, éventuellement sur des bases réglementaires différentes de celles de la Métropole (sur la base d'une adaptation préfectorale locale), contrôlé, il pourrait constituer une solution satisfaisante pour beaucoup des secteurs de Mayotte peu densément peuplés. Un travail d'expertise pourrait être mené dans ce sens, ce qui pourrait conduire à revoir le zonage de l'assainissement sur l'archipel.

Annexe 3. Réunion de lancement du retour d'expériences de la gestion de crise 2022-2023 : relevé de décisions, présents et diaporamas présentés



Lancement du retour d'expériences (Retex) de la crise de l'eau à Mayotte 25/03/2024

La liste des participants est jointe en annexe du présent relevé de décisions. Près de 220 personnes ont été conviées. Toute personne désireuse de porter un témoignage est invitée l'un des moyens d'expression transmis (questionnaire, audition bilatérale et un troisième moyen validé en séance, à savoir un site de dépôt de contributions et visible de tous les participants au Retex).

La première partie de la réunion trace une première rétrospective de la gestion de crise (indicateurs marquants de la sécheresse hydrique, entrée, gestion et sortie de crise). Il est convenu que des acteurs et des actions sont encore manquants (bilan de la prise en charge des factures d'eau, mise en lumière précisée du rôle et des actions du département, des communes, des intercommunalités, des Ambassadeurs de l'eau, du MEDEF et des associations notamment environnementales, caractérisation de la sécheresse hydrique).

Proposition : le diaporama présenté est à enrichir par des participants au Retex pour compléments et modifications, l'inspectrice se chargeant de le mettre à jour pour validation lors de la restitution du Retex.

Après avoir souligné le fort investissement du territoire et la solidarité nationale, qui a été exercée depuis la Métropole, certains participants ont apporté des premiers retours, comme suit :

- Aucune épidémie de maladie hydrique en lien avec la crise de l'eau n'a été enregistrée,
- Un accompagnement financier jugé insuffisant pour le tissu associatif fortement impacté par la crise,
- Le souhait de sortir rapidement et durablement de la crise de l'eau, avec la nécessité de préserver un écosystème d'exception, mais fragile, une population croissante, une exposition forte du territoire au changement climatique,
- La « non prise en compte des OF, CFA privés et écoles privées » dans les dispositifs de gestion de crise,
- Le manque potentielle d'anticipation dans la mise en place des mesures de restrictions et des mesures d'accompagnement (cuves dans les écoles, ayant eu un impact dans les établissements scolaires),
- Des prélèvements illégaux jugés insuffisamment contrôlés,
- Des questionnements sur les clôtures à poser autour des retenues collinaires et la protection des points de captage,
- Un suivi qualitatif sans précédent sur les ressources en eau et un contrôle sanitaire largement renforcé pour garder l'eau potable en permanence (communication sur ce sujet à renforcer rapidement),
- La nécessité de conserver les acquis de la crise en matière de maîtrise de la consommation en eau potable,
- La confirmation du Département d'être en pro-actif sur le sujet de la ressource en eau avec la préfiguration d'un office de l'eau,
- Une synergie réussie entre les services de l'Etat et les acteurs impliqués pour la continuité du service de l'eau potable et de l'assainissement,
- Des précisions sur la fin de la gratuité des factures d'eau,

- La gestion de la récupération des bouteilles d'eau vides et plus largement tout type de déchets.

Une présentation sur l'opération de l'usine de dessalement d'Ironi-Bé est demandée sera à l'ordre du jour d'un prochain comité de suivi de la ressource en eau élargi en avril.

La seconde partie de la réunion a porté sur la méthodologie du Retex, et a souligné son importance dans la co-construction du Plan Eau Mayotte 2024-2027, portant notamment l'effort du mur d'investissements. L'impact sur le prix de l'eau de ces investissements est questionné. Le Retex, dont l'initiative a été saluée, porte un regard sur les réussites à amplifier et les voies d'amélioration et se veut constructif pour sortir collectivement de la crise de l'eau à Mayotte.

La restitution du retour d'expériences aura lieu le lundi 29 avril de 14h à 16h30 dans l'hémicycle du Département de Mayotte. Une visio est aussi disponible : <https://call.lifesizecloud.com/17600063>

Lancement du Retex Crise de l'eau 2023 à Mayotte
26/03/2024

Nom	Prénom	Structure représentée
?	Natacha	Association Horizon
Abdahall	Nassidie	directeur exploitation - SMAE
Abdallah	Hairia	collaboratrice députée Estelle Yousoupha
Abdou	Issa	DGS - commune de Chirongui
Abdou-Ivessi	Soula	DGA - mairie de Dembeni
Aboubacar	Ibrahim	DSG - LEMA
Ahmed Buinahery	Mounirou	DGA - mairie de Koungou
Ahrweiller	Maxime	SGAR
Ali Hamada	Mikidachi	chargé de mission hydrologie - Dealm
Amirault	Guillaume	directeur - PNMM
Baltus	Carla	MEDEF
Ben Hassen	Floriane	Responsable centre Mayotte - Météo France
Bene	Alexandre	chef de service Ambassadeur de l'eau - MLEZIMAORE
Bieuville	François-Xavier	préfet de Mayotte
Boisset	Guillaume	Dealm
Bonneau	Sébastien	chef de service - DRFIP
Chalagiraud	Bastien	directeur - DAAF
Champiat	Julian	président - FMBTP
Chapuis	Agnès	AFD
Charpentier	Michel	Les Naturalistes
Cheick-Ahmed	Mu'uminat	Président
Chevalier-Nkouka	Kelly	Cheffe de service, Croix-Rouge française
Commandant Baillon	?	SDIS Mayotte
Commandant Boulangier	François	chef MASC - direction générale de la sécurité civile
Commandant Mdere	Sulliman	SDIS Mayotte
Commandant Rougeot	?	EMZPCOI
Daouda	Bihaki	maire - commune de Chirongui
Dautrey	Emilien	GEPOMAY
Debrieu-Levrat	Céline	inspectrice IGEDD - Ministère de la transition écologique
Dos Santos	Erell	inspecteur de l'environnement - Dealm
Durieux	?	?
Es Sassi	Salha	Directrice insertion et vie sociale - Mlezi Maoré
Fahardine	Ahamada	Président LEMA
Fayard	Gilles	préfecture de zone de défense - FORMISC
Faykal	Assiraki	CCAS - commune de Dembeni
Florent-Giard	Frédéric	Direction de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la transition écologique
Fournial	Françoise	directrice - SMAE et SMAA
Guy	Steeves	chef de service adjoint - Dealm

1/3

Lancement du Retex Crise de l'eau 2023 à Mayotte

26/03/2024

Nom	Prénom	Structure représentée
Houemenou	Honorere	Croix-Rouge française
Iborra	Julien	Dealm
Ibrahima	Hanina	DG - NAYMA
Issouf	Mohammed	chargé de mission biodiversité - CD 976
Judek	Baptiste	Directeur Mayotte Natue environnement et conseil FairT'ile
Karabowicz	Yéléna	Apprentie - Direction de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la transition écologique
Kouakou	Christel Wilfried	chargé de mission SATESE - Dealm
Landre de la Saugerie	Arnault	secrétaire général - SODIFRAM
Lazard-Peillon	Benjamin	directeur de cabinet - rectorat
Le Bigot	Yann	directeur régional délégué - ADEME
Le Coz	Jérôme	chercheur INRAE
Le Goaster	Ronan	chef de bureau gestion de l'eau - CD976
Le Roux	Jean-François	chef de service - Dealm
Lebret	Léonard	DO RSMA
Lemierre	André	stagiaire INSP
Lhoste	Mathieu	Commune de M'Tsangamouji
Lhotelier	Anaïs	hydrogéologue - BRGM Mayotte
Liard	Adrien	Ingénieur hydraulicien, ARTELIA
Lieutenant-colonel Jourdain	Vincent	chef de détachement de la sécurité civile - direction générale de la sécurité civile
Lorieux	David	représentant scientifique - Ceta'Maoré
Madi	Ali	FMAE
Madi Mari	Madi-Boinamani	Commune de Chiconi
Mafhoudi	Najib	coordinateur interministérielle PEDOM - Direction de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la transition écologique
Magoma	Echart	directrice territoriale - EDM
Mandallaz	Charles-Henry	UMIH
Mbuton	Chloé	chargée de mission développement durable - SGAR
Mikulavic	Alexandre	Recteur de Mayotte
Mizzi	Eva	ingénieur, ARTELIA
Mohamed Soilihi	Thani	Sénateur de Mayotte
Mohammed Ekamme	Abdou	adjoint au maire - commune de Pamandzi
Morvan	Bastien	directeur de cabinet - ARS
Mroudjae	Bacari	Maire adjoint - commune de Bandraboua
Msa	Latufa	directrice - FMAE
Nassur	Said Omar	responsable cellule eaux d'alimentation - ARS
Nassur	Said-Omar	
Paget	Dominique	directeur - ONF Mayotte
Paquet	Marjorie	SGAR adjointe
Perrin	Charles	hydrologue, INRAE

2/3

Lancement du Retex Crise de l'eau 2023 à Mayotte
26/03/2024

Nom	Prénom	Structure représentée
Persée	François	DGS - Commune de M'Tsangamouji
Rakotomiaina	Manda	responsable - SOMACO
Roux	Patrice	représentant CITEO
Sadeski	Ludivine	Directrice régionale - BRGM Mayotte
Said-Hachim	Dhoiffari	
Salvador	Nicolas	secrétaire association Mayotte a soif
Sidi	Nadjayedine	vice-président CD976
Soufou	Ambdoul	chargé d'opérations - commune de Chiconi
Thomas	Frédéric	Dealm
Thouvignon	Loïc	chef de service - SD OFB
Tilmant	François	ingénieur d'études, INRAE
Trollé	Christophe	Dealm adjoint
Uhica	Marc	sous-officier-RSMA
Yousseuf	Fayda	directrice cycle de l'eau - communauté d'agglomération du Grand Nord
Yousseouffa	Estelle	Députée de Mayotte



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité



Crise de l'eau en 2023 à Mayotte

**Réunion du lancement du retour d'expériences de la gestion de crise
et recueil de propositions**

25 mars 2024

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 - 15h00 : l'historique de la gestion de crise 2023 avec les origines, les acteurs impliqués (toutes les parties invitées) et les différentes séquences (début de crise, crise et sortie de crise)

15h00 - 15h20 : échanges avec la salle et la visio

15h20-15h40 : le retour d'expériences : sa partie nationale et territoriale, son rôle dans la co-construction du Plan Eau Mayotte 2024-2027 (sa présentation) avec le territoire, présentation de la méthodologie et du calendrier.

15h40 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 : clôture par le Préfet de Mayotte et prise de rendez-vous pour la restitution

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 - 15h00 : l'historique de la gestion de crise 2023 avec les origines, les acteurs impliqués (toutes les parties invitées) et les différentes séquences (début de crise, crise et sortie de crise)

15h00 - 15h20 : échanges avec la salle et la visio

15h20-15h40 : le retour d'expériences : sa partie nationale et territoriale, son rôle dans la co-construction du Plan Eau Mayotte 2024-2027 (sa présentation) avec le territoire, présentation de la méthodologie et du calendrier.

15h40 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 : clôture par le Préfet de Mayotte et prise de rendez-vous pour la restitution

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 - 15h00 : l'historique de la gestion de crise 2023 avec les origines, les acteurs impliqués (toutes les parties invitées) et les différentes séquences (début de crise, crise et sortie de crise)

15h00 - 15h20 : échanges avec la salle et la visio

15h20-15h40 : le retour d'expériences : sa partie nationale et territoriale, son rôle dans la co-construction du Plan Eau Mayotte 2024-2027 (sa présentation) avec le territoire, présentation de la méthodologie et du calendrier.

15h40 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 : clôture par le Préfet de Mayotte et prise de rendez-vous pour la restitution

4

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 - 15h00 : l'historique de la gestion de crise 2023 avec les origines, les acteurs impliqués (toutes les parties invitées) et les différentes séquences (début de crise, crise et sortie de crise)

15h00 - 15h20 : échanges avec la salle et la visio

15h20-15h40 : le retour d'expériences : sa partie nationale et territoriale, son rôle dans la co-construction du Plan Eau Mayotte 2024-2027 (sa présentation) avec le territoire, présentation de la méthodologie et du calendrier

15h40 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 : clôture par le Préfet de Mayotte et prise de rendez-vous pour la restitution

Pourquoi un retour d'expériences sur la crise de l'eau et sa gestion en 2023 ?

- Un temps important permettant de conclure le processus de gestion de crise.
- Vers un enrichissement, par l'analyse de l'expérience vécue, les procédures de gestion de crises.
- « Se dire les choses » : les réussites ou les axes d'amélioration, de manière à réduire les vulnérabilités et à augmenter les capacités de résilience du territoire.

Ce Retex se tiendra tant au niveau local qu'au niveau national autour de la cellule interministérielle de crise (quasiment en concomitance).

- Pour aider à bâtir le Plan Eau Mayotte 2024-2027 : c'est quoi ce Plan ?

C'est quoi le Plan Eau (potable) Mayotte ?

- Inspectrice Igedd missionnée pour conduire sa construction
- Un plan pour ne plus réfléchir en gestion de crise, mais en sortie pérenne de crise
- Un plan qui ne confond pas précipitation et engagement rapide
- Un plan avec une vision élargie au petit cycle de l'eau (assainissement) et même du grand cycle de l'eau
- Un plan assembleur dans un développement continu et équilibré de Mayotte et de tous ses usagers et enjeux environnementaux

Comment établir ce Plan eau Mayotte 2024 – 2027 ?

- En s'appuyant sur des outils existants (contrat de progrès PEDOM 2022-2026, CCT 2024-2027, ...)
- En réévaluant, à la lumière des retours d'expérience de crise depuis 2017, financièrement et techniquement
- En procédant à une évaluation des ressources humaines, compétences et matériels, notamment de tous les opérateurs de MTECT (Météo France, ONF, OFB, ..)
- En écoutant et recueillant les propositions dans le cadre du retour d'expériences de la gestion de crise 2023

➤ Il est donc en cours de construction en particulier dans sa partie de retour d'expériences

8

C'est quoi concrètement ce Plan eau Mayotte ?

1. Un volet investissements eau potable et assainissement par un avenant financier et technique au contrat de progrès PEDOM Mayotte en cours 2022-2026, incluant déjà un panel d'actions sur la diversification de la ressource en eau (eaux souterraines, superficielles et marines, celle-ci en dernier recours), la sécurisation du service public (réseaux, réservoirs, ...), la mise aux normes de l'assainissement,
 - ❖ Mais portant en plus, une ambition complémentaire sur la valorisation des eaux non conventionnelles, la restauration des milieux pour reconnecter le petit au grand cycle de l'eau et l'innovation sur le rapport à l'eau dans un contexte de changement climatique
 - ❖ Mais porte l'effort de rattrapage des investissements

C'est quoi concrètement ce Plan eau Mayotte ?

2. Des personnes et des compétences en plus pour faire (renforcement de l'ingénierie d'état en conduite d'opérations, en hydrogéologie, en météorologie, en géomatique pour la déforestation, moyens de police complémentaires, ...)

Et des moyens matériels en plus pour suivre (points de suivi de la ressource en eau, du climat, ...)

C'est quoi concrètement ce Plan eau Mayotte ?

3. Au travers du lancement du Retour d'expériences 2023 (associant très largement des acteurs du territoire), des actions partenariales innovantes, démultipliant les efforts d'investissements du contrat de progrès

Exemples : initiative CADEMA sur la production d'eau avec des condensats, RSMA ou université de Mayotte pour des filières de formation, éducation au rapport à l'eau avec les Ambassadeurs de l'Eau, ...

Ou des actions organisationnelles à mettre en place (un chantier pour mettre en place outil de partage de la ressource en eau pour tous les usagers ? Un arrêté-cadre sécheresse ?)

La méthode du retour d'expériences territorial

1. 25 mars 2024 : le lancement de la démarche avec information sur la gestion de crise et la méthodologie du retour d'expériences et premiers échanges
2. 25 mars 2024 au 17 avril 2024 : le recueil et l'exploitation d'informations permettant de faire profiter les différentes parties prenantes, des erreurs, innovations ou progrès issus de l'expérience avec **trois** moyens disponibles :
 - Un questionnaire en ligne, pouvant être complété au fur et à mesure
<https://enqueteur.igedd.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=566836&lang=fr>
 - Une audition avec prise de rendez-vous préalable avec Céline Debrieu-Levrat
 - **Le dépôt de contributions sur un espace ouvert aux participants (ex:OSMOSE)**

La méthode du retour d'expériences territorial

3. Une restitution du retour d'expériences 2023 pour valoriser l'intelligence collective et vers la finalisation du Plan Eau Mayotte le lundi 29 avril ou le mardi 30 avril en réunion du même format que le lancement
 - Un document de travail préparatoire devrait pouvoir être fourni vers le 18 avril
 - Les grandes lignes du retour d'expériences national devraient être possible
 - Cette réunion vise à une prise de décision collective sur les suites à donner et leur mise en application pour abonder le volet partenarial du Plan Eau Mayotte.

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 - 15h00 : l'historique de la gestion de crise 2023 avec les origines, les acteurs impliqués (toutes les parties invitées) et les différentes séquences (début de crise, crise et sortie de crise)

15h00 - 15h20 : échanges avec la salle et la visio

15h20-15h40 : le retour d'expériences : sa partie nationale et territoriale, son rôle dans la co-construction du Plan Eau Mayotte 2024-2027 (sa présentation) avec le territoire, présentation de la méthodologie et du calendrier

15h40 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 : clôture par le Préfet de Mayotte et prise de rendez-vous pour la restitution

14

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 - 15h00 : l'historique de la gestion de crise 2023 avec les origines, les acteurs impliqués (toutes les parties invitées) et les différentes séquences (début de crise, crise et sortie de crise)

15h00 - 15h20 : échanges avec la salle et la visio

15h20-15h40 : le retour d'expériences : sa partie nationale et territoriale, son rôle dans la co-construction du Plan Eau Mayotte 2024-2027 (sa présentation) avec le territoire, présentation de la méthodologie et du calendrier

15h40 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 : clôture par le Préfet de Mayotte et prise de rendez-vous pour la restitution

15

Un grand merci pour votre écoute et votre participation au retour d'expériences

RETEX de la crise de l'eau 2023

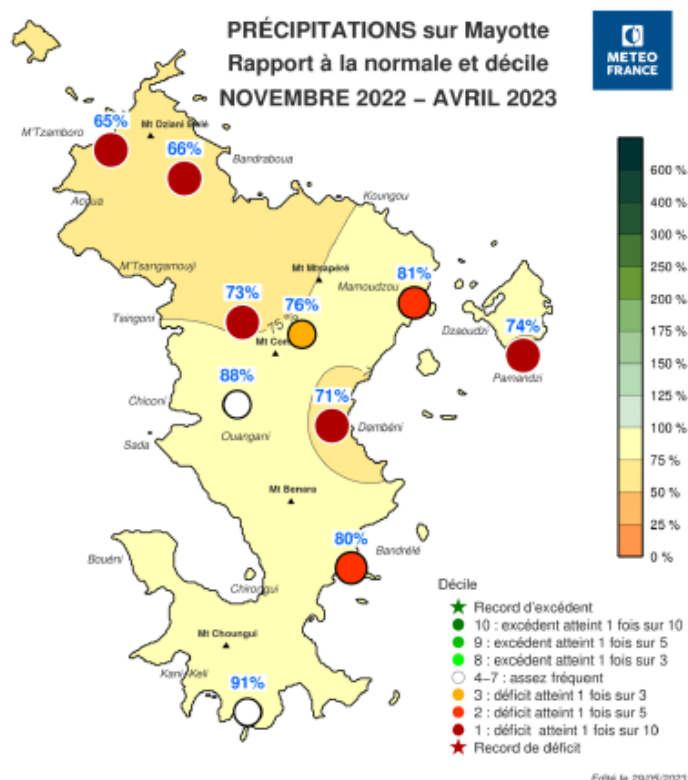
Présentation de la gestion de la crise

Lundi 25 mars 2024

Rétrospective de la crise de l'eau 2023 et de sa gestion

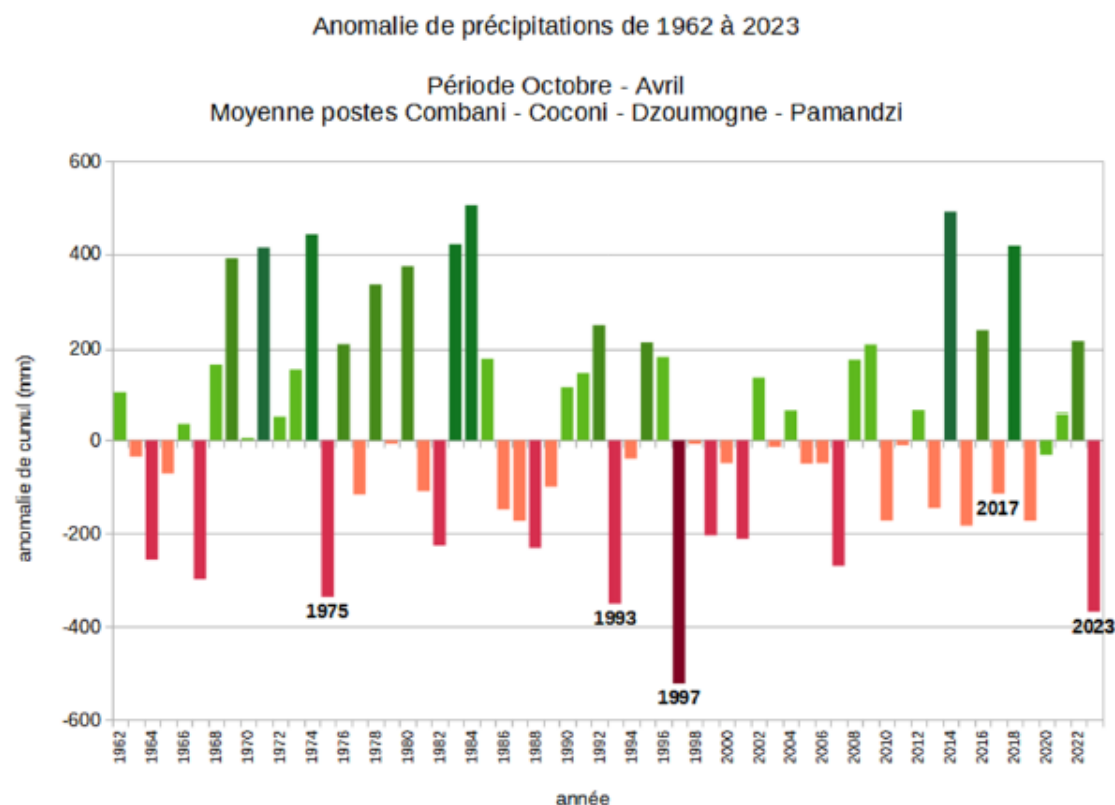
- 1 2 Les chiffres marquants de la sécheresse 2022/2023 (Météo France, DealM)
- 3 Evolution de la production et allègement des tours d'eau (LEMA/SMAE)
- 4 Perspectives de sortie des tours d'eau (travaux) – LEMA/SMAE
- 5 Fin des mesures exceptionnelles d'accompagnement et désengagement des moyens (Formisc, ARS, préfecture)

• 1.1 - Bilan pluviométrique saison des pluies 2022- 2023 : novembre 2022 à avril 2023



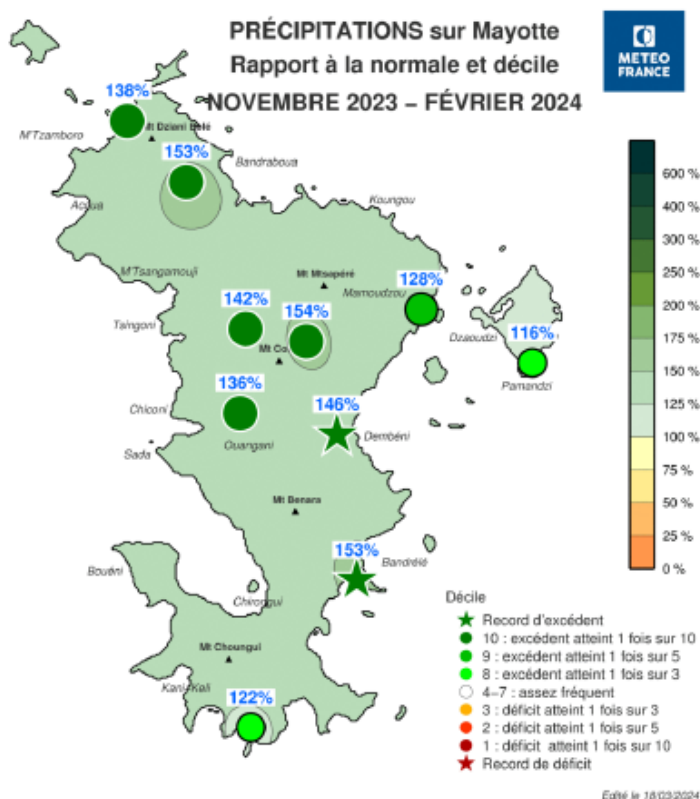
- Une saison des pluies déficitaire : **24 %** de déficit global en pluviométrie (au 1^{er} rang sur 27 années de mesures)
- Sur le poste de Dzoumogne le déficit est de plus de **34 %** (7^{ème} saison la plus sèche en 72 ans de mesures), sur le poste de Combani le déficit est de **27 %** (5^{ème} saison la plus sèche en 80 années de mesures).

• 1.1 - Bilan pluviométrique saison des pluies 2022- 2023 : *comparaison interannuelle d'octobre à avril*



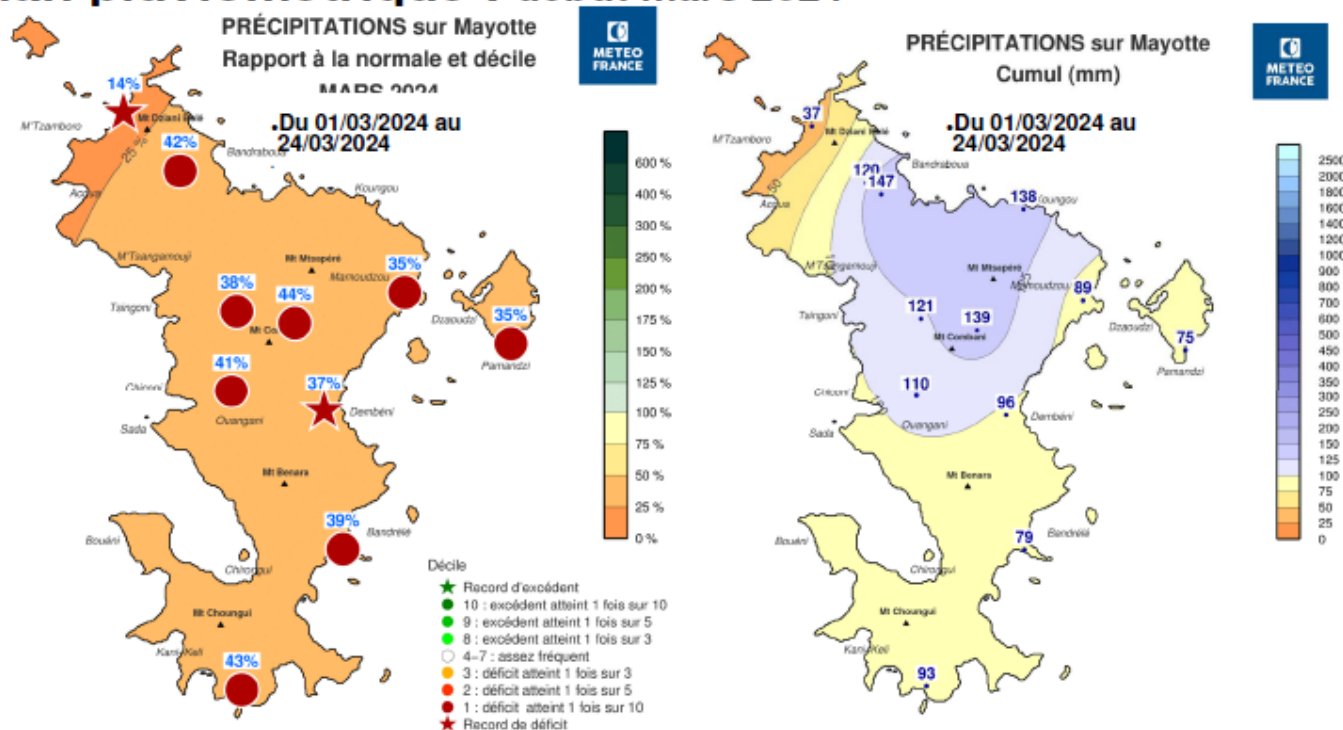
- La saison des pluies (période Octobre-Avril) 2023 est la plus sèche, jamais enregistrée, depuis la saison pluies de 1997.
- Elle est aussi la deuxième plus sèche après la saison des pluies de 1997, en 61 années de mesure de précipitations (1962 - 2023).

• **1.2 - Bilan pluviométrique : début de saison des pluies**
novembre 2023 à février 2024



- Un début de saison des pluies avec une pluviométrie au dessus des normales de saison :
 - un mois de novembre normal (98 % de la normale de saison)
 - un mois de décembre généreux (153 % de la normale de saison)
 - un mois de janvier généreux (153 % de la normale)
 - un mois de février pluvieux (125 % de la normale)
- Sur les quatre mois :
 - 139 % de la normale de saison cumulée
 - Un excédent un peu moins marqué sur Petite-Terre et le Sud de l'île

• 1.2 - Bilan pluviométrique : *début mars 2024*

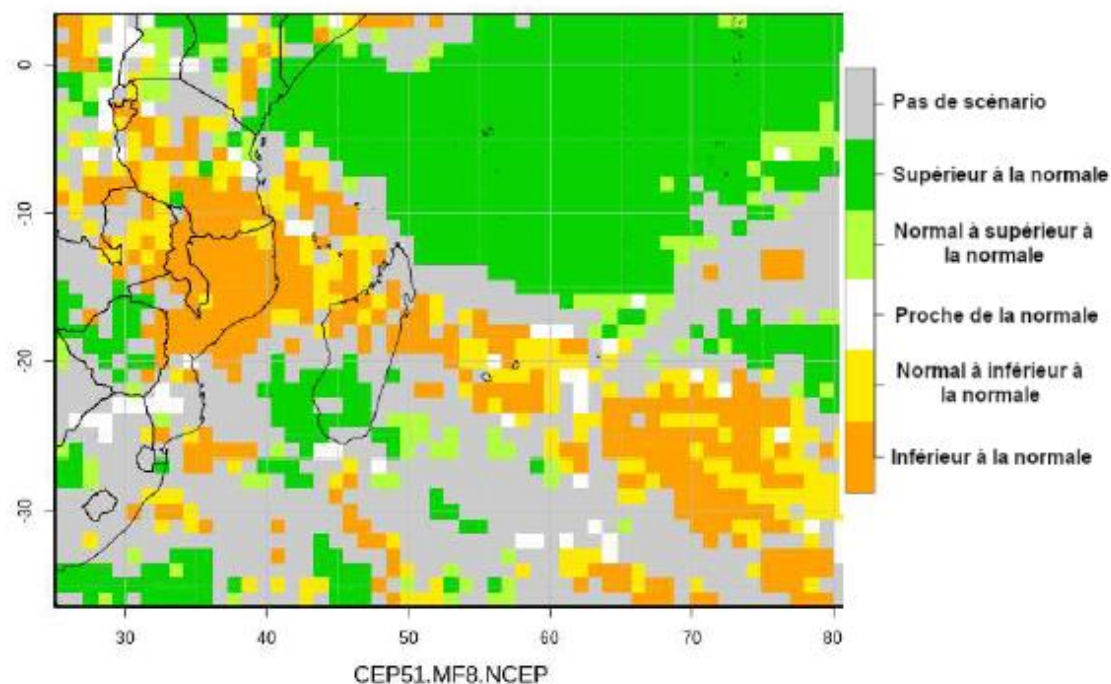


- Le flux de Kashkazi s'est arrêté depuis début mars laissant place successivement au Mnyombeni (vent de Nord-Est) puis au Kusi-Matulahi (vent de Sud-Est)
- On a donc démarré l'intersaison de manière précoce (généralement ce changement de régime se produit en Avril)
- Des pluies sur l'ensemble du territoire qui atteignent seulement 36% de la normale au 24/03/2024
- Le centre du département a été un peu plus arrosé depuis le début du mois que les autres secteurs

1.3- Prévision saisonnière de pluie Avril-Mai-Juin

Rainfall Scenario - AMJ 2024 - It 1

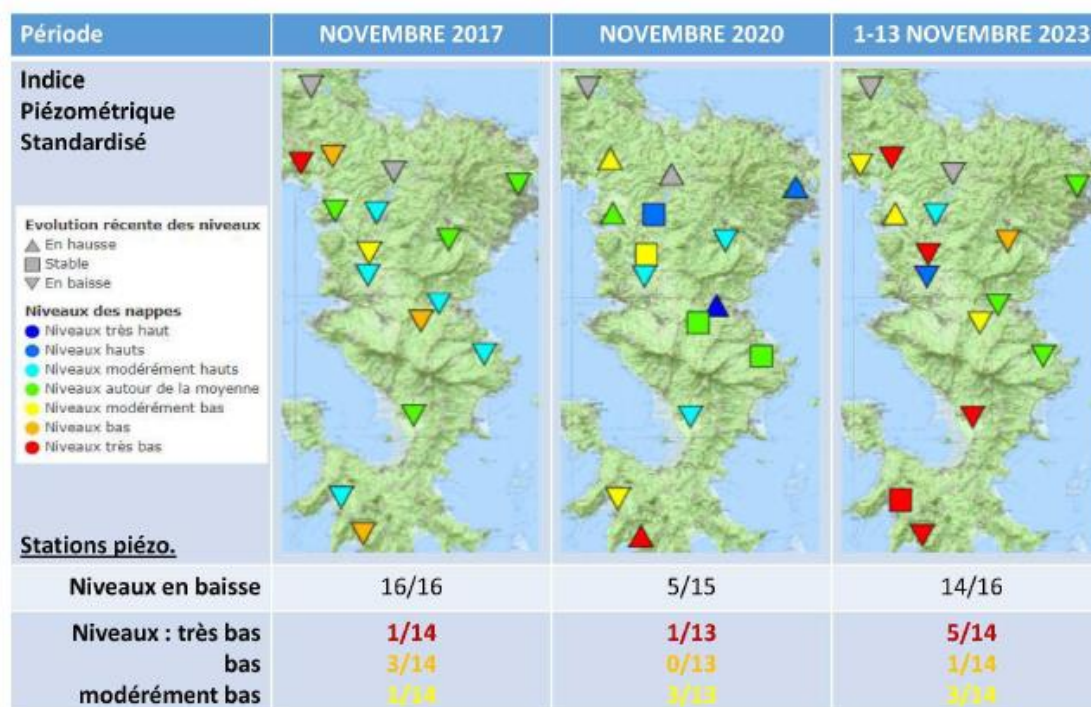
- Mayotte se situe au cœur d'une anomalie sèche de pluie
- Les précipitations sur l'ensemble des trois mois seront normales à inférieures à la normale.
- La température moyenne des trois mois restera aux dessus des normales de saison





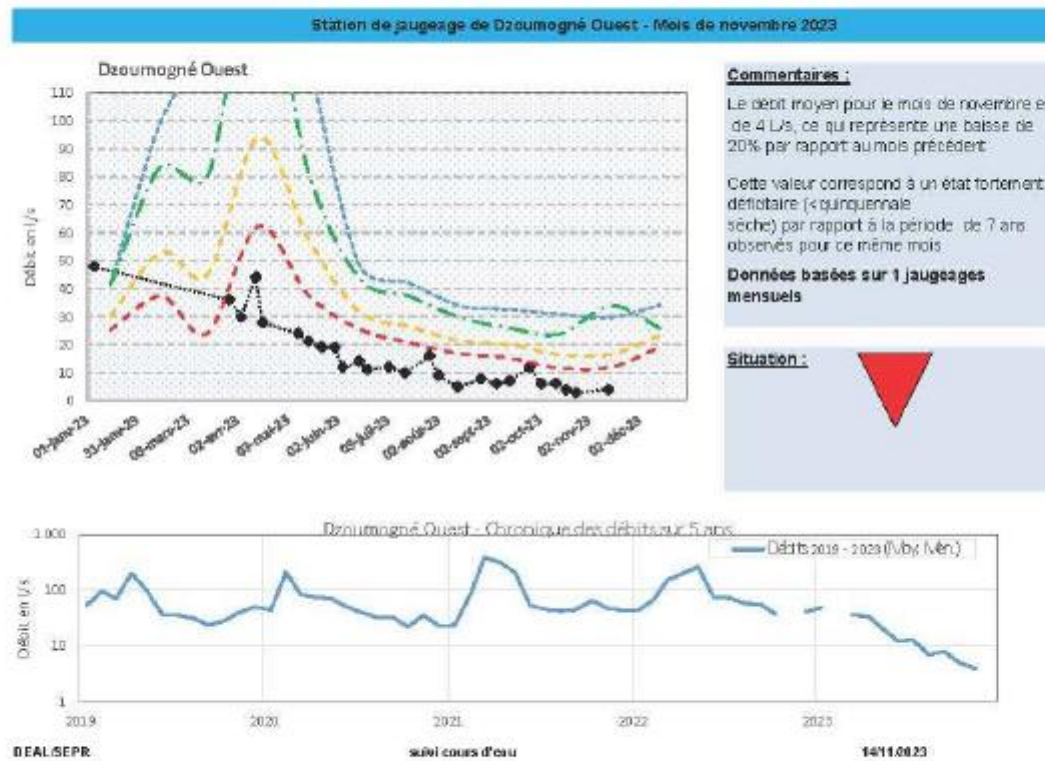
2. Les conséquences sur la ressource en eau

Comparaison des niveaux de nappes – 2017, 2020 et 2023 – Données BRGM



Comparaison des débits des rivières – 2017, 2020 et 2023 - Données DEALM

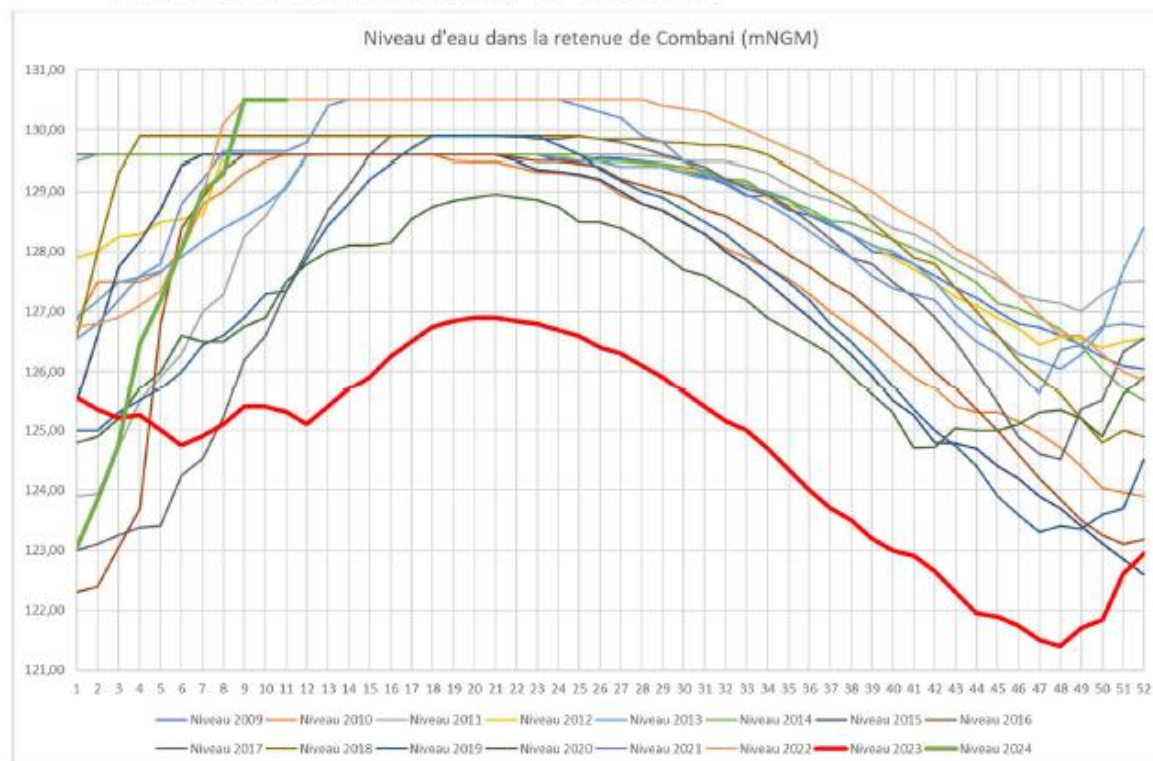
Légende	Novembre 2017	Novembre 2020	1-14 Novembre 2023
▲ très humide ▲ humide ▲ médian ▲ sec ▲ très sec			
Bulletin de Suivi Hydrologique			
<u>Stations hydro.</u>			
En baisse	7/18	5/18	8/18
Très sèches	4/18	0/18	6/18
Sèches	2/18	1/18	2/18



Evolution des ressources disponibles - Retenue de Combani

% remplissage retenue en S11

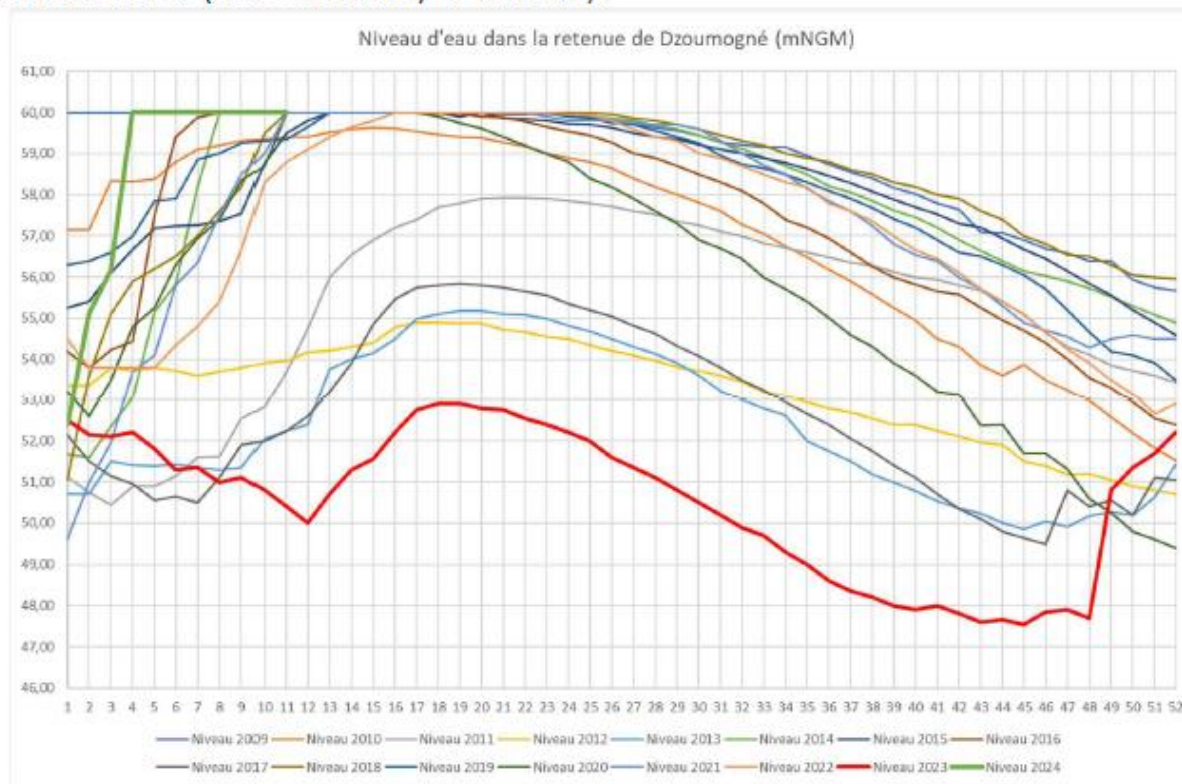
- 2023 : 31% (541 000 m³) → cote 125,30
- 2024 : 100 % (1 758 000 m³) → cote 130,5



Evolution des ressources disponibles - Retenue de Dzoumogné

% remplissage retenue en S11

- 2023 : 19% (356 000 m³) → cote 50,40
- 2024 : 100 % (1 894 000 m³) → cote 60,0



Bilan d'utilisation de la ressource en eau superficielle

2023 :

- Nombre de semaines où les prélèvements dans les cours d'eau à + de 20 000 m³/j:
 - **En 2023: 8 semaines**
 - En 2022 : 26 semaines (S1 à S28)
 - En 2024 : 7 semaines de S4 à S12 (année en cours)
- Conséquence: En 2023 en semaine S11 : 863 000 m³ prélevés en cumul dans les retenues
 - 2,3 fois + que 2022
 - 16 fois + que 2024



2023

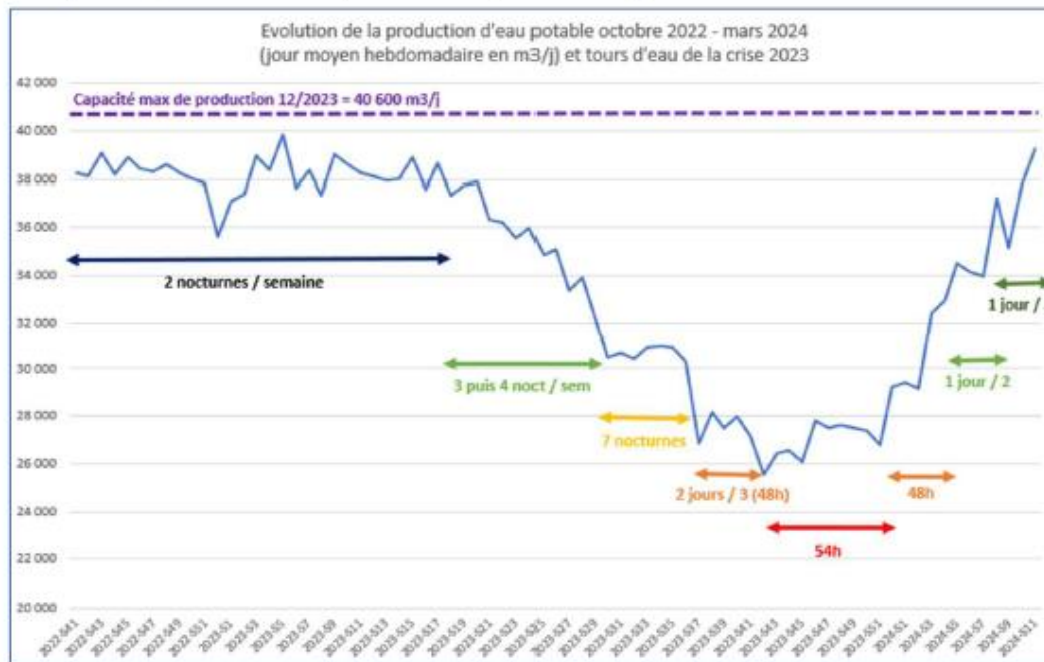


3. Evolution de la production

Suivi de la production

- **Production :**

- Passage aux tours d'eau « 1 jour sur 3 » le lundi 19/01/2024
- Production S11/S12 = 39 300 m³/j
- Production équivalente à 2023 (2 tours d'eau nocturnes par semaine)
- Marge de production ne permettant pas d'alléger les tours d'eau



Capacité de production
actuelle : 40 300 m³/j

UP de Ourovéni à 11 250 m³/j
en moyenne > capacité
nominale (10 000 m³/j)

Recherche et réparation de fuites - avancement



Au 15/03 : + de 520 km auscultés sur 800 km

816 fuites détectées

Ratio : 1,55 fuites /km, en baisse

Gravité des fuites en hausse

40% des fuites trouvées sur Petite-Terre par l'équipe d'urgence (3 mois de recherche)

Reprise et poursuite de l'action recherche-réparation depuis la fin de la crise des barrages (jusqu'en juin)

Lancement de la nouvelle action de recherche-réparation à partir de juillet,



Equipe 1 : Zone Mamoudzou Koungou

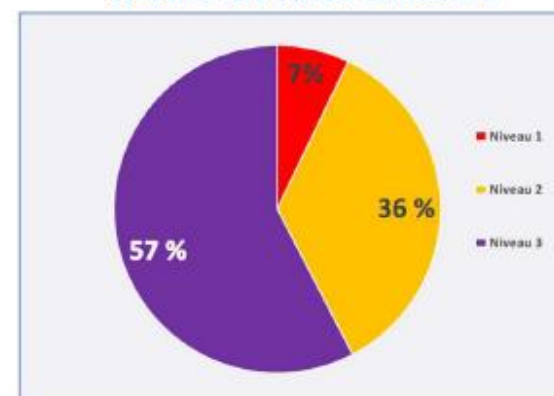


Equipe 2 : Zone Nord



Equipe 3 : Petite Terre

Gravité des fuites détectées



Accompagner la pénurie

Et les acteurs du département face au nouveau schéma de coupures



L'accompagnement de la pénurie: les mesures prises



Sécuriser les abonnés prioritaires

Raccordement aux chemins de l'eau:

objectif: sécurisation de la distribution permanente en eau potable des abonnés prioritaires (établissements scolaires, santé, sécurité,...)

Livraison et installation de 1000 cuves de stockage d'eau:

objectif: livraison et installation de cuves de stockage d'eau pour les établissements prioritaires non sécurisés.

Assurer l'accès à l'eau potable



Installations et remise en service de rampes à eau accessibles à l'ensemble des habitants du département :

Améliorer la distribution en eau dans le département



Renforcement du réseau d'adduction/distribution de Petite-Terre :

- Objectif : étendre la distribution de l'eau produite en Petite-Terre.

Renforcement des transferts d'eau Nord-Sud et travaux sur adduction et pompage SR2 :

- Objectif : disposer d'une capacité de transfert de l'eau excédentaire du Nord vers le Sud (3000 m³/jour).



Limiter les consommations d'eau

Prise d'un arrêté sécheresse limitant les usages de l'eau du réseau

interdiction de lavage des véhicules, trottoirs, murs
interdiction de remplissage des piscines,
interdiction d'avitaillement des navires de commerces,
interdiction d'arrosage des pelouses, jardins



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
MAYOTTE

4. Perspectives de sortie des tours d'eau (travaux)

Production et demande potentielle

Capacité de production :



Type	Capacité nominale	Capacité réelle 03/2023	Commentaires
Usine de traitement	24 100 m ³ /j	24 100 m ³ /j	Ourovéni et Mamoudzou tournent actuellement au-delà de leur capacité nominale
Forage	12 500 m ³ /j	12 000 m ³ /j	Actuellement les forages ne donnent pas autant du fait des tours d'eau (arrêt de production) Ourovéni F3 à l'arrêt (qualite) – 200 m ³ /j Miréréni-Poroani à l'arrêt (travaux) – 300 m ³ /j
Dessalement	4 700 m ³ /j	4 200 m ³ /j	Bridage de la production du fait de la conduite d'adduction cassante en aval de l'usine
TOTAL	41 300 m ³ /j	40 300 m ³ /j	

Demande en eau en mars 2024: estimée à 44 000 m³/j

Perspectives court terme d'allègement des tours d'eau



- **Travaux en cours** (retard lié au mouvement social de janvier / février)

➤ Secteur Sud :

- Equipement et raccordement des forages de Coconi:
 - ✓ Coconi 1 : + 300 m³/j -> fin mars
 - ✓ Coconi 2bis -> + 200 m³/j -> 3ème semaine d'avril
- Mise en service de la station de traitement du forage de Miréréni – Poroani :
 - ✓ + 1000 m³/j vis-à-vis de la situation actuelle (forage à l'arrêt pour travaux)
 - ✓ + 650 m³/j avant l'arrêt du forage pour travaux
 - ✓ Reprise des travaux 8 avril pour 4 semaines
 - ✓ Mise en distribution de l'eau : début mai
- SR2 – renforcement de l'interconnexion permettant de mieux gérer la répartition Nord-Sud : avril
- Forage de Dembéni :
 - ✓ Retour de l'entreprise : dernière semaine de mars
 - ✓ Reprise de la foration : 3 avril
 - ✓ Premiers résultats attendus de productivité du forage: fin avril

Perspectives court terme d'allègement des tours d'eau



- **Travaux en cours** (retard lié au mouvement social de janvier / février)
 - Secteur Centre :
 - Forage de Combani : + 1 600 m³/j -> début juillet 2024
 - Secteur Petite-Terre
 - Hausse de la production = hausse de la pression dans la conduite -> Casses de + en + fréquentes.
 - Nécessité de renforcer la conduite de dessalement pour mise en distribution de 4 700 m³/j.
 - Travaux de renforcement de la conduite: lancés en décembre; mise en service: mi-mai
- **Allègement des tours d'eau actuels :**
 - 1er examen pour un éventuel nouvel allègement : fin avril / début mai suite à la mise en service des 3 forages du Sud + conduite DN350 dessalement;
 - 2ème examen pour juillet 2024 suite à la mise en service du forage de Combani;
 - MAIS : maintenance lourde d'un décanteur dans l'UP de l'Ourovéni : ligne de 6 000 m³/j
 - A programmer suite à la mise en service du forage de Combani: 2 semaines d'intervention
 - 6 000 m³/j de production en moins pour le Sud = nouveaux tours d'eau importants à programmer
 - 3ème examen possible à la rentrée scolaire d'août suite aux travaux de maintenance l'Ourovéni et Suivant résultats du forage de Dembénì.

Sortie pérenne des tours d'eau : principaux travaux

- Poursuite de la 6^{ème} campagne de forage:

calendrier : mars à décembre 2024,

volumes attendus: 3 500 m³/j.

- Lancement de la 7^{ème} campagne de forage:

calendrier : à partir de mars 2024,

volumes attendus: 7 000 m³/j.

- Recherche de fuites et réparations de fuites

poursuite de la campagne actuelle jusqu'à juin 2024 :

bilan et lancement d'une nouvelle campagne pluriannuelle: de juin à décembre 2024 puis sur les années 2025-2027.

- Usine de dessalement de IRONI BE:

- offres des entreprises en cours d'analyses,

- études connexes environnementales en

- cours

- calendrier des travaux: fin 2025,

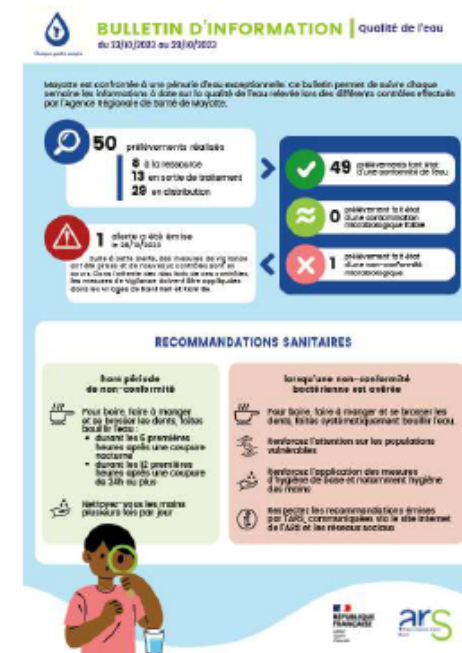
- volumes attendus: 10 000 m³/j.



5. Mesures exceptionnelles d'accompagnement et désengagement des moyens

Qualité de l'eau : un suivi précis et d'ampleur

- ✓ Environ 600 prélèvements ARS réalisés entre septembre et décembre 2023 (contre 300 en temps normal) pour suivre
 - Plus de 95% de résultats conformes sur les paramètres bactériologiques (entérocoques et E.Coli) – une quinzaine de non conformités ayant conduit à un élargissement des mesures de précaution
- ✓ Des analyses spécifiques conduites sur différents paramètres
 - Suivi des taux de chlore dans le Sud pour assurer un maintien des 0,3mg/L
 - Suivi des hydrocarbures au niveau des retenues collinaires
 - Suivi des cyanobactéries et cyanotoxines en eau traitée
 - Une campagne d'ampleur sur le plomb qui aura permis d'incriminer la robinetterie en laiton et d'engagement leur remplacement
- ✓ Des résultats d'analyse largement partagés
 - Non conformités diffusées par communiqués de presse et auprès des maires
 - Edition d'un bulletin hebdomadaire de la qualité de l'eau
 - Mise en ligne des résultats d'analyse sur le site de l'ARS



➔ Diminution du contrôle sanitaire renforcé à mesure que les plages de réouverture s'élargissent

Une diffusion massive des recommandations sanitaires

- ✓ Des recommandations sanitaires adaptées aux différentes problématiques rencontrées au cours de la crise
 - De l'hygiène des mains
 - De l'hygiène des aliments
 - De l'hygiène des vêtements
 - De l'hygiène des surfaces
 - De l'hygiène des objets
 - De l'hygiène des animaux
 - De l'hygiène des personnes
 - De l'hygiène des lieux
 - De l'hygiène des transports
 - De l'hygiène des déchets
 - De l'hygiène des eaux
 - De l'hygiène des sols
 - De l'hygiène des murs
 - De l'hygiène des plafonds
 - De l'hygiène des fenêtres
 - De l'hygiène des portes
 - De l'hygiène des escaliers
 - De l'hygiène des rampes
 - De l'hygiène des trottoirs
 - De l'hygiène des allées
 - De l'hygiène des parkings
 - De l'hygiène des zones de stationnement
 - De l'hygiène des zones de circulation
 - De l'hygiène des zones de repos
 - De l'hygiène des zones de travail
 - De l'hygiène des zones de stockage
 - De l'hygiène des zones de distribution
 - De l'hygiène des zones de collecte
 - De l'hygiène des zones de traitement
 - De l'hygiène des zones de distribution
 - De l'hygiène des zones de collecte
 - De l'hygiène des zones de traitement
- ✓ Mobilisation de vecteurs de communication variés
 - Distribution par la Poste aux particuliers de près de 90 000 flyers
 - Diffusion des recommandations sur les écrans numériques des communes, de l'aéroport et des bateaux de la SGTM.
 - Spots radio Mayotte 1ère, Kwezi, Exo FM, NRJ, Caribou FM
 - Diffusion d'un spot TV sur l'hygiène des mains
 - Mise en ligne d'une FAQ répondant aux interrogations sanitaires liées à la crise de l'eau
- ✓ Diffusion des recommandations sanitaires aux différents partenaires
 - Formation des relais associatifs et ambassadeurs de l'eau
 - Sensibilisation au sein des écoles



➔ Fin de la diffusion des recommandations sanitaires – les doctrines seront conservées

Des mesures de prévention pour limiter les impacts sanitaires de la crise

- ✓ Des opérations de prévention déployées sur le terrain
 - Distribution de kits d'hygiène
 - Mise à disposition de solution hydro-alcoolique auprès des professionnels et structures de santé
 - ✓ Des campagnes de vaccination préventives contre les principaux risques identifiés
 - Vaccination préventive contre la typhoïde en août sur 2 quartiers identifiés (selon les recommandations du HCSP) : environ 3 600 personnes vaccinées
 - Campagne de rattrapage vaccinal en milieu scolaire : plus de 17 000 vaccinations DTP, couverture vaccinale des collégiens qui est passée de 25% à 71%
 - ✓ Des opérations de vaccination réactive pour endiguer toute propagation de maladie hydrique
 - Constitution de stocks de vaccins pour engager des opérations de vaccination réactive
 - Opérations effectuées sur la base d'un système de surveillance sanitaire renforcé tout au long de la crise
 - 109 vaccination contre la typhoïde et 12 contre l'hépatite A suite à l'identification de nouveaux cas
- ➔ **Poursuite de la campagne de rattrapage vaccinal DTP/ROR en primaire en 2024**



Un accompagnement actif des acteurs de santé et partenaires de la gestion de crise

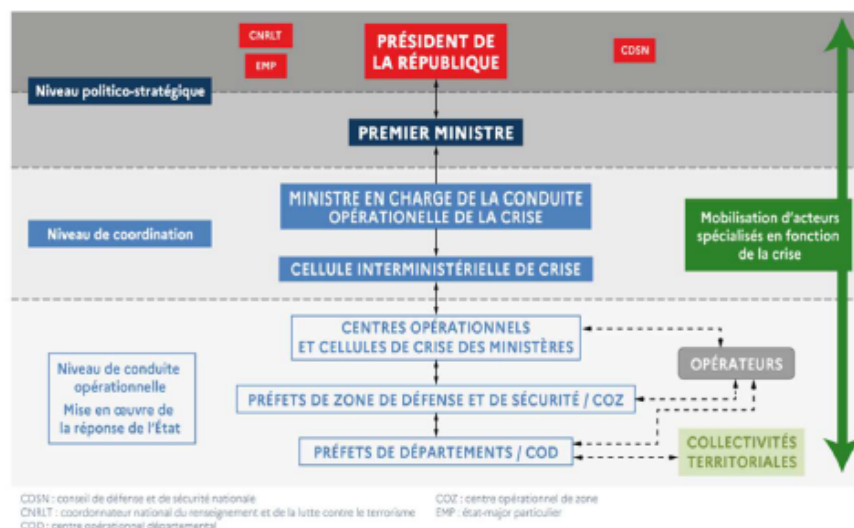
- ✓ **Des actions concrètes pour assurer la résilience du système de santé**
 - Fourniture de cuves aux professionnels libéraux et établissements non prioritaires
 - Sécurisation des stocks d'eau embouteillée au CHM et de SHA dans le secteur sanitaire
 - Tests de raccordement des conteneurs cuves aux sites du CHM en cas de casse
 - ✓ **Des procédures de contrôle sanitaire accélérées pour délivrer rapidement les avis sanitaires nécessaires**
 - Avis sanitaire favorable pour l'importation des bouteilles d'eau Crystal en provenance de l'île Maurice, l'utilisation de l'eau des UTE à des fins de consommation humaine, l'exploitation du captage de Soulou
 - Avis sanitaire défavorable pour l'importation des bouteilles d'eau Vital depuis l'île Maurice
 - ✓ **Une participation active pour identifier précisément les populations à risques et fragiles bénéficiaires de la distribution d'eaux embouteillées**
 - Travail d'identification des publics malades en lien étroit avec le CHM et les professionnels libéraux
 - Identification des publics en situation de handicap avec l'appui de la MDPH
- ➔ Poursuite de la collaboration avec LEMA-SMAE pour la rédaction d'avis sanitaires et le renforcement de l'accès à l'eau potable**

une gestion en anticipation et en réactivité qui a permis de limiter les impacts sanitaires liés à la crise de l'eau

- ✓ Une cellule de crise de l'ARS – CRAPS – activée depuis le 28 août
- ✓ Pas de recrudescence de maladies hydriques en lien direct avec la pénurie d'eau en cours :
 - 20 (dont 5 en 2024, identification d'un foyer de transmission à Hamouro en cours de vaccination) cas de typhoïde identifiés depuis le début de l'année 2023 (pour rappel : 123 cas en 2022)
 - 23 (dont 1 en 2024) cas d'hépatite A identifiés depuis le début de l'année 2023 (pour rappel : 32 cas en 2022, 71 en 2021)
 - Pas d'autre signal de maladie hydrique (ni choléra, ni poliomyélite)
- ✓ Une épidémie saisonnière de gastro-entérite aiguë
 - Dynamique épidémique similaire aux années passées : cinétique un peu plus tardive, mais niveau des indicateurs comparable aux épidémies saisonnières passées
 - Pic de passage aux urgences en S36 : ventes d'anti-diarrhéiques et solutés de réhydratation orale supérieurs de 30% au 3^{ème} trimestre 2023 par rapport au 3^{ème} trimestre 2022
 - Passage en phase post-épidémique à partir de la S47, au moment où les coupures d'eau étaient toujours de 54h
 - Un renforcement des actions qui a toutefois été engagé : spots radio, flyer aux parents, distribution de SRO, augmentation des prélèvements



Pilotage national par la cellule interministérielle de crise (CIC) Eau potable Mayotte



- CIC = mettre en commun l'ensemble des ressources ministérielles en matière de recherche et d'analyse de l'information, d'anticipation, de communication et de décision
- La première CIC sur l'eau potable en France
- Sous présidence du directeur de cabinet du Premier Ministre, délégué à un **préfet coordinateur de la crise**, Frédéric Périssat
- Activation début juin 2023 et désactivation le 7 février 2024
- Nomination, aux côtés du Préfet de Mayotte et du préfet de zone de défense de la Réunion, **du préfet Eau** Gilles Cantal (aidé par Monsieur Lemierre, stagiaire INSP), remplacé par le sous-préfet eau Christophe Lotigié, puis le sous-préfet Cédric Kari-Heckner

Pilotage national par la cellule interministérielle de crise (CIC) Eau potable Mayotte

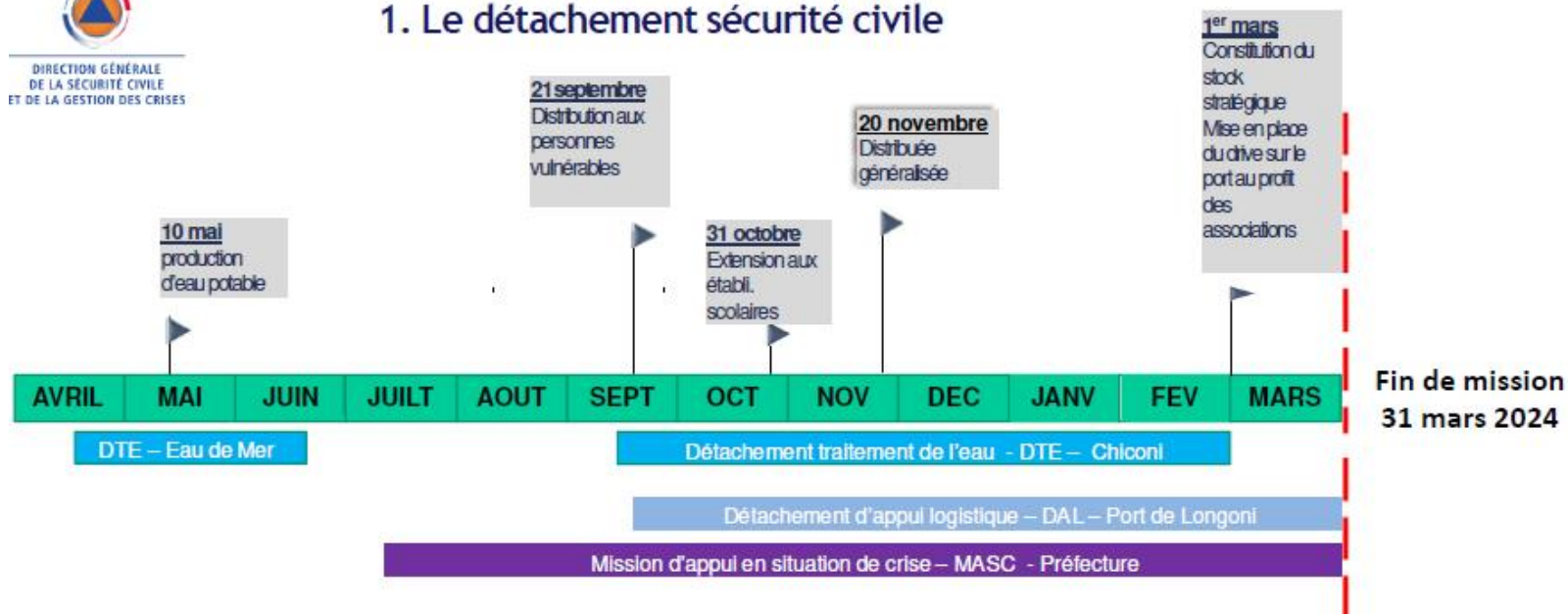


Pilotage national par la cellule interministérielle de crise (CIC) Eau potable Mayotte



- Pilotage financier (prise en charge des coûts de gestion de crise par ministère et sous enveloppe crédits d'urgence, coordination des guichets de demande d'aides aux entreprises, des factures d'eau,)
- Pilotage logistique (ressources humaines, bouteilles, produits sanitaires,
- Au service de la demande des territoires
- Activité très intense de la CIC de suivi et de coordination (Implication interministérielle avec une CIC anticipation + CIC logistique chaque semaine et toujours en activité à ce jour)

1. Le détachement sécurité civile



➤ 179 personnes engagées (au plus fort des actions 210 personnes) :

- Formisc
- Sapeurs-pompiers
- Militaires (DLEM, RSMA, 8^e Rmat, 526^e RT)

➤ MASC : 4 agents

➤ DAL: 175 agents

➤ 150 militaires disponibles :

Militaires (DLEM, RSMA, EMIA FAZSOI)



2. la distribution de bouteilles d'eau



- **Livraison:**

- 18 transporteurs privés réquisitionnés
- 70 vecteurs de transport (militaires et civils)
- Sapeurs-pompiers + FORMISC
- Forces armées (RSMA + DLEM)

25 **Hubs** définis avec appui des CCAS (Ecoles, ...)

Système **drive** sur le port ouvert aux associations

Commande en ligne, validation DAL, récupération par leurs propres moyens

➤ Au 22 mars :
Plus de 26 millions de litres d'eau en bouteilles livrés

3. La distribution d'eau en citernes jusqu'au 23 février 2024

- **Distribution:**

- 2 camions citerne (30 m³ et 8 m³)
- 1 équipe d'analystes pour le contrôle
- 300 à 400 m³/semaine
- 16 citernes en place approvisionnées régulièrement



4. Constitution du stock stratégique (bouteilles d'eau) depuis le 1^{er} mars

1,7 million répartis au 22 mars 2024 sur différents sites répartis sur le département

- Dont le CHM site de Pamandzi : 740 000 de litres (objectif 1 million)



Vie économique et accompagnement des entreprises (1/2)

Mobilisation des dispositifs d'accompagnement de droit commun dont :

- Aide exceptionnelle fruits et légumes pour les agriculteurs
- 557 dossiers pour 305 000 € versés.
- Activité partielle :

Une **instruction allégée** des demandes et automaticité de la prise en charge pour les entreprises pour lesquelles l'eau est indispensable et nécessaire à la production ou au bon fonctionnement économique (secteur 1)

- Nombre de demandes (DAP): 18 DAP en statut validé : 7 DAP en statut provisoire: 11
- Nombre de salariés concernés: 290
- Nombre d'heures demandées: 148 397
- Nombre d'heures autorisées: 17 624
- Montant DI total alloué à date : 62 129,36€ (au bénéfice de 6 entreprises)

Vie économique et accompagnement des entreprises (2/2)

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique au travers :

- Aide aux coûts fixes
- Période initiale septembre-novembre 2023, prolongation décembre 2023-février 2024 ;
- 1369 demandes ont été déposées pour un montant total de 20 176 998€ ;
- 323 demandes acceptées et payées pour un montant total de 6 107 092 € pour la période initiale ;
- 150 demandes payées pour un montant total de € pour la période décembre-janvier
- 82 % des aides versées relèvent du secteur 1 et 18 % du secteur 2.
- Mesures d'assouplissement en matière de paiement cotisations sociales
- Possibilité de report de paiement des cotisations de la période octobre - décembre 2023 ;
- Mise en place de plan de règlement « crise de l'eau » d'une durée pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Activation de la procédure du Fonds de secours pour l'outre-mer (FSOM) pour le secteur agricole :

- Mission d'enquête réalisé et dossier de demande transmis par le préfet à la DGOM : arbitrage en cours pour la déclaration de calamité agricole.

Annexe 4. Réunion de restitution du retour d'expériences de la gestion de crise 2022-2023 : relevé de décisions, présents et diaporamas présentés



Lancement du retour d'expériences (Retex) de la crise de l'eau à Mayotte 29/03/2024

La liste des participants est jointe en annexe 1 du présent relevé de décisions. Près de 220 personnes ont été conviées.

La première partie de la réunion retrace les compléments¹ à apporter à la première rétrospective de la gestion de crise, présenté lors de la réunion de lancement du 26 mars (annexe 2). LEMA signale sa contribution mise en ligne publique sur Osmose, retraçant avec de nombreuses annexes des éléments factuels sur la gestion de l'eau depuis les années 2010. Météo France présente son travail de qualification de l'évènement climatique (présentation en pièce jointe – annexe 3) : le département de Mayotte a connu la saison des pluies la plus déficitaire depuis 30 ans suivie d'une saison sèche au 5^e rang des plus sèches dans un contexte de chaleur quasi-permanente (2023 est l'année la plus chaude à Mayotte depuis plus de 60 ans). La durée de retour de cette sécheresse sur 12 mois est de l'ordre de 20 ans. Cet évènement est donc majeur mais pas rare, son occurrence étant finalement faible. Il est acté que :

- un travail de retranscription fin de la crise aigüe sous la forme d'un **document en ligne (PREZI)** en cours de finalisation sera établi et transmis courant mai pour retracer la mémoire de la crise,
- En vue de le capitaliser, deux documents sont à construire d'ici fin septembre sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat et à présenter pour consultation large : un **arrêté-cadre départemental de gestion de la sécheresse**² et un **plan Orsec Eau** avec un **vademécum** pour théoriser des processus inédits, réglementaires, juridiques, tant au niveau national que locale

La seconde partie de la réunion évoque le diagnostic de la gestion de crise sous trois angles (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné). Des éléments du retour d'expériences mené au niveau national (cellule interministérielle de crise) ont été abordés.

Ce diagnostic amène à un échange avec la salle et la visio relayant un corpus de recommandations et propositions, comme suit :

- FMAE et le Département de Mayotte se déclarent candidats pour participer à des actions concrètes, telles que respectivement la gestion des déchets et la récupération des eaux pluviales.
- La récupération des eaux pluviales, l'utilisation des eaux usées traitées et plus largement des eaux non conventionnelles est annoncée comme une priorité et une innovation impérative du territoire pour tous les usagers, industriels inclus. LEMA annonce mettre à disposition une étude de faisabilité d'ALGOE sur une expérimentation sur plusieurs communes pour la mise en place de cuves d'eaux pluviales.

¹ La DEETS évoque le travail sur le plafonnement des prix des bouteilles d'eau commercialisées avec un décret puis arrêté préfectoral. La prise en compte des calendriers économiques, les suites (encore en cours) du ramassage des bouteilles vides et la progressivité des mesures ont aussi été relevées. Des contributions seront encore fournies par le BRGM et la DEALM. Ces éléments seront rajoutés au document final.

² Les mesures de restriction sont à travailler sur leur valeur sociale et pas que sur les volumes économisés. La définition des établissements prioritaires (devant comporter les installations de production de l'énergie) devra être précisée, tout comme les chemins de l'eau.

- Des kits hydroéconomistes restent encore à distribuer et pourraient l'être à l'aide d'une communication spécifique, pouvant être liée à celles sur les déchets (voire de l'énergie).
- La prise en compte du comportement des consommateurs et le rapport à l'eau sont impératifs, le panel des usagers est important et sera source d'innovation sociale.
- Les solutions fondées sur la nature sont évoquées et sont à mobiliser.

Monsieur le Préfet signale par ailleurs, avoir prochainement une expression publique sur les restrictions sur l'eau potable, notamment pour aborder les bons gestes pour économiser l'eau.

Leur grande majorité a été proposée par l'inspectrice sous la forme de **9 actions** organisant un **plan d'adaptation au changement climatique (PACC)**, Mayotte faisant face à des événements climatiques d'ampleur et dont la fréquence est *in fine* peu élevée. Ce PACC, adossé au SDAGE de Mayotte et dynamisant des actions du PAOT, compose **le troisième volet du Plan Eau Mayotte (PEM)** et nécessite d'être animé par une direction de projet tout au long de son exécution. Il est proposé de transmettre début mai avec le présent compte-rendu et les présentations, des fiches décrivant les 9 actions. **D'ici le 31 mai**, un retour est attendu des participants pour avis ou positionnements sur le chef de file, votre souhait d'y participer, les moyens financiers proposés, l'expérimentation proposée avant généralisation, des points d'importance à ne pas oublier.

Un retour par écrit **début juin** des fiches finalisées est convenu, en vue d'initier chaque action (l'inspectrice sera en présence) pour bâtir une feuille de route en juin. Une restitution au sein de notre groupe, dénommé **Conférence de suivi du PEM**, sera effectuée **courant juillet** (date et lieu transmise fin mai avec les fiches des actions finalisées). Une communication régulière à l'issue de chaque Conférence de suivi du PEM sera produite.

Restitution du Retex Crise de l'eau 2023 à Mayotte - lancement de la conférence de suivi du PEM 2024-2027
29/04/2024

Nom	Prénom	Structure représentée	Présence
?	Natacha	Association Horizon	excusé
Abdallah	Nassidie	directeur exploitation - SMAE	excusé
Abdallah	Hairia	collaboratrice députée Estelle Youssoupha	visio
Abdou	Issa	DGS - commune de Chirongui	excusé
Abdou-Ivessi	Soula	DGA - mairie de Dembeni	excusé
Aboubacar	Ibrahim	DSG - LEMA	présentiel
Ahamada	Anisse	GEPOMAY	visio
Ahmed Buinahery	Mounirou	DGA - mairie de Koungou	excusé
Ahrweiller	Maxime	SGAR	présentiel
Ali Hamada	Mikidachi	chargé de mission hydrologie - Dealm	visio
Amirault	Guillaume	directeur - PNMM	présentiel
Bacar Mlora	Ibrahim	Ville de Chirongui	présentiel
Baltus	Carla	MEDEF	excusé
Ben Hassen	Floriane	Responsable centre Mayotte - Météo France	présentiel
Bene	Alexandre	chef de service Ambassadeur de l'eau - MLEZIMAORE	présentiel
Bensaeri	Jamel	EPFAM	présentiel
Bieuville	François-Xavier	préfet de Mayotte	présentiel
Boisset	Guillaume	Dealm	présentiel
Bonneau	Sébastien	chef de service - DRFIP	visio
Bulteau	Anthony	Solidarités international	présentiel
Cantal	Gilles	Préfet réserviste - préfet eau	excusé
Chalagiraud	Bastien	directeur - DAAF	présentiel
Champiat	Julian	président - FMBTP	présentiel
Chapuis	Anne-Gaëlle	AFD	présentiel
Charpentier	Michel	Les Naturalistes	présentiel
Cheick-Ahmed	Mu'uminat	Président	excusé
Chevalier-Nkouka	Kelly	Cheffe de service, Croix-Rouge française	visio
Commandant Baillon	?	SDIS Mayotte	excusé
Commandant Boulangier	François	chef MASC - direction générale de la sécurité civile	excusé
Commandant Mdere	Sulliman	SDIS Mayotte	excusé
Commandant Rougeot	?	EMZPCOI	excusé
Coupaye	Gabrielle	Ministère Outre-mer - DGOM	visio
Daunar	Yves-Michel	EPFAM	présentiel
Daouda	Bihaki	maire - commune de Chirongui	visio
Dautrey	Emilien	GEPOMAY	excusé
De Lavergne	Célia	Ministère de la Transition écologique - Directrice de l'eau et de la Biodiversité	visio
Debrieu-Levrat	Céline	inspectrice IGEDD - Ministère de la transition écologique	présentiel
Dominique	Hannah	gérante - Habit'âme	présentiel
Dos Santos	Erell	inspecteur de l'environnement - Dealm	visio
Durieux	Gaspard	PNMM	visio
Es Sassi	Salha	Directrice insertion et vie sociale - Mlezi Maoré	visio

1/4

Restitution du Retex Crise de l'eau 2023 à Mayotte - lancement de la conférence de suivi du PEM 2024-2027
29/04/2024

Nom	Prénom	Structure représentée	Présence
Fadul	Zéna	Ministère Outre-mer - DGOM	visio
Fahardine	Ahamada	Président LEMA, représenté par Monsieur Aouladi, Vice-président	représenté
Farouk	Kouraki	AFD	présentiel
Fayard	Gilles	préfecture de zone de défense - FORMISC	visio
Faykal	Assiraki	CCAS - commune de Dembeni	visio
Florent-Giard	Frédéric	Direction de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la transition écologique	excusé
Fortuné	Marcel	CADEMA	présentiel
Fournial	Françoise	directrice - SMAE et SMAA	visio
Grid-Ledonné	Philippe	Banque des territoires	présentiel
Guy	Steeves	chef de service adjoint - Dealm	visio
Hany	Sabry	Secrétaire général - préfecture de Mayotte	présentiel
Houemenou	Honorere	Croix-Rouge française	visio
Iborra	Julien	Dealm	excusé
Ibrahima	Hanina	DG - NAYMA	présentiel
Issouf	Mohammed	chargé de mission biodiversité - CD 976	visio
Issoufou	Soulaïmana	ONF - adjoint au directeur	visio
Josserand	Jérôme	Dealm de Mayotte	présentiel
Judek	Baptiste	Directeur Mayotte nature environnement et conseil FairT'île	excusé
Jusirk	Léo	service mobilités- CADEMA	présentiel
Karabowicz	Yéléna	Apprentie - Direction de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la transition écologique	excusé
Kari-Heckner	Cédric	Sous-préfet - préfecture de Mayotte	présentiel
Kouakou	Christel Wilfried	chargé de mission SATESE - Dealm	excusé
Landre de la Saugerie	Arnault	secrétaire général - SODIFRAM	excusé
Lavie Derande	Florent	Directeur adjoint de la Mission France - Solidarités international	visio
Lazard-Peillon	Benjamin	directeur de cabinet - rectorat	excusé
Le Bigot	Yann	directeur régional délégué - ADEME	présentiel
Le Coz	Jérôme	chercheur INRAE	excusé
Le Goaster	Ronan	chef de bureau gestion de l'eau - CD976	visio
Le Roux	Jean-François	chef de service - Dealm	visio
Lebret	Léonard	DO RSMA	présentiel
Lemarie	Sylvain	Agence de l'eau Seine-Normandie - mission inter-agence	visio
Lemierre	André	stagiaire INSP	excusé
Lhoste	Mathieu	Commune de M'Tsangamouji	présentiel
Lhotelier	Anaïs	hydrogéologue - BRGM Mayotte	présentiel
Liard	Adrien	Ingénieur hydraulicien, ARTELIA	visio
Lieutenant-colonel Jourdain	Vincent	chef de détachement de la sécurité civile - direction générale de la sécurité civile	excusé
Lorieux	David	représentant scientifique - Ceta'Maoré + Mayotte nature environnement	présentiel
Lotigié	Christophe	Sous-préfet	visio
Madi	Ali	FMAE	présentiel
Madi Mari	Madi-Boinamani	Commune de Chiconi	excusé
Mafhoudi	Najib	coordonateur interministériel PEDOM - Direction de l'eau et de la biodiversité - Ministère de la transition écologique	visio

Restitution du Retex Crise de l'eau 2023 à Mayotte - lancement de la conférence de suivi du PEM 2024-2027
29/04/2024

Nom	Prénom	Structure représentée	Présence
Maire	Vincent	chef unité police de l'eau et environnement - Dealm de Mayotte	visio
Magoma	Echart	directrice territoriale - EDM	présentiel
Mandallaz	Charles-Henry	UMIH	excusé
Marie	Issimainla	SMAE	visio
Maurer	Céline	OFB - directrice Océan Indien	visio
Mbuton	Chloé	chargée de mission développement durable - SGAR	présentiel
Mikulavic	Alexandre	Recteur de Mayotte	présentiel
Mizzi	Eva	ingénieur, ARTELIA	excusé
Mohamed Soilihi	Thani	Sénateur de Mayotte	excusé
Mohammed Ekamme	Abdou	adjoint au maire - commune de Pamandzi	excusé
?	Said	Collectif les citoyens mahorais	présentiel
Morvan	Bastien	directeur de cabinet - ARS	excusé
Mrourdjae	Bacari	Maire adjoint - commune de Bandraboua	excusé
Msa	Latufa	directrice - FMAE	visio
Naouinon	Vita	directeur exploitation - LEMA	présentiel
Nassur	Said Omar	responsable cellule eaux d'alimentation - ARS	présentiel
Omar Oli	Said	Sénateur de Mayotte	visio
Paget	Dominique	directeur - ONF Mayotte	excusé
Paquet	Marjorie	SGAR adjointe	présentiel
Pelissolo	Rosa	Assistante playdoyer - Solidarités international	visio
Périssat	Frédéric	Préfet coordonateur de CIC eau potable Mayotte	visio
Perrin	Charles	hydrologue, INRAE	excusé
Persée	François	DGS - Commune de M'Tsangamouji	présentiel
Ramoelintsalama	Léa	OFB - PNM	visio
Rakotomiaima	Manda	responsable - SOMACO	excusé
Roux	Patrice	représentant CITEO	excusé
Ruffin	Lise	DEETS de Mayotte	visio
Sabry	Hany	Secrétaire général - préfecture de Mayotte	présentiel
Sadeski	Ludvine	Directrice régionale - BRGM Mayotte	présentiel
Said-Hachim	Dhoiffari	Dealm de Mayotte - EED	excusé
Salvador	Nicolas	secrétaire association Mayotte a soif	présentiel
Sibenaler	Florent	EGISEAU	présentiel
Sidi	Nadjayedine	vice-président CD976	présentiel
Soula	Safina	présidente - collectif des citoyens de Mayotte	présentiel
Soufou	Ambdoul	chargé d'opérations - commune de Chiconi	excusé
Thomas	Frédéric	Dealm	visio
Thouvignon	Loïc	chef de service - SD OFB	présentiel
Tilmant	François	ingénieur d'études, INRAE	visio
Trollé	Christophe	Dealm adjoint	visio
Uhica	Marc	sous-officier-RSMA	présentiel
Yousseuf	Fayda	directrice cycle de l'eau - communauté d'agglomération du Grand Nord	visio

3/4

Nom	Prénom	Structure représentée	Présence
Yousouffa	Estelle	Députée de Mayotte	excusé
Zilmer	Nils	Deam de Mayotte - chef d'unité eau et assainissement	visio

Bilan sécheresse 2022-2023

-
- Présentation : Floriane BEN HASSEN

Météo-France, DIROI, Centre Météorologique 976

floriane.benhassen@meteo.fr

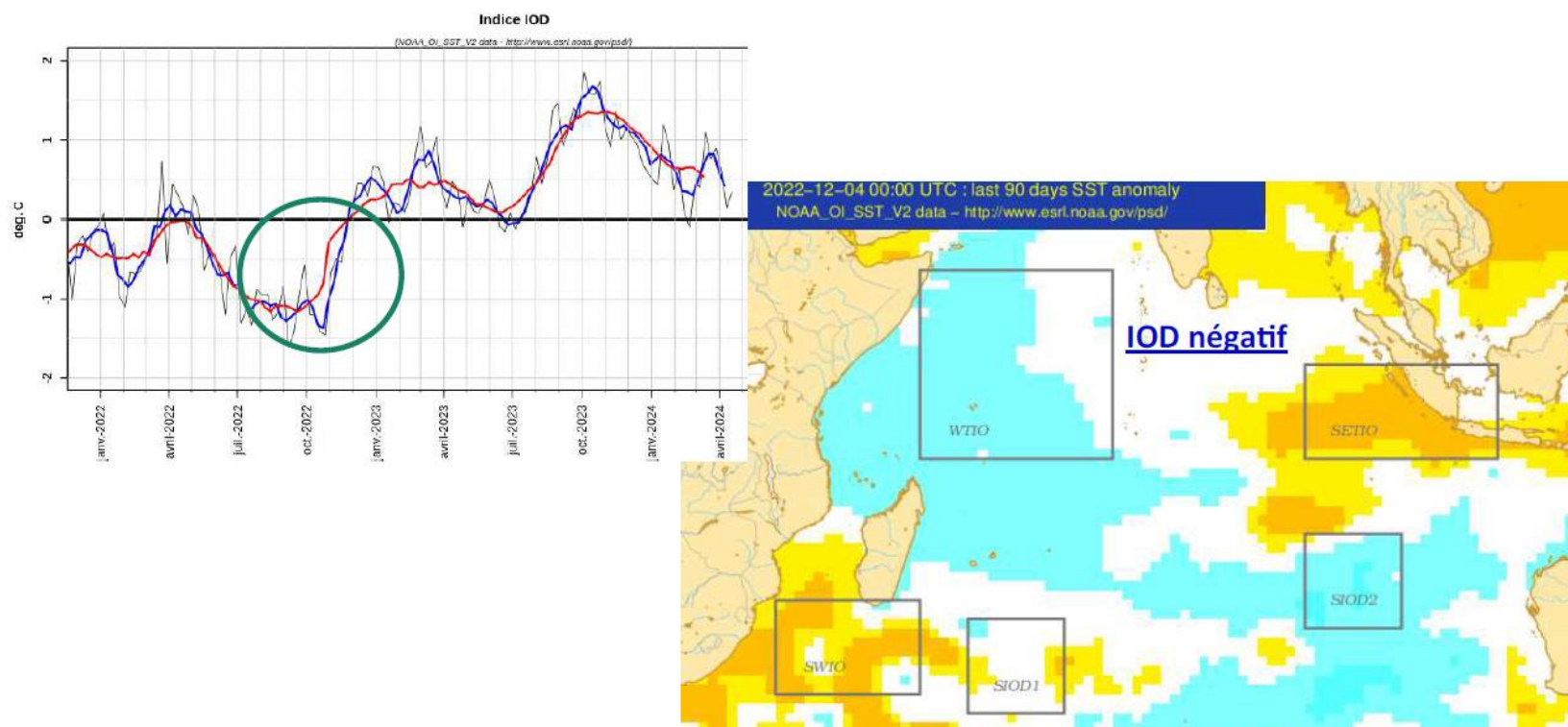
- Rapport détaillé : Guillaume JUMAUX

Météo-France, DIROI, service Études et Climatologie

guillaume.jumaux@meteo.fr

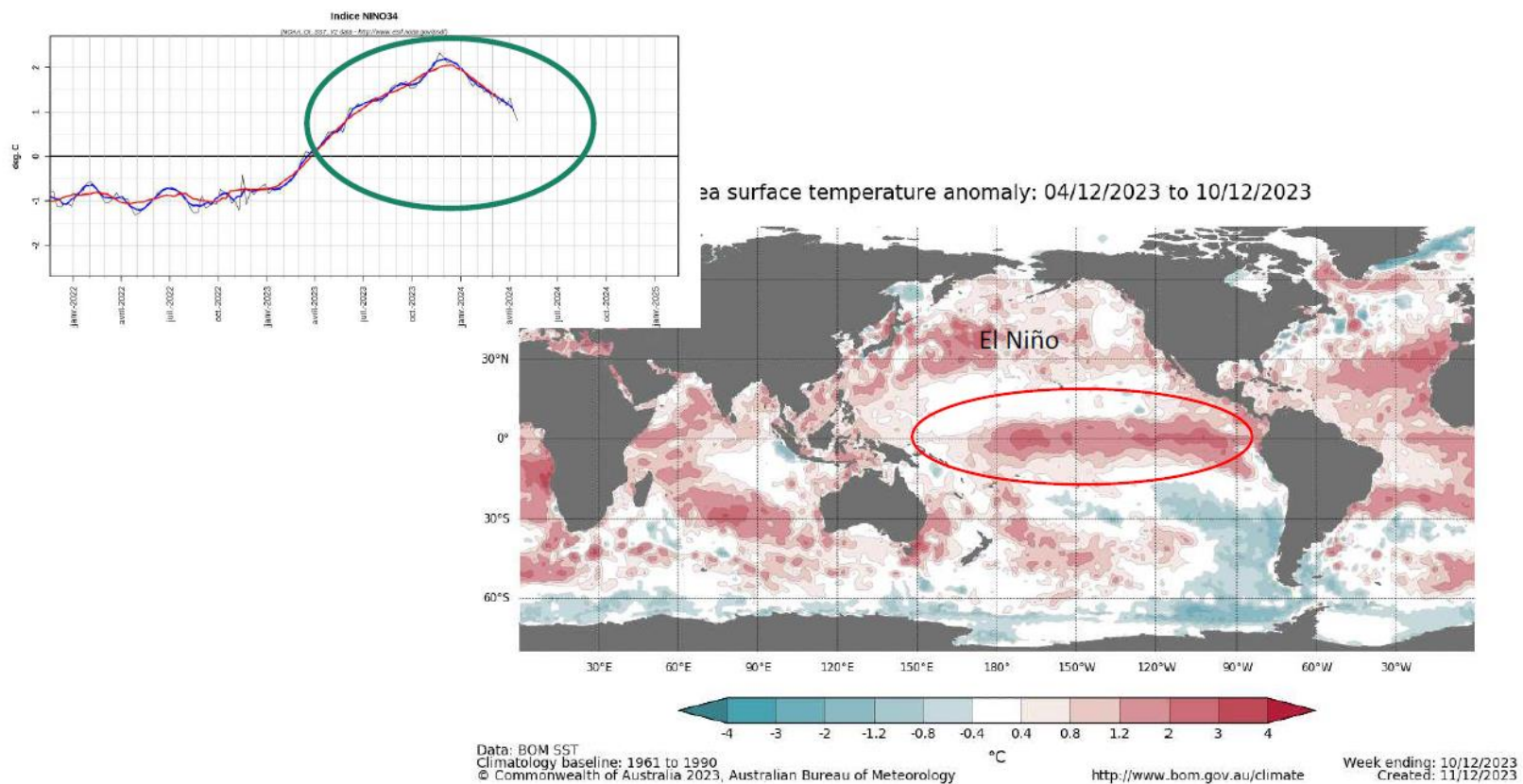
1 – Un contexte climatologique régional à l'origine de la sécheresse 2022-2023

- Le retard de démarrage de la saison des pluies 2022-2023 s'explique par la présence fin 2022 d'un mode fortement négatif du dipôle de l'océan Indien (DOI-) qui se matérialise par des eaux plus fraîches que d'habitude sur la partie ouest du bassin de l'océan Indien. Cela a limité la convection et les fortes pluies qui lui sont associées, en particulier autour de Mayotte.



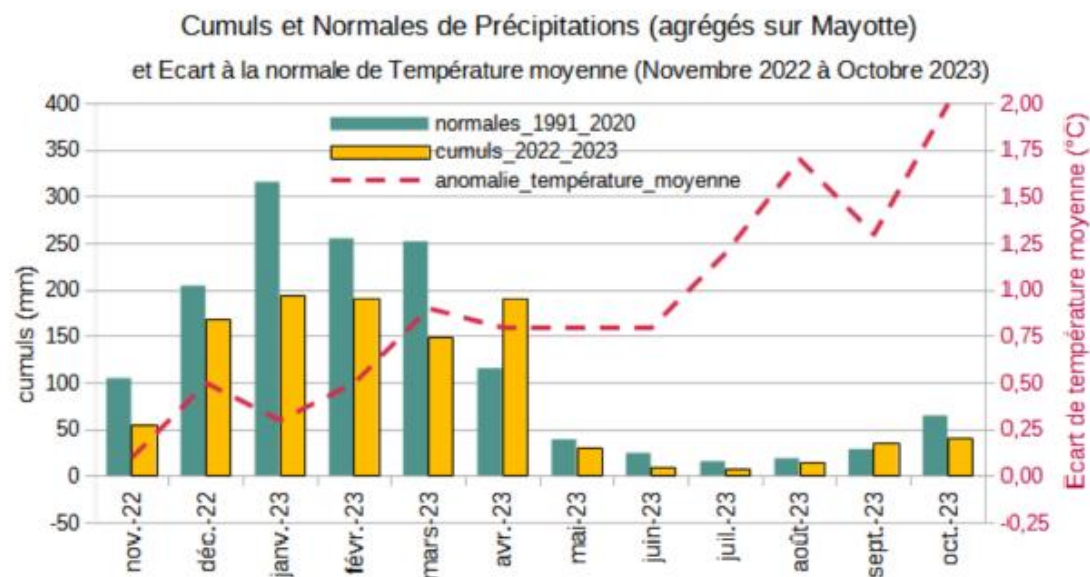
1 – Un contexte climatologique régional à l'origine de la sécheresse 2022-2023

- Les fortes températures constatées depuis mars 2023 sont en majeure partie liées à des températures élevées dans l'océan induite par une phase El Niño forte de l'ENSO et par la bascule en mode positive de l'DOI



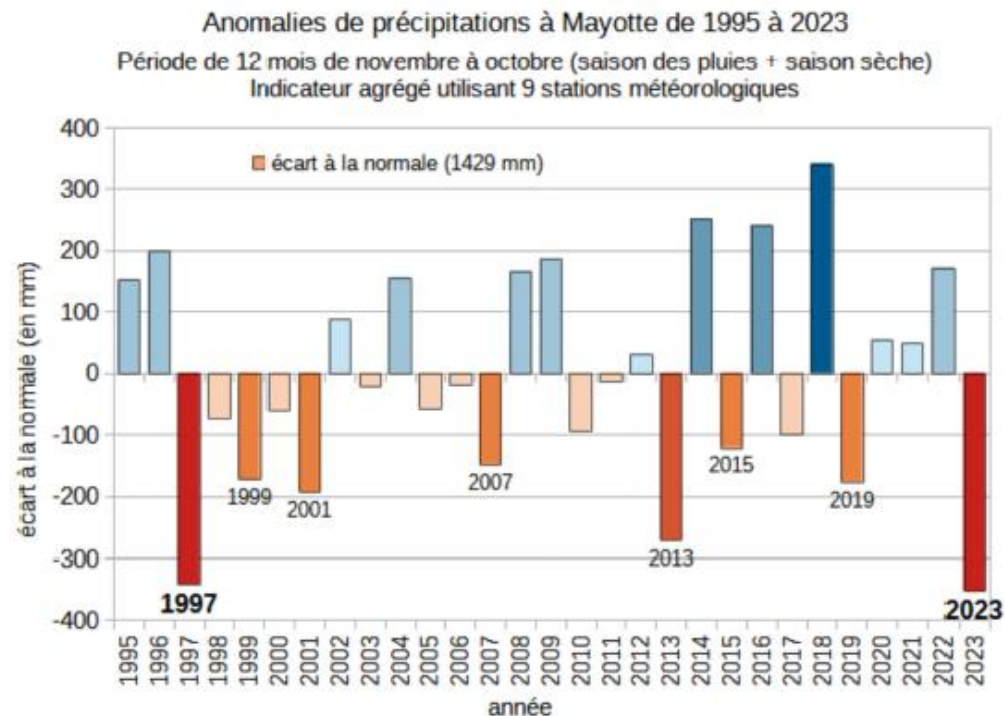
2 - Analyse temporelle de l'indicateur agrégé mensuel de précipitations

Entre novembre 2022 et octobre 2023 10 mois sur 12 en déficit pluviométrique



- La saison des pluies 2022-2023 a vu les déficits pluviométriques mensuels se succéder (sauf avril 2023)
- Un fort déficit en saison des pluies est irrattrapable en saison sèche : les normales mensuelles sont très faibles de mai à octobre
- La saison sèche 2023 a aussi enregistré une succession de déficits mensuels, à part septembre ;
- Les températures ont été particulièrement élevées : à partir de mars 2023, les températures moyennes mensuelles ont dépassé chaque mois les normales d'au moins 0,8°C, elles ont dépassé les normales de 2°C en moyenne mensuelle en fin de saison sèche.

2 - Déficits pluviométriques les plus sévères de novembre à octobre depuis 30 ans



- La période de novembre 2022 à octobre 2023 est la plus sèche jamais enregistrée juste devant la période novembre 1996 à octobre 1997
- Le déficit représente 25 % de la normale pluviométrique, soit un manque d'environ 132 millions de m³ par rapport à la normale

5/7

3 – Analyse de la sécheresse météorologique

- Qualification sur la zone Nord et Centre
 - Pour ces deux zones il est possible d'effectuer des calculs de période de retour car Météo-France dispose de postes suffisamment anciens pour cela
 - Pour les 4 stations concernées : la sécheresse est avérée et de période de retour comprise entre 10ans et 30ans
- Qualification pour la zone sud
 - Comme cette sécheresse est expliquée par un contexte régional climatique de grande échelle, si les stations du Sud avaient disposé d'une profondeur de données suffisantes, elles auraient très probablement indiqué également des durées de retour supérieures à 10 ans.
 - On notera d'ailleurs que :
 - sur la période de 3 mois de juin à août 2023, le cumul de pluie à Bandrele se situe au 3e rang des plus faibles sur 38 ans ;
 - sur la période de 3 mois de mai à juillet 2023, le cumul de pluie à Mbouini (se situe au 1er rang des plus faibles sur 29 ans.

6/7

Conclusion

- Sur la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023, le département de Mayotte a connu la saison des pluies la plus déficitaire depuis 30 ans suivie d'une saison sèche au 5e rang des plus sèches dans un contexte de chaleur quasi-permanente (2023 est l'année la plus chaude à Mayotte depuis plus de 60 ans).
- On estime que la durée de retour de cette sécheresse sur 12 mois est de l'ordre de **20 ans**.
- Les différents éléments permettent de reconnaître le caractère exceptionnel de cette sécheresse météorologique sur les 17 communes de Mayotte
- Les projections climatiques à 2100 pour Mayotte montrent une élévation de la température un raccourcissement de la période de précipitations sur la période JFMA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Crise de l'eau en 2023 à Mayotte

**Réunion de restitution du retour d'expériences de la gestion de crise
et premier recueil d'avis sur les propositions**

29 avril 2024

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

La méthode du retour d'expériences territorial

- Une restitution du retour d'expériences (retex) 2023 pour valoriser l'intelligence collective et vers la finalisation du Plan Eau Mayotte ce jour. Les grandes lignes du retex national sont disponibles
- Un document de travail préparatoire n'a pas pu être fourni vers le 18 avril, en raison notamment de la réception de contributions complémentaires.
- Mais du temps est proposé à l'issue de la réunion pour recueillir vos réactions et vos propositions _ **20 mai 2024**.
- Cette réunion vise déjà à une prise de décision collective sur les suites à donner et leur mise en application pour abonder le volet partenarial du Plan Eau Mayotte.

Pourquoi un retour d'expériences (Retex) sur la crise de l'eau et sa gestion en 2023 ?

- Un temps important permettant de conclure le processus de gestion de crise
 - Vers un enrichissement, par l'analyse de l'expérience vécue, les procédures de gestion de crises
 - « Se dire les choses » : les réussites ou les axes d'amélioration, de manière à réduire les vulnérabilités et à augmenter les capacités de résilience du territoire
 - Plus de 40 structures et 65 personnes auditionnées ou qui se sont exprimées en trois semaines ! Mais il manque certaines expressions à recueillir.
 - Plus d'une cinquantaine de propositions, que je vous présenterais de façon regroupée et structurée dans la troisième partie de la réunion
-
- Pour intégrer le Plan Eau Mayotte 2024-2027

4

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

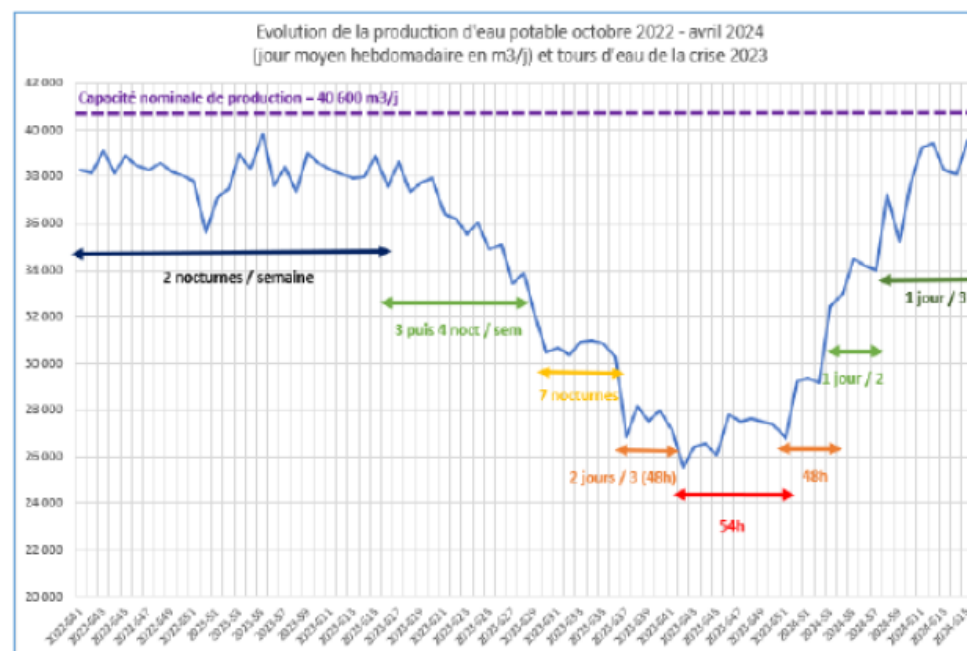
16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

La qualification de l'évènement de la sécheresse météorologique en 2023

Intervention de Météo France

Des éléments complémentaires à la présentation effectuée lors du lancement

- La qualification de l'évènement météorologique
- Une flèche du temps avec les prises de décision territoriales (arrêtés préfectoraux depuis le 12 décembre 2022 avec l'annonce des retenues peu remplies et les restrictions, coupures mises en place, indicateurs de prise de décision)



Des éléments complémentaires à la présentation effectuée lors du lancement

- Mais aussi cette flèche du temps avec les prises de décision nationales (exemple : cellule interministérielle de crise installée le 20 juin par la Première Ministre)
- Des chiffres-clefs (600 personnels état + X communes (dont 80 ambassadeurs de l'eau, 450 000 litres par jour, 170 rampes, 15 camions-citernes,
- Un focus sur les « chemins de l'eau » avec les établissements prioritaires et le cas des cuves dans les groupes scolaires, in fine résolu même si difficultés à les mettre en place
- Un suivi qualité démultiplié de l'eau, qui a été délivrée potable (avec le cas du plomb résolu avec les robinets en alliage _ communication, remplacement, traitement renforcé et purge).

Des éléments complémentaires à la présentation effectuée lors du lancement

- Le rôle des ambassadeurs de l'eau et des communes,
- Le travail de recensement des ouvrages illégaux, qui capter 30 à 50 % de la ressource en eau dans les périmètres des captages en rivière _
démantèlement avec succès en 2023,
- La communication en gestion de crise aigüe avec Cons'eau
- Les travaux en cours de l'ADEME et des partenaires locaux sur les bouteilles vides et plus largement

Des éléments complémentaires à la présentation effectuée lors du lancement

- Des dispositifs d'activités économiques partielles (peu utilisés), des dispositifs innovants en matière de réglementation du travail afin de préserver la continuité économique des entreprises, au regard de la nécessité d'économiser la ressource en eau et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail (toilettes sèches, toilettes chimiques et organisation du temps de travail par rapport aux tours d'eau)
- Les acteurs impliqués et insuffisamment cités (mission inter-agence, centrales d'achat, port de Longoni, EDM, ...)
- La mise en lumière de la gouvernance de l'eau local (préfet eau avec la mission Eau) et nationale (préfet coordinateur de la CIC, CCIL)

10

Une proposition et deux actions à faire

- Vers un travail de retranscription fin de la crise aiguë sous la forme d'un document en ligne (PREZI) en cours de finalisation d'ici mi-mai = mémoire de la crise
- Pourquoi faire ? En vue de le capitaliser dans deux documents à construire sous maître d'ouvrage de l'Etat, mais à présenter pour consultation large
 - Un arrêté-cadre départemental de gestion de la sécheresse
 - Un plan Orsec Eau avec un vademecum pour thésauriser des processus inédit, réglementaires, juridiques, tant au niveau national que locale
- Échéances proposées : fin septembre 2024
- Et prendre bien conscience qu'il s'agira d'un premier jet, perfectible chaque année ou après chaque crise. Rester agile et humble dans un territoire avec des inconnus.

11

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

Préalables

- Posture de tirer des enseignements pour bâtir et avancer dans la troisième partie
- Souvent « sous-entendu » : Mayotte n'a besoin d'aide soit par lassitude et résignation, soit par défaitisme ou fatalisme.
- C'est anormal de ne pas avoir d'eau au robinet en continu. Pleins de raisons identifiées, des solutions à mettre en œuvre vraiment et collectivement vers l'adaptation au CC = un défi très net à Mayotte, conjuguée à une croissance démographique très élevée

Enseignements généraux

- Au final,
des restrictions fortes ont été prises,
les Mahorais ont fait preuve d'une résilience très élevée et se sont adaptés,
une solidarité nationale d'exception, inédite et expérimentale (logistique) a été
mobilisée,
= il le fallait car à moins d'une semaine du point zéro (le plus près actuellement en
France) et c'est passé.
- Plus spécifiquement sur la gestion de crise, la phase d'alerte et de sortie de crise
ont eu plutôt des avis négatifs, contrairement à la gestion de crise pure, qui a
remporté plus de satisfecit et des voies d'amélioration. Le Retex est unanimement
salué, si des suites tangibles lui sont données !

Ce qui a marché

- La nomination d'un préfet coordinateur de crise et d'un préfet eau pendant une crise aigüe avec l'adhésion des équipes Etat en local (RSMA, MASC, ...) et les relations avec les élus, les associations locales, les cadis, Une organisation et un suivi très intense (exemple : COD permanent de septembre à février (tous les jours et week-end inclus))
- Une anticipation de l'ARS dès avril (vaccins, recommandations sanitaires). Pas de maladie hydrique directement en lien avec la crise de l'eau, mais plus indirect pour la gastroentérite avec des mesures d'hygiène plus difficiles (manque d'eau). Le contrôle réglementaire ne répond pas aux besoins de la crise. Donc l'ARS a adapté son protocole pour le rendre beaucoup plus exigeant et souple à la gestion de crise : 600 analyses de contrôle sanitaire en 4 mois au lieu de 800 analyses sur 12 mois.

16

Ce qui a marché

- Des expertises nationales opportunes (mission inter-agence perçue comme aidante (aurait pu arriver plus tôt qu'en septembre) avec multi-experts dans le concret, expertise d'Eau de Paris, qui sont venus en mai pour l'ARS et Eau de Toulouse, qui aide régulièrement LEMA)
- Une bonne communication de la Préfecture au plus fort de la crise (entre septembre et décembre). Trajectoire des volumes absents versus produits et la demande en eau pour voir le gap pour progresser. Cela permet de comprendre vers où on va.
- La fourniture de bouteilles d'eau, qui a pu se réaliser in fine malgré le défi logistique (cas des routes maritimes perturbées par des événements internationaux)

17

Ce qui a marché

- De l'innovation avec les chemins de l'eau et les citernes alimentaires, qui ont bien fonctionné pour les publics les plus fragiles
- Des travaux d'urgence (qui le sont devenus, pour certains, des crises précédentes) et finalement réalisés avec un suivi permanent (et toujours en cours) de l'Etat (et autres financeurs) aux côtés du LEMA.
- Rôle important du SGAR sur le tissu économique à maintenir durant la crise et les relations avec le monde économique (mais je ne connais pas leur retour)
- Des moyens humains complémentaires (contrats aidés auprès des communes (une centaine, 14 intérimaires pour les manœuvres de vannes chez SMAE et autant pour le contrôle sanitaire ARS et SMAE, ...))

18

Ce qui a moins bien marché

- Malgré des jalons posés entre décembre et février 2023, l'activation de la phase d'urgence a été plus laborieuse (entre juillet et septembre).
- La communication d'entrée de crise (avril) trop discrète et aurait du être plus forte et plus continue
- Les bons gestes sont insuffisamment relayés (livret SMAE pré-existant) et expliqués donc mal compris (ne pas ouvrir quand pas d'eau car purge de l'air)
- Le planning des tours d'eau reste peu lisible pour les mahorais = donner les horaires certaines de retour et non celle du celui qui manœuvre la vanne

Ce qui a moins bien marché

- Le sujet des laboratoires d'analyses = labo de Mayotte a bien fonctionné sur la bactériologie (venue experts ANSES en septembre) et pont aérien avec la Drôme après mauvaise expérience avec le laboratoire de la Réunion. In fine, absolue nécessité d'en avoir un dans l'océan Indien. En cours d'analyse par le ministère de la Santé, qui rend ses conclusions en octobre sur ce sujet (Mayotte mis en premier sur la liste des problèmes labo en contrôle sanitaire)
- Des propositions techniques qui ont affluées, mais nombreuses n'étaient pas viables et il a manqué de retour de techniciens spécifiquement affectés pour juger de la crédibilité des offres de service

Ce qui a moins bien marché

- Un pilotage au plus fin du service public de l'eau potable, qui a tenu, mais avec un outil sous-dimensionné et un nombre d'inconnues élevées. Aucune visibilité sur les incidences sur le service public de l'assainissement collectif.
- Une prise en compte de l'état des ressources identifiées tôt avec des restrictions, sans visibilité sur leurs contrôles effectifs.
- La gestion des bouteilles vides qui s'intensifie en sortie de crise et aurait pu débuté plus tôt
- Des services de l'Etat en ligne mais qui ont parfois divergé dans leurs paroles et la coordination avec les services communaux, en raison de la création au fil de l'eau des solutions et de l'adaptation permanente à la situation locale (crise sociale de janvier)

21

Ce qui n'a pas marché

- La communication s'est affaiblie trop fortement durant la sortie de crise et trop faible utilisation des réseaux notamment sociaux pendant toute la crise
- Les mahorais ne connaissent pas les prochaines étapes des coupures d'eau (modifications fin mai ?) et ce qui se passe en 2024 sur les suites données à la crise. Ont-ils même pleine connaissance de la fin des mesures d'urgence sur la crise de l'eau, qui s'entremêle avec celle de la crise sociale (exemple : incertitude sur le paiement des factures d'eau depuis mars et pourtant indispensable pour sortir durablement de la crise)

Ce qui n'a pas marché

- Une défiance très importante, née sur la potabilité de l'eau en lien avec les principes de précaution (qui sont déjà faits depuis longtemps avec la population habituée et préviennent d'éventuelles entrées d'eaux parasites dans les réseaux lors de leur remise en eau) avec des coupures versus des chemins de l'eau avec eau toujours en présence = arriver à bien expliquer pourquoi
- L'adaptation de la population amène à une nouvelle consommation et à revoir les stratégies classiques par exemple de recherche des fuites par exemple _ illisibilité des nouvelles pratiques de consommation

Eléments du Retex national

- Une montée en puissance progressive de la réponse gouvernementale
- Une cellule interministérielle de crise « anticipation » chargée de la conduite de la crise
- Une première activation de la cellule de coordination interministérielle logistique qui a porté ses fruits
- Une coordination et une circulation de l'information perfectibles
- La continuité de la gestion de la situation malgré la clôture de la CIC

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

Rappel d'un Plan Eau Mayotte en trois volets

Un volet n°1 d'investissements en eau potable et en assainissement par un avenant financier et technique au contrat de progrès PEDOM Mayotte en cours 2022-2026, incluant déjà un panel d'actions sur la diversification de la ressource en eau (eaux souterraines, superficielles et marines, celle-ci en dernier recours), la sécurisation du service public (réseaux, réservoirs, ...), la mise aux normes de l'assainissement,

- ❖ Mais portant en plus, une ambition complémentaire sur la valorisation des eaux non conventionnelles, la restauration des milieux pour reconnecter le petit au grand cycle de l'eau et l'innovation sur le rapport à l'eau dans un contexte de changement climatique
- ❖ Mais porte l'effort de rattrapage des investissements et financement acquis pour les 741 millions d'euros

Rappel d'un Plan Eau Mayotte en trois volets

Un volet n°2 pour des postes, des compétences et surtout des personnes, en plus pour faire (renforcement de l'ingénierie d'état en conduite d'opérations, en marchés publics, en ingénierie financières, en hydrogéologie, en météorologie, en géomatique pour la déforestation, moyens de police complémentaires, ...). Et des moyens matériels en plus pour suivre (points de suivi de la ressource en eau, du climat, ...)

Un volet n°3 construit au travers du lancement du Retour d'expériences 2023 pour aboutir à un bouquet d'actions partenariales innovantes, démultipliant les efforts d'investissements des deux premiers volets

Méthodologie

- Ce jour : des actions avec des mots-clefs pour bâtir une feuille de route qui devra passer par une phase d'expérimentation/faisabilité avant généralisation sur Mayotte. Un CR cette semaine avec plus de détails pour vous positionner.
- D'ici le 31 mai 2024, demande de vos avis ou positionnements sur le chef de file, votre souhait d'y participer, les moyens financiers proposés, l'expérimentation proposée, des points d'importance.
- Nous statuons et engageons par écrit début juin 2024, en vue de travaux (initié par l'inspectrice) sur une feuille de route en juin et une restitution dans notre groupe courant juillet.

Sur le volet 2

- Une action de formation des métiers de l'eau sur Mayotte sur trois niveaux : niveau master/ niveau BTS/niveau professionnel. Plusieurs participants pressentis : Université de Mayotte/ENGEES et RSMA.

Sur le volet 3

- Pour mémoire, une action sur **la gestion conjoncturelle (préparation de la gestion de crise (arrêté-cadre sécheresse et Plan Orsec et vademecum avec intégration des solutions aux difficultés précitées)** _ Pilote et échéance : l'Etat d'ici fin septembre 2024
- Une action sur **la prise de conscience collective** (plan de communication tout de suite (planning des grosses opérations, vers quoi on va, tours d'eau prochains, ...), éducation à l'environnement, panel consommateurs).

Sur le volet 3

- Une action sur **l'approfondissement de la gouvernance adaptative de la gestion conjoncturelle (CSRE) et de la gestion structurelle (CEB)** – Office de l'eau, outil de planification type plan territorial de gestion de l'eau (PTGE).
- Une action sur **les enjeux futurs de l'eau dans l'aménagement du territoire** (disponibilité de la ressource et des équipements d'assainissement et capacités de milieux récepteurs, préservation des zones naturelles d'expansion de crues, imperméabilisation des sols et le ruissellement pluvial, SAR et PLUi, plan d'action des bornes monétiques).

Sur le volet 3

- Une action pour **miser sur la nature et la résilience des écosystèmes** (stp à la déforestation et reforestation, pépinière départementale à augmenter, mobiliser les fonds de la CDPENAF, schéma directeur des rivières, mesures de protection réglementaires ZH).
- Une action sur **le mode de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable** (déchets, maîtrise de la consommation en eau avec économies d'eau actives et passives, un plan « une habitation avec une cuve de stockage d'eau de pluie », développement de l'agriculture avec schéma directeur de l'irrigation et agroforesterie, dispositif financier vers les filières économiques, des contrats dans les aires d'alimentation pour l'eau potable/activités économiques/milieus).

Sur le volet 3

- Une action sur **les infrastructures pour sécuriser la ressource et prévenir contre les risques naturels** (fuites avec un dispositif à créer, eaux non conventionnelles (dont la REUT (AMI CEREMA) et les eaux pluviales), systématisation d'une analyse coût/bénéfice sur les grandes infrastructures,, eaux non conventionnelles (dont la REUT et les eaux pluviales). Action à démultiplier en sous-groupes. Pilote pour les démonstrations (EPFAM). Plusieurs pilotes à trouver et échéancier à bâtir
- Une action pour **connaître et innover pour décider et anticiper** (explore 2, thèse sur les eaux souterraines). Plusieurs pilotes à trouver et échéancier à bâtir

Sur le volet 3

In fine, nous sommes en train de collectivement bâtir **les prémices d'un plan d'adaptation au changement climatique pour la partie eau et surtout de le rendre effectif.**

Il peut s'intégrer dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Mayotte 2022-2027

Le Plan Eau Mayotte dans son ensemble doit contenir un tableau de bord, qui fera l'objet d'une communication/information trimestrielle (les actualités et lors de la mise en fonctionnement d'ouvrages structurants)

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

Ordre du jour

14h00 - 14h10 - Ouverture par le Préfet de Mayotte

14h10 – 14h50 : la rétrospective de la gestion de crise 2023 (qualification de l'évènement, éléments complémentaires)

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h20 : les constats (ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné)

15h20 – 15h30 : échanges avec la salle et la visio

15h30 – 16h00 : les propositions/recommandations à intégrer dans le Plan Eau Mayotte (ce qui est déjà présent, ce qui serait à rajouter, vers des actions portées par le territoire et des feuilles de route)

16h00 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h25 - clôture par le Préfet de Mayotte, prise de rendez-vous pour votre avis et nouvelle réunion à programmer

37

Un grand merci pour votre écoute et votre participation au retour d'expériences

Annexe 5. Le Plan Eau Mayotte 2024-2024 plus en détail

Concernant le PEM, il s'agit d'un programme de reconstruction et de réarmement du service public d'eau et de l'assainissement de Mayotte « Les Eaux de Mayotte » (LEMA) pour non seulement sortir Mayotte de la crise quasi-continue qu'elle connaît depuis 2017 et arrêter définitivement les coupures d'eau, mais aussi permettre au LEMA d'obtenir la salubrité publique et la sécurité sanitaire tout en accompagnant sur le long terme le développement démographique et économique de l'archipel.

Le PEM s'appuie sur **trois volets** indissociables et interdépendants (investissements sur l'eau potable et l'assainissement, renforcement de l'ingénierie d'Etat, actions partenariales et organisationnelles au sein d'un plan d'adaptation au changement climatique).

Annexe 5.1. Investissements sur l'eau potable et l'assainissement (volet 1)

Le PEM comprend un **avenant pour prolongation du contrat de progrès PEDOM Mayotte** en cours 2022-2026, portant une ambition complémentaire sur la valorisation des eaux non conventionnelles, la restauration des milieux pour reconnecter le petit au grand cycle de l'eau et l'innovation dans un contexte de changement climatique, objectifs prioritaires du Plan Eau national, annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023. Il doit permettre par ailleurs de sécuriser les futurs candidats au renouvellement de délégation de service public (DSP) de l'eau potable début 2027, en leur offrant des perspectives nouvelles et de pouvoir diversifier l'offre du secteur privé local, positionné actuellement dans une situation de monopole, ce qui pénalise l'autorité organisatrice. Plus largement, une visibilité sur les investissements mobilisés permettrait de dynamiser l'économie locale, l'emploi, la formation et d'attirer des compétences en maîtrise d'œuvre. Le PEM porte l'effort de rattrapage du retard d'investissement accumulé depuis une dizaine d'années, et l'engagement de nouvelles opérations, priorisées en fonction de leur efficacité et de leur coût (à savoir rattrapage sur l'assainissement collectif, forages, protection de la ressource, réseaux et ouvrages connexes et ambitions complémentaires sur les eaux non conventionnelles (eaux pluviales, réutilisation des eaux usées traitées).

Les volumes financiers nécessaires sont conséquents et largement supérieurs à la précédente programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du contrat de progrès entre LEMA, l'Etat et ses opérateurs : 700 millions d'euros au lieu de 400 millions, dont seuls 280 millions étaient initialement financés. Pour la période de 2024 à 2027, en sus des 30 millions d'euros déjà actés, **le besoin de financement complémentaire de 210 millions en Ae et CP par l'Etat** (annexe 1 – ventilation annuelle des Ae et CP entre 2024 et 2027), a été évalué en utilisant toutes les sources de financement existantes au maximum de leurs capacités (taux d'emprunt maximum du syndicat via la Banque des Territoires et l'Agence Française du développement, FEDER, OFB (SIB), FCTVA...). Le parti pris est que le montant de subventions et le contrat d'accompagnement renforcé¹³ permettent de maintenir un prix de l'eau constant jusqu'à fin 2026, de rétablir un service de l'eau continu et d'apporter les conditions de réussite de la nouvelle délégation de service public.

¹³ Le contrat d'accompagnement renforcé, de type « COROM », dont LEMA a bénéficié fin 2023, permettra aussi de prendre en charge temporairement le coût de fonctionnement de l'osmoseur d'Ironi-Bé jusqu'en 2026.

Annexe 5.2. Renforcement des moyens humains et matériels (volet 2)

Pour faire face au mur d'investissements, **un soutien renforcé de l'État** grâce au renfort de la Dealm et des opérateurs du MTECT et en particulier à la mise en place d'une unité dédiée du Cerema en conduite d'opérations fait l'objet d'une évaluation en matière de ressources humaines et de moyens matériels. En ajoutant les compétences indispensables en marchés publics, en ingénierie financière, en hydrogéologie, en météorologie, en géomatique pour la déforestation, et les moyens de police complémentaires, cela équivaut à la création de 16 ETP dans la sphère MTECT.

Concernant LEMA, la collectivité territoriale se renforce en modifiant son organigramme (recrutement effectif de trois cadres dirigeants (directeur(rice) général(e) adjoint(e) des services techniques et sous la responsabilité d'un directeur général adjoint des ressources déjà en poste, un(e) directeur(rice) des finances et un(e) directeur(rice) des marchés publics). En complément, 3 conducteurs d'opérations sont en cours de recrutement pour tenir rang de maître d'ouvrage face aux deux équipes Dealm et CEREMA. Des cadres administratifs des deux nouvelles directions supports seront aussi recrutés à la suite de leurs directeurs(rices). De nouveaux locaux seront aussi nécessaires pour accueillir ces effectifs complémentaires. Tous ces postes sont indispensables pour conduire les investissements évoqués.

Une action de formation des métiers de l'eau sur Mayotte sur trois niveaux : niveau master/ niveau BTS/niveau professionnel (Université de Mayotte/ENGEES et RSMA) est en cours d'élaboration pour l'année 2025 pour réussir à recruter localement.

Des **moyens matériels** sont aussi nécessaires (points de suivi de la ressource en eau, du climat (dont radar Météo France ...) pour un montant d'investissements de 710 000 euros en 2025 et 170 000 euros en fonctionnement annuel.

Annexe 5.3. Actions partenariales et organisationnelles au sein d'un plan d'adaptation au changement climatique (volet 3)

Un **plan d'adaptation au changement climatique (PACC) sur le volet eau** a été construit en s'appuyant sur le retour d'expériences 2023 pour aboutir à un bouquet d'actions territoriales et partenariales innovantes, démultipliant les efforts d'investissements des deux premiers volets. Le PACC s'intégrera dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Mayotte 2022-2027 et son PAOT. Trois projets LIFE + sont en gestation (comité des usagers de l'eau à Mayotte, un programme de reforestation et un plan Une cuve une habitation). Il comporte les axes suivants, pour lesquels les pilotes territoriaux sont pressentis :

A - Gestion conjoncturelle (préparation de la gestion de crise) : arrêté-cadre sécheresse et Plan Orsec et vademecum avec intégration des solutions aux difficultés précitées. Pilote et échéance : l'Etat d'ici fin septembre 2024.

B - Prise de conscience collective : plan de communication tout de suite (planning des grosses opérations, vers quoi on va, tours d'eau prochains, éducation à l'environnement, panel consommateurs...

C - Approfondissement de la gouvernance de la gestion conjoncturelle (CSRE) et de la gestion structurelle (CEB) – Office de l'eau, outil de planification type plan territorial de gestion de l'eau (PTGE).

D - L'eau dans l'aménagement du territoire : disponibilité de la ressource et des équipements d'assainissement et capacités de milieux récepteurs, préservation des zones naturelles d'expansion de crues, imperméabilisation des sols et ruissellement pluvial, SAR et PLUi, plan d'action des bornes monétiques.

E - Miser sur la nature et la résilience des écosystèmes : stop à la déforestation et reforestation, pépinière départementale à augmenter, mobiliser les fonds de la CDPENAF, schéma directeur des rivières, mesures de protection réglementaires ZH.

F - Mode de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable : déchets, maîtrise de la consommation en eau avec économies d'eau actives et passives, un plan « une habitation, une cuve de stockage d'eau de pluie », développement de l'agriculture avec schéma directeur de l'irrigation et agroforesterie, dispositif financier vers les filières économiques, des contrats dans les aires d'alimentation pour l'eau potable/activités économiques/milieus.

G - Infrastructures pour sécuriser la ressource et prévenir contre les risques naturels : lutte contre les fuites avec un dispositif à créer, gisement des eaux non conventionnelles, dont la REUT (AMI CEREMA) et les eaux pluviales, systématisation d'une analyse coût/bénéfice sur les grandes infrastructures, EE sur le SDECH de Mayotte.

H - Connaître et innover pour anticiper et aider à la décision (Explore 2, thèse sur les eaux souterraines, projet Adapto + sur les solutions fondées sur la nature (rôle des mangroves)).

Le PEM dans son ensemble est suivi grâce à un **tableau de bord**, qui fera l'objet d'une **communication/information trimestrielle** (les actualités du PEM dès le mois de juillet 2024) et lors de la mise en fonctionnement d'ouvrages structurants).

Annexe 6. Première réunion de suivi du PEM 2024-2027 : relevé de décisions, présents et diaporamas présentés



◆ Relevé de décisions – Première conférence de suivi du Plan Eau Mayotte

Date : 17 septembre 2024– Lieu : Amphithéâtre Bamana – Participants : 51 en présentiel, 28 en distanciel (liste de présence)

1. Objectifs généraux réaffirmés

- Éliminer les tours d'eau d'ici 2026.
- Structuration du suivi : réunion plénière **chaque trimestre** pendant toute la durée du Plan.

2. Volet 1 – Investissements en infrastructure avec présentation du LEMA

- **Objectif : réduction des pertes de réseau de 30 % à 15 %** → gain espéré de 6 000 m³/jour.
- **Budget annoncé** : 75 M€ supplémentaires + 10 M€ à venir. En parallèle, 300 M€ sur les 400 M€ du PPI 2022 déjà engagés.
- **Lancement de la 7e campagne de forages (2024-2027)** – Objectif : améliorer la sécurisation de la ressource.
 - Forages réalisés ou prévus : Combani, Coconi, Bouyouni, Mbouini, etc.
- **Projets majeurs en cours** :
 - Usine de dessalement d'Ironi Bé (94,8 M€ à ce jour).
 - STEP de Koungou, Mamoudzou sud, Petite Terre, Centre, etc.
 - Réhabilitation des réseaux (Sada-Chirongui notamment).
- **Recherche de fuites** : plus de 610 km auscultés ; intensification des campagnes en continu depuis 2023.

3. Volet 2 – Renforcement de l'ingénierie locale

- **Renfort des équipes** :
 - DEALM : 11 ETP (dont 5 Cerema)
 - LEMA : 10 agents d'ici 2027
- **Accompagnement technique** : BRGM, Cerema, formation ENGEES, Université de Mayotte.
- Plateforme **Osmose** mise à disposition pour la transparence documentaire et transféré sur Resana (migration logiciel obligatoire suite à l'arrêt d'Osmose).

4. Volet 3 – Adaptation au changement climatique

- Lancement d'un **Plan d'Adaptation au Changement Climatique**, structuré autour de 8 axes :
 - A) Optimisation de la gestion actuelle
 - B) Sensibilisation collective (communication, implication citoyenne)
 - C) Gouvernance adaptative (lancement d'un Office de l'Eau, élection du CEB)
 - D) Intégration dans l'aménagement du territoire
 - E) Appui sur les écosystèmes naturels
 - F) Développement économe en eau
 - G) Infrastructures de sécurisation de la ressource (ex. REUT)
 - H) Renforcement des connaissances et innovation

5. Points de vigilance soulevés

- **Réseau très fuyard** : besoin d'évaluations plus transparentes, méthode de calcul à mieux expliquer _ à prévoir lors des prochaines réunions du Comité de suivi.
- **Usine de dessalement** :
 - Choix du site contesté (Ironi Bé)
 - Rejet des saumures en lagon jugé problématique – demande forte d'examen de l'option sur un rejet hors lagon, qui sera présenté lors de la consultation publique.
 - Suivi environnemental limité à 3 ans jugé insuffisant _ demande de le poursuivre dans la durée d'exploitation de l'ouvrage
- **Participation citoyenne** :
 - Requête pour une instance indépendante de contrôle.
 - Volonté d'implication des associations locales.
 - Préoccupation pour les branchements privés, non couverts par les investissements.
- **Questions sociales** : coûts supportés par les ménages, absence de STEP pour les usagers pourtant facturés _ besoin de bien expliquer le prix de l'eau et ce que recouvre les factures. Engager un dialogue avec les citoyens sur ce sujet

6. Propositions et demandes citoyennes

- Création d'un **dispositif d'économie d'eau domestique** (toilettes sèches, récupérateurs, etc.).
- Intégration des **usagers finaux dans les projets** (ex. assainissement des EU).
- Publication d'un **inventaire détaillé des réseaux**, matériaux, et diagnostics.
- Exigence d'un **dialogue renforcé**, notamment via la plateforme **Osmose**.

7. Engagements institutionnels

- **Préfecture et DEALM** s'engagent à renforcer l'ingénierie, la transparence (plateforme, réunions), et la coordination avec les élus.
- Accélération de l'ensemble des volets pour tenir les échéances de **2026–2027**, notamment en matière de desserte en eau potable et en assainissement.

Nom Prénom	structure	mail	signature
Sibadey Romain	DEALM	romainsibadey	
Mikouine Jacques	Rectorat	Jacques.mikouine	
Fournier Georges	STAS	georges.fournier	
ASCHENBERGER Isali	LENA	isali.aschenberger	
Siti Nachagehine	CD	nachagehine.siti	
F.X BIEVILLE	Préfet		
OUEREN Biny Ion	Président CD		
NEZAJER Jean-Loup	adjoint des		
TROUILLI Christophe	DEALM		
TERRELLA Gildesipe	DEALM		
OMAR Abdallah ben	Cerema	abdallah.omar	
Romah CHARROL	AFD	romah.charrol	
ABDALLAH Hédia	collab EX	hediah.abdallah	
CHARPENTIER Michel	Naturalising		
SHIDI Moudy Bou	conseiller		
BEY SAÏD Wadhwa	maire		
DAHALLANI Abdou	Pare		
ISSOUFALI Abdou	ASSO des Naus		
Kouamou Christel	DEALM		
QUIN QUIN Anne-Laure	DEALM		
LE ROUX Jean	DEALM		
THOMAS F	DEALM		
L'HORUE Alain	BROG		
SADESAL Lucienne	BROG		

Nom Prénom	Structure	e-mail
Sibadey Romain	DEALM	romainsibadey@developpement-durable.gouv.fr
Van Ceunebroek Samuel	DEALM	samuel.van-ceunebroek@developpement-durable.gouv.fr
ANDRE Olivier	DRFIP	
LE TISSIER Christophe	RSMA	christophe.le-tissier@rsma-mayotte.fr
NIANDJAYANBOU	UDF 976	niandjayanbou@udf976.fr
ALICE BACHARD	Pup/SIDPE	alice.bachard@sidpe.gouv.fr
AMOT Jérémy	Coopérative du littoral	j.amot@coop-littoral-mayotte.fr
CASSATY Shakyad	EPFAM	shakyad.cassaty@epfam.fr
RAMAISON Joke	EPFAM	joke.ramaison@epfam.fr
Annabelle DJERIBI	Parc naturel marin	annabelle.djeribi@parcnaturel-marin-mayotte.fr
IBRAHIMA HANOU	ASS NACUYA	contact@nacuya.yt
JOUWASS		
ABDALLAH Nourah	STAE	nourah.abdallah@stae-mayotte.fr
Gaspard DUCLOUX	OFB	gaspard.ducloux@ofb-mayotte.fr
Marin Achille	Forêt Départementale	marin.achille@forêt-dept-mayotte.fr
RAULIN Salama	Suppléant Sénateur	raulin.salama@senat-mayotte.fr
ROUSSEAU Philippe	Mayotte 100	rousseau.philippe@mayotte100.fr
ATTE Boudoumane	CCEDD	boudoumane.atte@ccedd-mayotte.fr
Said Kaba	DAAF	said.kaba@dAAF-mayotte.fr
Youssef Kaba		youssef.kaba@dAAF-mayotte.fr
Laura LAQUET	ARTECIA	laura.laquet@artecia-mayotte.fr
Paul LACROIX	ARTECIA	paul.lacroix@artecia-mayotte.fr
AMANI Sylviane	Colledif 2018	sylviane.amani@colledif-mayotte.fr
Nouhamadi ASSANI	CASNET CD	nouhamadi.assani@casnet-mayotte.fr
IBRAHIM Taharide	Cabinet CD	taharide.ibrahim@casnet-mayotte.fr
SAD Nasser	Cabinet Préfet	nasser.sad@prefet-mayotte.fr
BRIZA Louis	Cabinet Préfet	
PLATON LAURENT	Sous-préfet	laurent.platon@prefet-mayotte.fr

NOM Prénom	Structure	Mail
SIBADEY Romain	DEALM	Romain.sibadey@developpement-durable.gouv.fr
VAN CEUNEBROEK Samuel	DEALM	samuel.van-ceunebroek@developpement-durable.gouv.fr
ANDRE Olivier	DRFIP	

TOUSSAINT Christophe	RSMA	Christophe.toussaint@rsma-mayotte.fr
MIHIDJAY Abdoul	UDFO976	wahabi.mihidjay@gmail.com
ALIMTE Bachirou	Pref/SIDPE	Bachirou.alimte@mayotte.gouv.fr
AMIOT Jérémy	Conservatoire du littoral	j.amiot@conservatoire-du-littoral.fr
CASSAM Shahzaad	EPFAM	Shahzaad.cassam@epfam.fr
RANAIVOSON José	EPFAM	jose.ranaivoson@epfam.fr
DJERIBI Annabelle	Parc Naturel Marin	Annabelle.djeribi@ofb.gouv.fr
IBRAHIMA Hanima Jouwaou	ASS NAYMA	contact@nayma.yt
ABDALLAH Nassurdine	SMAE	nassurdine.abdallah@mahoraisedeseaux.com
DURIEUX Gaspard	OFB	gaspard.durieux@gmail.com
MARTIN Antoine	Foundi distribution	directionfoundi@gmail.com foundi.distribution@yahoo.fr
RAMIA Salama	Suppléante sénateur Thami	salamaramia@hotmail.com
MOUSDIKOU DINE RACHA	Mayotte a soif	contact@mayotteasoif.fr
ATTIBOU Nailane-Attoumane	CCEEM	Nailane-attoumane.attibou@cg976.fr
SAID KALAME Youhanidhi	DAAF	youhanidhi.said-kalame@agriculture.gouv.fr
LAGUET Laura	Artelia	Laura.laguet@arteliagroup.com
ISSOUF A Saïd	SOMAPRESSE	Hachisam22@gmail.com
AMAVI Sylviane	Collectif (2018)	safinsoules@gmail.com
ASSANI Mouhamadi	Cabinet CD	Mouhamadi.assani@cg976.fr
IBRAHIM Tahamida	Cabinet CD	Tahamida.ibrahim@cg976.fr
SAID Naïssa	Cabinet Préfet	communication@mayotte.gouv.fr
BAMBA Louise	Cabinet Préfet	communication@mayotte.gouv.fr
ALATON Laurent	Sous-préfet	Laurent.alaton@mayotte.gouv.fr
MIKULOVIC Jacques	Rectorat	Jacques.mikulovic@ac-mayotte.fr

FOURNIAL Françoise	SMAE	françoise.fournial@mahoraisedeseaux.com
ABOUBACAR Ibrahim	LEMA	ibrahim.aboubacar@eauxdemayotte.yt
SIDI Nadjayedine	CD	nadjayedine.sidi@cg976.fr
BIEUVILLE François-Xavier	Préfet	
OUSSENI Ben Isa	Président CD	
METAYER Marie-Laure	Adjointe DEB	
TROLLE Christophe	DEALM	
TERZAN Frédérique	DEALM	
OMAR Abdallah Ben	Cerema	abdallah.omar@cerema.fr
CHABROL Romain	AFD	chabrolr@afd.fr
ABDALLAH Hairia	Collab EY	Hairia.abdallah@clb-an.fr
CHARPENTIER Michel	Naturalistes	Naturalistes.mayotte@wanadoo.fr
SAIDI Moudjibou	Maire, président CADEMA	
BEN SAID Laithidine	Maire Mtsambro	
DAHALLANI Abdou	Parc marin	
ISSOUFALI Abdoula	Asso des Maires directeur comité	
KOUAKOU Christel	DEALM	christel-wilfried.kouakou@developpement-durable.gouv.fr
QUINQUIS Anne-Laure	DEALM	Anne-laure.quinquis@developpement-durable.gouv.fr
LE ROUX Jean-François	DEALM	jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr
THOMAS Frédéric	DEALM	frederic1.thomas@developpement-durable.gouv.fr
L'HOTELIER Anaïs	BRGM	a.lhotelier@brgm.fr
SADESKI Ludivine	BRGM	l.sadeski@brgm.fr

En distanciel

Tanguy CHOLIN

Estelle BODY (Office National des Forêts) estelle.body@onf.fr

Léna Lessard / Mayotte Nature Environnement /
SAID-HACHIM Dhoiffari
Ali MADI (
Rosa Pelissolo
Manda SOMACO - Groupe Maharajah
Nicol Fabrice, Président MNE,
Vionnet Camille, DGOM, chargé de mission eau-déchets
Zéna FADUL, adjointe bureau de l'écologie, logement, aménagement et
développement durable (DGOM)
Grégoire Savourey, Chargé de mission eau, assainissement, biodiversité, OFB,
YOUSSEF ALI Rafza
Madeleine DELAPERRIERE, DRAJES,
Emilien Dautrey – GEPOMAY - directeur du GEPOMAY -
MATTERA DEETS MAYOTTE
Charles-Henri MANDALLAZ / UMIH976 /
SDIS976 - CDT BAILLON
Adrien Liard artelia
FAYDA YOUSSEF Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte
Issimainla MARI
Salha Es sassi, Association Mlezi Maore,
Estelle Yousseoufa
DELAROCHE - BANDRELE
Elliott SUCRE Université de Mayotte (VP Recherche)
YOUSSEF ALI Rafza
Adrien Liard artelia
MAHFOUDHI Najib (DGALN)
Hannah DOMINIQUE



Liberté
Égalité
Fraternité



Plan Eau Mayotte 2024-2027

Réunion n°1 de la conférence de suivi

17 septembre 2024



Ordre du jour

**14h30 - 14h45 – accueil par le président du Département ou son représentant
ouverture par le Préfet de Mayotte**

14h45 – 14h50 : la conférence de suivi : composition, fonctionnement, attributions

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h45 : le volet 1 (introduction, les investissements en eau potable et en assainissement finis, en cours et à lancer en 2024, les indicateurs de suivi)

15h45 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 – 16h10 : le volet 2 (introduction, le renforcement de l'ingénierie locale, les indicateurs de suivi)

16h10 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h20 – 16h30 : le volet 3 (introduction, le plan d'adaptation au changement climatique, les indicateurs de suivi)

16h30 – 16h40 : échanges avec la salle et la visio

16h40 - clôture par le Préfet de Mayotte : nouvelle réunion à programmer

2



Ordre du jour

**14h30 - 14h45 – accueil par le président du Département ou son représentant
ouverture par le Préfet de Mayotte**

14h45 – 14h50 : la conférence de suivi : composition, fonctionnement, attributions

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h45 : le volet 1 (introduction, les investissements en eau potable et en assainissement finis, en cours et à lancer en 2024, les indicateurs de suivi)

15h45 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 – 16h10 : le volet 2 (introduction, le renforcement de l'ingénierie locale, les indicateurs de suivi)

16h10 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h20 – 16h30 : le volet 3 (introduction, le plan d'adaptation au changement climatique, les indicateurs de suivi)

16h30 – 16h40 : échanges avec la salle et la visio

16h40 - clôture par le Préfet de Mayotte : nouvelle réunion à programmer

3

Conférence de suivi du PEM : mode d'emploi

- Pourquoi faire (attributions) : suivre et s'informer l'état d'avancement du Plan Eau Mayotte, continuer à contribuer à sa construction notamment du volet 3, donner la parole aux acteurs du territoire pour présenter leurs initiatives, ...
- Qui (composition) : Composition actuelle avec plus de 200 contributeurs nationaux et locaux de tout horizon issu du retour d'expériences (élus nationaux et locaux, collectivités territoriales, associations, usagers, société civile, monde de la recherche, Etat avec ses services nationaux et déconcentrées ainsi que les opérateurs de l'Etat, ...)
 - A faire : mise à jour régulière de la mailing-list avec coordonnées mail pour envoi des compte-rendus et productions

4

4

Conférence de suivi du PEM : mode d'emploi

- Comment (fonctionnement) : en mode hybride (visio et présentiel) avec un espace commun Osmose
 - A faire : migration potentielle de la documentation commune vers un autre espace
- Quand (fonctionnement) : en plénière, une fois par trimestre pendant la durée du plan. Des groupes de travail peuvent être réunis autant que de besoin.
 - A faire : une date en plénière à fixer en décembre 2024 notamment avec restitution du Prezi

5

5



Ordre du jour

**14h30 - 14h45 – accueil par le président du Département ou son représentant
ouverture par le Préfet de Mayotte**

14h45 – 14h50 : la conférence de suivi : composition, fonctionnement, attributions

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h45 : le volet 1 (introduction, les investissements en eau potable et en assainissement finis, en cours et à lancer en 2024, les indicateurs de suivi)

15h45 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 – 16h10 : le volet 2 (introduction, le renforcement de l'ingénierie locale, les indicateurs de suivi)

16h10 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h20 – 16h30 : le volet 3 (introduction, le plan d'adaptation au changement climatique, les indicateurs de suivi)

16h30 – 16h40 : échanges avec la salle et la visio

16h40 - clôture par le Préfet de Mayotte : nouvelle réunion à programmer

6

Rappel du volet 1 d'un Plan Eau Mayotte

Un volet n°1 d'investissements en eau potable et en assainissement par un avenant financier et technique au contrat de progrès PEDOM Mayotte en cours 2022-2026, incluant déjà un panel d'actions sur la diversification de la ressource en eau (eaux souterraines, superficielles et marines, celle-ci en dernier recours), la sécurisation du service public (réseaux, réservoirs, ...) et la mise aux normes de l'assainissement

- ❖ Mais portant en plus, une ambition complémentaire sur la valorisation des eaux non conventionnelles, la restauration des milieux pour reconnecter le petit au grand cycle de l'eau et l'innovation sur le rapport à l'eau dans un contexte de changement climatique
- ❖ Mais porte l'effort de rattrapage des investissements et **financement acquis complémentaire de l'Etat en 2024 acquis de 75 millions d'euros en plus des 10 millions d'euros du contrat de progrès en cours.**

7

7

Année 2024

Les investissements en eau potable et en assainissement terminés, en cours et à lancer d'ici la fin de l'année

Intervention des Eaux de Mayotte

8

8

17 septembre 2024



Suivi des investissements – Les Eaux de Mayotte

Sommaire

01. | Bilan 2022-2024

02. | Programmation 2024

03. | Fiches opérations

04. | Point sur la recherche de fuites

05. | Point sur la retenue collinaire de Orovéni



01

Bilan 2022-2024



Dépenses - Bilan des engagements 2022-2024



Eau potable



2022

20,4M€

2023

47,8M€

2024*

114,9M€

*A date du 01/09/2024

183,7M€

Eaux usées



10,8M€

7,7M€

68,3M€

94,1M€

31,2M€

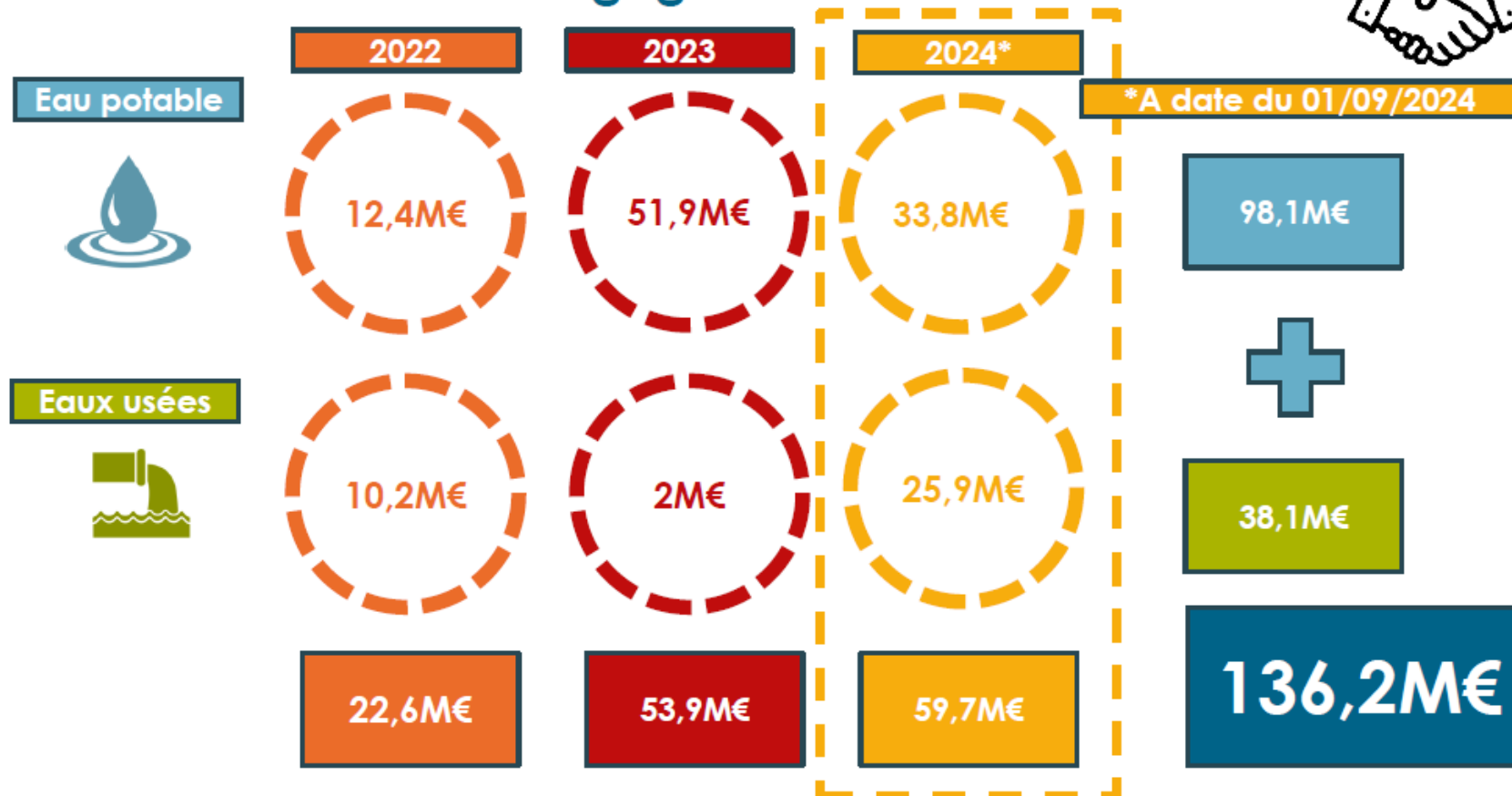
55,5M€

183,3M€

277,8M€



Subventions - Bilan des engagements 2022-2024

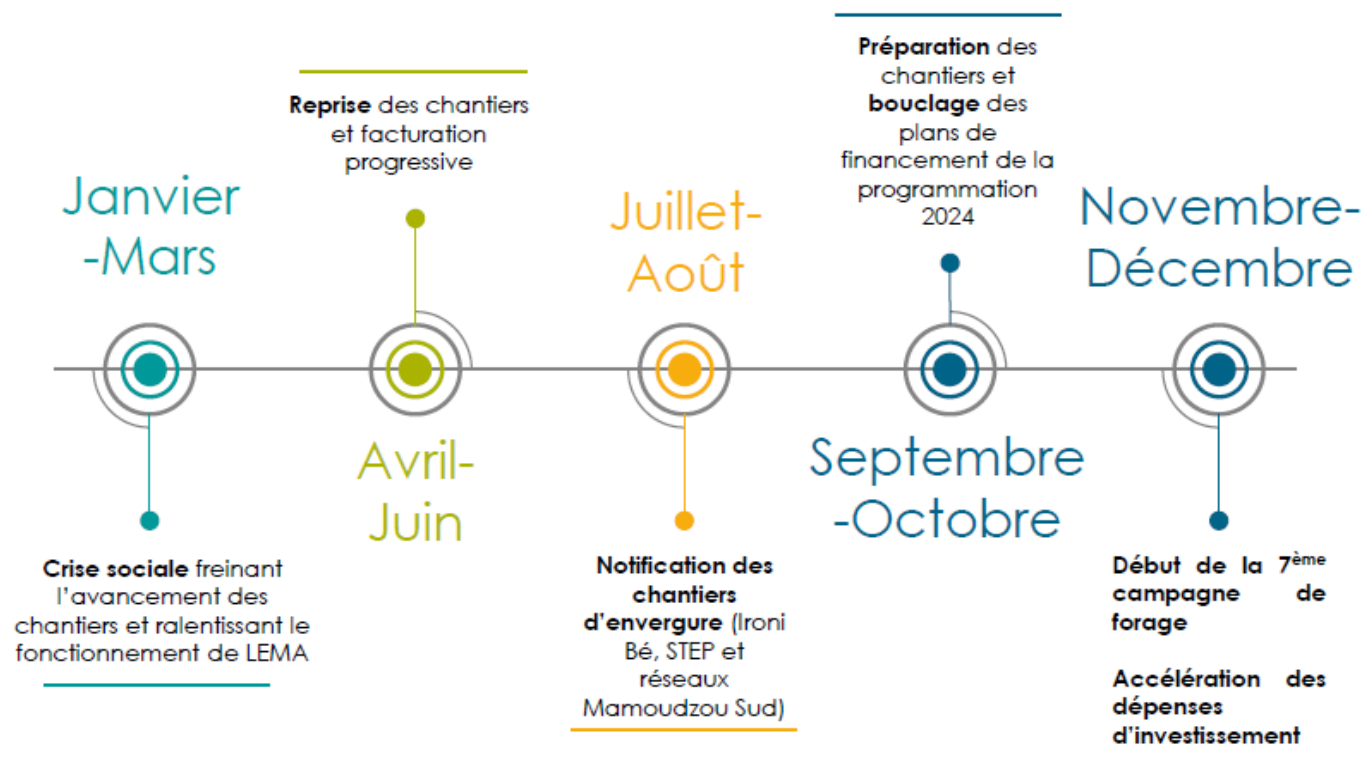


02

Programmation 2024

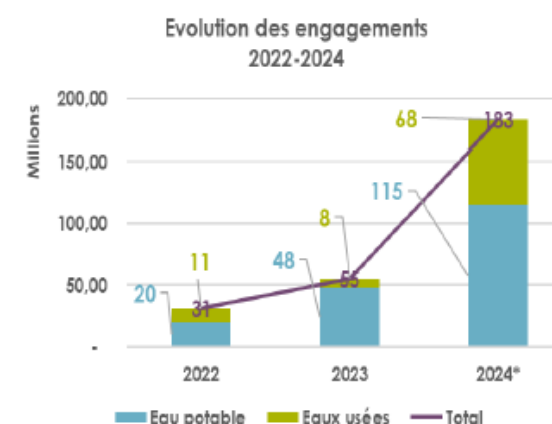


Une année 2024 qui s'accélère sur le 2^{ème} semestre



Avancement des opérations de la PPI

- **Sur l'eau potable**, 38 opérations PPI ont été lancées depuis 2022 et ont fait l'objet de dépenses pour un montant total de 66,8M€
- **Sur les eaux usées**, 9 opérations PPI ont fait l'objet de dépenses pour un total de 26,4M€
- Depuis 2023, LEMA a accéléré ses investissements en réponse à la crise de l'eau. Parmi ces opérations, on dénombre :
 - **Recherche de fuites** : 3 campagnes menées dont deux achevées pour un montant de 2,2M€
 - **SR2 - augmentation du transfert du Nord vers le Sud** : opération finalisée pour un montant de 8,6M€
 - **Relance de la 6^{ème} campagne de forage avec un échantillon de 10 forages** : opérations en cours avec près de 7,3M€ investis
 - **Création de chemins de l'eau pour les abonnés prioritaires** : opération finalisée pour un montant de 6,8M€
 - **Optimisation du dessalement produit en Petite-Terre (Sealine, renforcement du réseau, surpresseur, alimentation du Rocher)** : opération finalisée pour un montant de 4,7M€
 - **Réalisation et réhabilitation de rampes, modification de la sectorisation de Kawéni, Convalescence, Mamoudzou, renforcement du réseau à Bandraboua** : travaux quasi finalisés pour un volume de dépenses de 1,9M€
- **En parallèle des investissements réalisés pour sécuriser la ressource en eau, LEMA investit également dans le développement du traitement des eaux usées :**
 - **STEP Koungou et ses réseaux de collecte** (20,5M€ engagés) : travaux réalisés à hauteur de 14M€
 - **La mise en service de la STEP Centre ainsi que la reprise du chantier des réseaux raccordés à la STEP** pour un montant de 16,9M€
 - **Le lancement du chantier de la STEP Mamoudzou sud ainsi que ses réseaux** pour un volume total de 46,6M€



Programmation des subventions (engagés et prévisionnels)

- La totalité des AE de l'Etat et de l'OFB seront engagées avant la fin de l'année 2024

Bilan 2024 ETAT	Eau potable	Eaux usées	Total
AE 2024		85 000 000,00 €	
Programmation 2024	60 660 758,24 €	41 318 923,42 €	101 979 681,66 €
Dossiers déjà engagés	30 247 467,89 €	17 858 236,20 €	48 105 704,09 €
Ecart AE Etat et Programmation		-16 979 681,66 €	

- Sur les AE FEDER 21-27, il reste 10,9M€ à programmer

BILAN OFB	Eau potable	Eaux usées	Total
AE 2024		24 500 000,00 €	
Programmation 2024	8 167 999,58 €	16 221 208,00 €	24 389 207,58 €
Dossier déjà engagés	3 534 522,46 €	8 021 208,00 €	11 555 730,46 €
Ecart AE OFB et Programmation		110 792,42 €	

- La programmation fait apparaître un reste à financer de l'ordre de 17 M€

BILAN FEDER 21-27	Eau potable	Eaux usées	Total
AE 2024	47 500 000,00 €	30 000 000,00 €	77 500 000,00 €
Programmation 2024	47 500 000,00 €	19 032 405,60 €	37 984 138,60 €
Dossiers déjà engagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecart AE FEDER et Programmation	0,00 €	10 967 594,40 €	10 967 594,40 €



03

Fiches opérations

Fiches opérations majeures

- #01 Construction d'une usine de dessalement en Grande Terre
- #02 6^{ème} campagne de forage
- #03 STEP + Réseaux Koungou
- #04 STEP Mamoudzou Sud (Travaux + MOE)
- #05 Réseaux Mamoudzou Sud (T2+T3+T4)
- #06 7^{ème} Campagne de forage
- #07 SR2 – Crise de l'eau
- #08 Réseaux Centre
- #09 Tronçon Sada-Chirongui Tranche 3
- #10 Tronçon Sada-Chirongui Phase 0
- #11 Travaux STEP Petite-Terre +émissaire
- #12 Travaux Construction d'une plateforme de stockage de boues

● Eau potable

● Eaux usées

Fiche opération – Eau potable

DESSALEMENT

#01

Construction
d'une usine de
dessalement en
Grande Terre



Couverture du reste à financer :

- Montant du financement Etat : 36,7M€
 - MGP : 21,2M€ (déjà engagé)
 - Plateforme : 15,5M€
- Montant du financement FEDER : 42,5M€
 - MGP : 24,2M€
 - Plateforme : 18,3M€

Les chiffres-clés

- Coût de l'opération : 94,8M€
- Estimation du FCTVA : 15,5M€
- **Financement acquis : 21,2M€**
- **Reste à financer : 58,1M€**

Cette opération prévoit la construction de la phase 0 de l'usine de Ironi Bé intégrant :

- La plateforme, le génie civil, le prélèvement et le rejet pour l'usine de 10 000 m³/j et son extension 16 600 m³/j* (en conception-réalisation)
- Le système de traitement d'eau dessalée pour 10 000 m³/j (en Marche Public Global de Performances – MGP)
- Le système d'injection d'eau potable dans les réseaux existants pour les 10 000 m³/j.
- Les mesures compensatoires sont en cours de définition et de chiffrages.

Fiche opération– Eau potable

FORAGES

#02

6^{ème} campagne
de forage



Couverture du reste à financer :

Les chiffres-clés

- Coût de l'opération : 23,9M€ (Tranche ferme-TF) + 17,2M€ (Tranche optionnelle-TO), soit 41,1M€
- Estimation du FCTVA : 3,9M€ (TF) + 2,8M€ (TO)
- Subventions déjà engagées :
 - OFB : 525K€ (TF) + 3,4M€ (TO)
 - Etat : 6,8M€ (CCT 123-TF) + 2,8M€ (FEI TO)
- **Besoin de financement-TF : 11,5M€**
- **Besoin de financement TO : 8,5M€**
- **Besoin de financement 6^{ème} campagne : 20M€**

Les 5 forages de la TF sont : Coconi 1, Combani, Dembéni, Bouyouni et Mbouini
Les 5 forages de la TO sont : Mbouini, Mronabéjà, Mroalé, Ankétabé, Mitseni et Bandrélé

Cette opération comprendra :

- La réalisation des pistes et des plateformes,
- Les dossiers réglementaires pour les pistes et plateformes,
- La réalisation des forages, les essais par pompage et les analyses de première adduction ainsi que leur interprétation,
- Les dossiers réglementaires pour l'exploitation des forages et la mise en distribution de l'eau,
- L'équipement des forages (pompes, locaux, instrumentation, ...), un traitement par simple chloration (électrolyseur), leur raccordement électrique et leur raccordement hydraulique à un ouvrage ou à un réseau de distribution,
- La maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux.

Fiche opération – Eaux usées



Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 22,5M€**
- Estimation du FCTVA : 3,6M€
- Subventions déjà engagées :
 - Etat : 8,3M€
 - OFB : 10,6M€
- Etat d'avancement de l'opération :
 - Chantier en cours, réception prévue **au premier trimestre 2025**

Couverture du reste à financer :
Opération financée

Les travaux de la STEP tranche 1 dimensionnée à 6 000 EH, sont en cours de réalisation. Les réseaux de collecte seront finalisés au deuxième semestre 2024.

Fiche opération – Eaux usées

ASSAINISSEMENT DE MAMOUDZOU SUD

#04 STEP Mamoudzou
Sud (Travaux + MOE)



Couverture du reste à financer :

- Montant du financement FEDER : 8,8M€

Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 20,1M€**
- Estimation du FCTVA : 3,3M€
- Subventions déjà engagées :
 - OFB : 8M€
- **Besoin de financement : 8,8M€**
- Etat d'avancement de l'opération :
 - MOE déjà recruté : IRH-ETG, montant 234 650€
 - Marché de travaux : notifié, période de préparation en cours

L'agglomération de Mamoudzou Sud est découpée en 2 bassins d'assainissement avec la STEP Baobab au nord, dont la capacité de traitement couvre 40 000 équivalents habitants avec une possibilité d'extension à 60 000 équivalents habitants, tandis que le sud de Mamoudzou ne dispose pas d'infrastructures performantes. La rivière Majimbini matérialise la limite entre ces deux bassins.

Afin que LEMA se mette en conformité avec la directive européenne 2013/64/UE du 17 décembre 2013, il est prévu la construction d'une STEP et ce en plusieurs tranches. La première tranche de travaux permettrait de couvrir les besoins équivalents à 9 800 équivalents habitants.

Les marchés de travaux sont notifiés et les entreprises sont en phase de préparation des travaux.

Fiche opération – Eaux usées



Couverture du reste à financer :

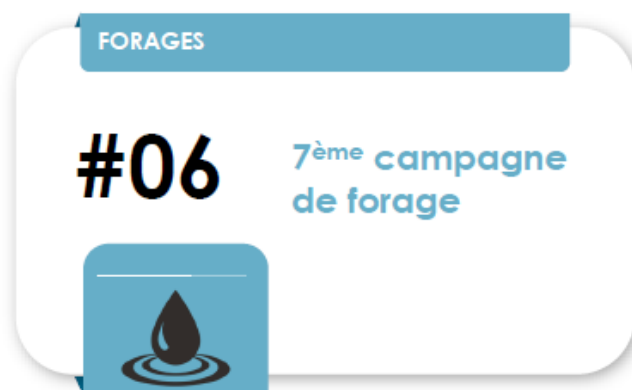
- Montant du financement Fonds Vert : 11,6M€
- Montant du financement FEDER : 10,3M€

Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 26,2M€**
- Estimation du FCTVA : 4,3M€
- Subventions déjà engagées : aucune
- **Besoin de financement : 21,9M€**
- **Etat d'avancement de l'opération :**
 - Marché de travaux : 2 lots notifiés; 2 lots en cours de négociation
 - Pour les travaux notifiés: période de préparation en cours.

Cette action s'inscrit dans l'opération du système de Mamoudzou Sud et concerne essentiellement les réseaux de collecte et de transfert.

Fiche opération- Eau potable



Couverture du reste financer :

- Montant du financement Etat : 45,1M€ (56%)
- Montant du financement FEDER : -
- Montant du financement OFB : 6,7M€ (8%)
- Montant de l'emprunt : 15M€ (19%)

Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 80M€**
- Estimation du FCTVA : 13,1M€
- Subventions déjà engagées : aucune
- **Besoin de financement : 66,8M€**
- Avancement : démarrage des chantiers liés aux pistes d'accès fin 2024

Cette opération reprendra le modèle d'investissement de la 6ème campagne, en cours ; à ce titre, elle intégrera les éléments suivants :

- La réalisation des pistes et des plateformes,
- Les dossiers réglementaires pour les pistes et plateformes,
- La réalisation des forages, les essais par pompage et les analyses de première adduction ainsi que leur interprétation,
- Les dossiers réglementaires pour l'exploitation des forages et la mise en distribution de l'eau,
- L'équipement des forages (pompes, locaux, instrumentation, ...), un traitement par simple chloration (électrolyseur), leur raccordement électrique et leur raccordement hydraulique à un ouvrage ou à un réseau de distribution,
- La maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux.

NB : cette action ne prend pas en compte la réalisation d'un traitement complexe (fer, manganèse, ...).

Il est à noter que cette 7ème campagne était prévue initialement sur 10 sites. Elle se décomposera donc en 2 tranches de 10 forages.

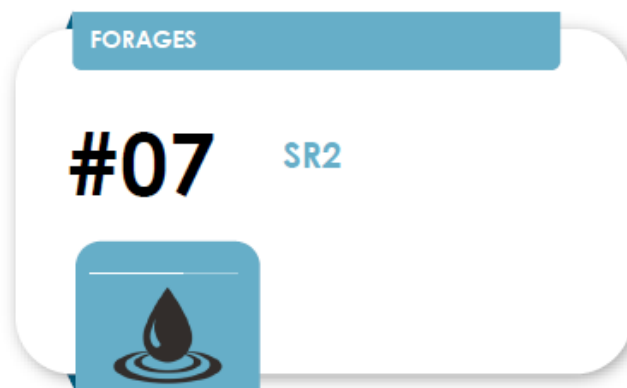
Dans le cadre de l'établissement du bilan besoins-ressources, tout comme la 6ème campagne, les statistiques suivantes issues des 5 premières campagnes ont été prises en considération :

- Taux de réussite : 7 forages fructueux sur 10 (70%),
- Débit moyen : 500 m3/j par forage.

Il a donc été considéré que la 7ème campagne apporterait 3 500 m3/j d'eau traitée par tranche, soit 7 000 m3.

Faute de connaissance des sites d'implantation et de leur nombre exact, il a été considéré un investissement similaire à la 6ème campagne d'environ 4 M€ par forage.

Fiche opération – Eau potable



Couverture du reste financer :

- Montant du financement Etat : 1,3M€
- Montant du financement OFB : 2,6M€
- Montant de l'emprunt : 1,5M€

Les chiffres-clés

- Coût de l'opération : 7,3M€ (tranche 1-crise de l'eau) + 6,5M€ (tranche 2), soit 13,8M€
- Estimation du FCTVA : 2,3M€
- Subventions déjà engagées :
 - OFB : 5,7M€
 - Etat : 896K€
- **Avancement : opération liée à la crise de l'eau terminée**

L'interconnexion SR2 permet de transférer les excédents de ressource des villages de Acoua, Chembényoumba et M'Tsangamouji vers 3 points d'injection :

- Le réservoir eau traitée de l'UP de Bouyouni (alimentation d'appoint) – alimentant le secteur Nord
- Le réservoir de Tsingoni (alimentation principale actuelle) – alimentant les villages de Tsingoni et Mroalé
- La bache eau traitée de la filière 6000 de l'UP de l'Ourovéni (secours) – alimentant le secteur Sud.

La crise de l'eau 2023 a imposé à LEMA de sécuriser l'approvisionnement du Sud pour le cas où les retenues collinaires de Combani et Dzoumogné seraient totalement vides. L'opération SR2 a donc été déclenchée en urgence pour prévenir le risque presque total de rupture de l'alimentation du Sud.

La tranche 2 du renforcement de l'interconnexion SR2 comprend la finalisation du renforcement de la conduite DN300 entre le réservoir de M'Tsangamouji et le lot1 des travaux d'urgence (environ 2,5 à 3 km), la création de la station de pompage SR3 dédiée au refoulement dans la nouvelle conduite DN300 dédiée à Tsingoni et au Sud et la création d'un nouveau réservoir de 800 à 1 000 m3 à Tsingoni, à proximité du réservoir actuel de 200 m3. Elle est nécessaire à la mise en distribution des eaux des forages localisés dans ce secteur.

Fiche opération– Eaux usées

MINI-STEP RURALES

#08

Réseaux Centre



Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 16,6M€**
- Estimation du FCTVA : 2,7M€
- Subventions déjà engagées :
 - Etat : 13,9M€
- **Besoin de financement : - €**
- Etat d'avancement de l'opération :
 - Opération notifiée, période de préparation en cours

Couverture du reste à financer :
Opération financée

La première phase consiste en la pose d'environ 9,3km (Sada : 2,8km ; Chiconi : 1,7km ; Ouangani : 4,8km) de canalisations gravitaires ou de refoulement pour transférer les effluents provenant de différents réseaux existants et futurs vers la nouvelle STEP. En complément, 6 postes de refoulement neufs seront construits et un poste de refoulement existant sera réhabilité.

La deuxième phase consiste en la création des réseaux de transfert permettant de raccorder : sur Chiconi, le poste SPC3 (carrefour Chiconi) ; sur Sada, les deux réseaux de RHI existants au centre-ville et la création d'un réseau neuf dans les rampes ; sur Ouangani : le lotissement du stade. Les travaux comprennent 4 500 ml de réseaux gravitaires, 750 ml de réseaux de refoulement, 3 postes de refoulement, au moins 148 branchements neufs et 321 branchements existants et une charge collectée estimée à 2 600 équivalent-habitants.

Fiche opération – Eau potable



Couverture du reste à financer

- **Montant du financement FEDER : 5M€ (58%)**

Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 25,2M€ dont 8,5M€ pour la Tranche 3**
- Estimation du FCTVA : 1,4M€ pour la T3
- Subventions déjà engagées sur la T3 :
 - Etat : 2,1M€
- **Besoin de financement : 5M€**

Le feeder sud-ouest dit « Sada-Chirongui » permet d'alimenter les réservoirs de Poroani, de Miréréni et surtout de Chirongui (1 000 m³, stockage principal du grand Sud alimentant aussi Bandréli) à partir de l'UP de l'Ourovéni via les réservoirs de Chiconi-Sohoa. La zone de desserte du feeder représente environ 16% des abonnés au service eau potable.

Cette adduction de près de 12,5 km est :

- Sous-dimensionnée : avec un DN250 en amont, sur environ 50% du linéaire, et un DN200 sur le tronçon aval, le réservoir de Chirongui connaît parfois des difficultés de remplissage en période de pointe du fait de ce sous-dimensionnement
- Fuyarde : la fonte est non revêtue, la présence de nappe saline entraîne une corrosion externe et des casses de plus en plus fréquentes ; il s'agit d'un des tronçons les plus fragiles actuellement en service à Mayotte ; il induit d'important volume de pertes à chaque défaillance.

L'opération consiste à renforcer l'ensemble du feeder en fonte DN400 revêtue :

- Les tranches 1 et 2, entre Sada (carrefour Bamana) et le forage de Miréréni-Poroani sont en cours de réception (coût 15,88 M€).
- Les travaux de la tranche 3 (environ 4 km) sont lancés (environ 8,6 M€).

Fiche opération – Eau potable



Couverture du reste à financer :

- Emprunt : 7,4M€

Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 8,8M€**
- Estimation du FCTVA : 1,1M€
- Subventions déjà engagées : aucune
- **Besoin de financement : 7,4M€**

L'adduction sud-ouest vers Sada, puis vers Chirongui, débute aux réservoirs de Chiconi-Sohoa (stockage de tête de l'UP de l'Ourovéni) par une conduite DN500 qui passe ensuite en DN250 au droit de Chiconi et jusqu'à la station de pompage de la Gendarmerie de Sada.

Cette réduction de diamètre nuit au bon fonctionnement des adductions et ne permettra pas de répondre aux besoins en eau à court terme. LEMA a donc prévu le renforcement du DN250 en DN500 jusqu'à la station de pompage de la Gendarmerie de Sada.

Cette opération va permettre d'assurer la continuité hydraulique depuis les réservoirs de Chiconi-Sohoa vers le réservoir de Sada 3000 puis le réservoir de Chirongui (compte-tenu de la réalisation de l'opération 06.03).

NB : Ces travaux impliquent le remplacement / renforcement des conduites d'adduction potentiellement sensibles aux casses. De ce fait, ils vont concourir à l'amélioration des performances des réseaux (cf. fiche 07.04 : Travaux de renouvellement des réseaux fuyards).

Fiche opération– Eaux usées

ASSAINISSEMENT DE PETITE-TERRE

#11 Travaux STEP Petite-Terre +émissaire



Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 20,5M€**
- Estimation du FCTVA : 3,4M€
- Subventions déjà engagées : aucune
- **Besoin de financement : 17,1M€**
- **Etat d'avancement de l'opération :**
 - Etudes connexes en cours de finalisation

Couverture du reste à financer :

- Montant du financement Etat : 8,9M€
- Montant du financement OFB : 8,2M€

La première tranche de la STEP, à mettre en service en 2026, est dimensionnée à 8 000 EH. A terme sa capacité sera portée à 40 000 EH. Un émissaire de rejet des eaux traitées en dehors du lagon est prévu pour un fonctionnement en 2027.

L'opération est prévue d'être lancée en conception réalisation.

Fiche opération – Eaux usées

MINI-STEP RURALES

#12

Travaux
Construction d'une
plateforme de
stockage de boues



Les chiffres-clés

- **Coût de l'opération : 5,9M€**
- Estimation du FCTVA : 1M€
- Subventions déjà engagées : aucune
- **Besoin de financement : 4,9M€**
- Etat d'avancement de l'opération :
 - L'opération devrait être lancée au 2nd semestre 2024

Couverture du reste à financer :

- Montant du financement Etat : 2,6M€
- Montant du financement OFB : 2,4M€

La multiplication des STEU implique une production importante de boues avec comme seul exutoire l'enfouissement à l'ISDND avec des critères très contraignants et difficilement atteignables. La plateforme servira de quai de transfert des boues permettant d'améliorer leurs qualités avant de les expédier à l'isdnd ou sur d'autres filière de revalorisation.

Opérations de faible montant – Eau potable



04

Point sur les recherches de fuites



Recherche et réparation de fuites – débit nocturne



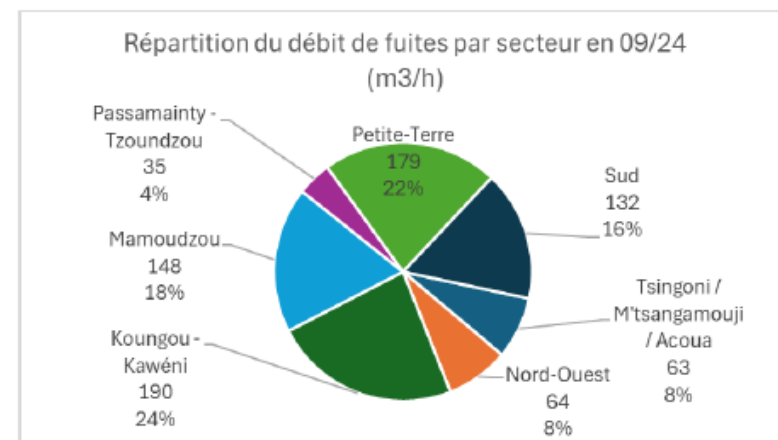
Débit nocturne exprimé en m3/h = consommations nocturnes + fuites

Analyse trimestrielle des débits nocturnes :

- Février : mise en place des tours d'eau 1 jour sur 3
- Avril : fin des recherches et réparations intensives des fuites (débit minimum observé en 2024)
- Septembre : suite à reprise des recherches sur Petite-Terre le 15/07 puis Mamoudzou et Nord depuis le 02/09

Secteur	Débit de fuites en m3/h			Tendance fév - sept
	févr-24	avr-24	sept-24	
Tsingoni / M'tsangamouji / Acoua	48	56	63	↑
Nord-Ouest	66	49	64	≡
Koungou - Kawéni	210	180	190	↓
Mamoudzou	177	109	148	↓
Passamainty - Tzoundzou	50	35	35	↓
Petite-Terre	223	174	179	↓
Sud	139	137	132	≡
TOTAL	913	740	811	↓

Débit de fuite par grand secteur suivi en télémesure



Répartition des fuites par secteur – septembre 2024

Recherche et réparation de fuites - avancement



Reprise des inspections : + de 610 km auscultés sur 800 km

1 100 fuites détectées

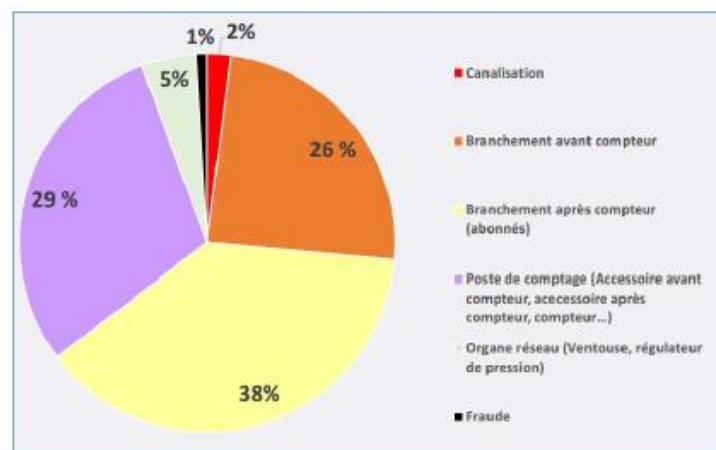
Ratio : 1,8 fuites /km -> réseau dégradé par les tours d'eau

35% des fuites trouvées sur Petite-Terre par l'équipe d'urgence (4 mois de recherche – secteur très fuyard, seulement 8 % du patrimoine réseau)

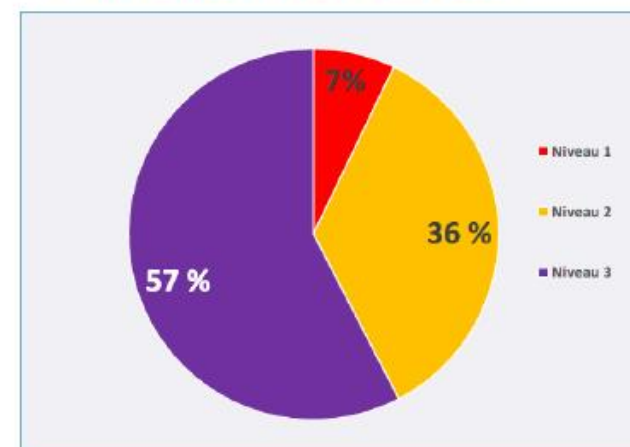
92% des fuites sont détectées sur le branchement : avant ou après compteur ou sur le poste de comptage

Taux de réparation global des fuites saisies : 85 %

Typologie des fuites



Gravité des fuites détectées



Recherche et réparation de fuites: nouvelles actions



➤ Marché de recherches de fuites

- Marché 2023 : recherche terminée en septembre
 - 2 équipes actuellement déployées : Mamoudzou / Koungou + secteur Nord
- Nouveau marché 2024 pour 6 mois : démarrage en octobre à la suite du marché actuel
 - 2 équipes prévues octobre / novembre : densification des recherches pendant la période critique d'étiage
 - Décembre : 1 équipe (congé entreprises, écoulement du stock des fuites)
- Lancement d'un marché pluriannuel jusqu'à la fin du Plan Eau Mayotte

➤ Marché de réparations de fuites

- Nouveau marché passé avec 4 entreprises externes
- Démarrage des réparations 16/09



05

Point sur la retenue collinaire de Ourovéni

Point sur le barrage de Ourovéni



➤ **Situation foncière**

- Arrêté de DUP : 27 août 2024
- Actions à suivre:
 - Demande d'évaluation: effectuée
 - Arrêté de cessibilité : novembre 2024
 - Notification des indemnitaires: janvier 2025
 - Saisine du juge: mars 2025
 - Jugement fixant l'indemnité: juillet 2025
 - Prise de possession des biens: fin 2025

➤ **Planning de l'opération**: initialement prévu pour une réalisation sur 2021-2028, il sera calé sur la période 2024-2031

- Reprise des études connexes: juillet 2024
- Mise à jour des études de projet barrage: à lancer
- Lancement de l'étude d'impact: à lancer
- Lancement travaux barrage: objectif 2027

Les indicateurs de suivi du volet 1 issus du contrat de progrès 2022-2026

Indicateurs pour l'eau potable	Objectif
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Objectif : 7 ‰
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Tendre vers le 1 %
Taux de conformité de l'eau distribuée (paramètres microbiologiques)	Objectif : > 98%
Taux de conformité de l'eau distribuée (paramètres bactériologiques)	Objectif : > 98%
Accès à l'eau - Linéaire d'extension de réseaux de distribution	objectif : 1667 ml/an

Votre avis ?

9

9

Les indicateurs de suivi du volet 1 issus du contrat de progrès 2022-2026

Indicateurs pour l'assainissement	Objectif
Taux de charge des stations d'épuration (Agglomération > 10 000 EH)	> 50%
Taux de conformité des STEU (Agglomérations > 10 000 EH)	+15% / an
Taux d'abonnés raccordés (Agglomérations > 10 000 EH)	Objectif : > 60%

Votre avis ?

10

10



Ordre du jour

14h30 - 14h45 – accueil par le président du Département ou son représentant
ouverture par le Préfet de Mayotte

14h45 – 14h50 : la conférence de suivi : composition, fonctionnement, attributions

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h45 : le volet 1 (introduction, les investissements en eau potable et en assainissement finis, en cours et à lancer en 2024, les indicateurs de suivi)

15h45 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 – 16h10 : le volet 2 (introduction, le renforcement de l'ingénierie locale, les indicateurs de suivi)

16h10 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h20 – 16h30 : le volet 3 (introduction, le plan d'adaptation au changement climatique, les indicateurs de suivi)

16h30 – 16h40 : échanges avec la salle et la visio

16h40 - clôture par le Préfet de Mayotte : nouvelle réunion à programmer

11



Rappel du volet 2 du Plan Eau Mayotte

Des postes, des compétences et surtout des personnes, en plus pour faire (renforcement de l'ingénierie locale (dont celle de l'Etat) en conduite d'opérations, en marchés publics, en ingénierie financière, en hydrogéologie, en météorologie, en géomatique pour la déforestation, moyens de police complémentaires, ...).

Des moyens matériels en plus pour suivre (points de suivi de la ressource en eau, du climat, radar pluie Météo France, ...)

Des partenariats à créer pour créer des filières de formation sur Mayotte (RSMA, université de Mayotte) ➡ **Echanges en cours – retour à faire une prochaine conférence de suivi**

Etat d'avancement à date :

Actualités sur la convention ENGEES/MTECT/MIOM pour les universités ultramarines
Focus sur la mission du CEREMA au sein de la conduite d'opérations du volet 1 et sur le renforcement du LEMA

Les indicateurs de suivi du volet 2

Indicateurs sur le volet 2	Objectifs
Nombre de postes pour les opérateurs de l'Etat	16
dont mission CEREMA	6
Moyens matériels du suivi de la ressource en eau souterraine	jusqu'à une vingtaine de dispositifs
Moyens matériels complémentaire du suivi météorologique et climatologique	jusqu'à cinq dispositifs
dont radar pluie Météo France	1

Il reste à consolider du point de vue des dispositifs de suivi et des filières de formation.

Votre avis ?






CREATION POLE EAU CEREMA RENFORCEMENT AMO LEMA (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

- ✓ **Maitrise d'ouvrage : LEMA**
- ✓ **Cadre :**
 - ✓ Plan Eau Mayotte
 - ✓ Convention tripartite entre LEMA, DEALM, et Cerema.
- ✓ **Parties prenantes :**
 - ✓ LEMA, DEALM, Cerema
- ✓ **Equipe : 11 ETP**
 - ✓ Cerema : 6
 - ✓ DEALM : 5
- ✓ **Localisation :**
 - ✓ Locaux DEALM Subdivision Kawéni

Approche Coordonnée

- ✓ **Pilotage par Cerema :**
 - ✓ Coordination globale et expertise technique.
- ✓ **Rôles Complémentaires :**
 - ✓ Cerema : Élaboration des schémas directeurs, définition des programmes, et suivi technique des travaux.
 - ✓ DEALM : Soutien pour la priorisation des projets, conformité réglementaire, et gestion des aspects locaux et sécuritaires.
- ✓ **Complémentarité dans l'Action**
 - ✓ Cerema & DEALM : Collaboration étroite pour garantir une exécution harmonieuse et efficace des projets.
- ✓ **Engagements**
 - ✓ Neutralité, Objectivité, Transparence, Confidentialité, Loyauté




Comité d'orientation régional de Mayotte

33

14



Ordre du jour

14h30 - 14h45 – accueil par le président du Département ou son représentant
ouverture par le Préfet de Mayotte

14h45 – 14h50 : la conférence de suivi : composition, fonctionnement, attributions

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h45 : le volet 1 (introduction, les investissements en eau potable et en assainissement finis, en cours et à lancer en 2024, les indicateurs de suivi)

15h45 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 – 16h10 : le volet 2 (introduction, le renforcement de l'ingénierie locale, les indicateurs de suivi)

16h10 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h20 – 16h30 : le volet 3 (introduction, le plan d'adaptation au changement climatique, les indicateurs de suivi)

16h30 – 16h40 : échanges avec la salle et la visio

16h40 - clôture par le Préfet de Mayotte : nouvelle réunion à programmer

15

Rappel sur le volet 3 du Plan Eau Mayotte

Le volet 3 s'est construit sur les bases du retour d'expériences 2023 pour aboutir à un bouquet d'actions partenariales innovantes, démultipliant les efforts d'investissements des deux premiers volets.

In fine, un plan d'adaptation au changement climatique pour la thématique de l'eau a émergé et surtout de le rendre effectif.

Il s'intègre dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Mayotte (SDAGE) 2022-2027 et est cohérent avec le Plan Eau national.

Un recueil continu des initiatives locales est proposé.

16

Axe A

Mieux gérer la gestion conjoncturelle

- Pourquoi faire ? En vue de le capitaliser dans deux documents à construire sous maître d'ouvrage de l'Etat, mais à présenter pour consultation large
 - Un arrêté-cadre départemental de gestion de la sécheresse - **débuté**
 - Un plan Orsec Eau avec un vademecum pour thésauriser des processus inédit, réglementaires, juridiques, tant au niveau national que locale – **prochainement**

17

17

Axe B

La prise de conscience collective

Plan de communication sur le PEM (planning des grosses opérations, vers quoi on va, tours d'eau prochains, ...) – à venir, éducation à l'environnement – **appel à des recueil d'initiatives et de projets**, panel consommateurs – **proposition en cours d'élaboration / réunion de préfiguration à venir**

18

Axe C

L'approfondissement de la gouvernance adaptative de la gestion conjoncturelle (CSRE) et de la gestion structurelle (CEB)

CEB et CSRE – **réunions proches à venir**, outil de planification type plan
territorial de gestion de l'eau (PTGE) – **proposition en cours pour un
cadre préalable**

Focus sur l'office de l'eau – intervention du Département

19

19

Axe D

Les enjeux futurs de l'eau dans l'aménagement du territoire

Disponibilité de la ressource et des équipements d'assainissement et capacités de milieux récepteurs, préservation des zones naturelles d'expansion de crues, imperméabilisation des sols et le ruissellement pluvial, plan d'action des bornes monétiques, prise en compte dans les documents d'urbanisme – **proposition en cours de formulation = réunion à venir**

Axe E

Miser sur la nature et la résilience des écosystèmes

stop à la déforestation et reforestation et pépinière départementale –
**proposition d'un montage de projet avec des fonds européens = réunion
à venir**, mobiliser les fonds de la CDPENAF, schéma directeur des rivières –
intervention du département, mesures de protection réglementaires ZH.

21

21

Axe F

Le mode de développement plus économe, moins polluant et moins vulnérable

déchets, maîtrise de la consommation en eau avec économies d'eau actives et passives = **présentation en décembre après prise de contact expérimentation générateur d'eau atmosphériques en métropole et avis ANSES**, un plan « une habitation avec une cuve de stockage d'eau de pluie » = **proposition d'un montage de projet avec des fonds européens = réunion à venir**, développement de l'agriculture avec schéma directeur de l'irrigation et agroforesterie, dispositif financier vers les filières économiques, des contrats dans les aires d'alimentation pour l'eau potable/activités économiques/milieus.

22

22

Axe G

Les infrastructures pour sécuriser la ressource et prévenir contre les risques naturels

Fuites avec un dispositif à créer, eaux non conventionnelles (dont la REUT (AMI CEREMA = **dispositif en cours d'activation**) et les eaux pluviales, systématisation d'une analyse coût/bénéfice sur les grandes infrastructures,, eaux non conventionnelles (dont la REUT et les eaux pluviales)

23

23

Axe H

Connaître et innover pour décider et anticiper

Explore 2, post-doctorat sur les eaux souterraines, projet RESAM, Adopto +, projets de l'Université de Mayotte

= présentations à venir lors de la prochaine conférence de suivi

Les indicateurs de suivi du volet 3

Ils seront proposés lors de la prochaine conférence par axe sur les projets émergents certains.

Votre avis ?

25

25



Ordre du jour

14h30 - 14h45 – accueil par le président du Département ou son représentant
ouverture par le Préfet de Mayotte

14h45 – 14h50 : la conférence de suivi : composition, fonctionnement, attributions

14h50 - 15h00 : échanges avec la salle et la visio

15h00- 15h45 : le volet 1 (introduction, les investissements en eau potable et en assainissement finis, en cours et à lancer en 2024, les indicateurs de suivi)

15h45 – 16h00 : échanges avec la salle et la visio

16h00 – 16h10 : le volet 2 (introduction, le renforcement de l'ingénierie locale, les indicateurs de suivi)

16h10 – 16h20 : échanges avec la salle et la visio

16h20 – 16h30 : le volet 3 (introduction, le plan d'adaptation au changement climatique, les indicateurs de suivi)

16h30 – 16h40 : échanges avec la salle et la visio

16h40 - clôture par le Préfet de Mayotte : nouvelle réunion à programmer

26

Un grand merci pour votre écoute et votre participation

Toujours à votre écoute

**celine.debrieu-levrat@developpement-
durable.gouv.fr**

Mobile : +33 699371450

27

27

Annexe 7. Bilan de la première année de mise en œuvre du PEM (année 2024)

Concernant le volet 1 et uniquement pour l'année 2024, au moins 245,3 millions d'euros d'investissements (Ae) ont été engagés par LEMA, qui portent tant sur l'eau potable que sur l'assainissement : usine de dessalement d'Ironi-Bé, 8 forages et 5 raccordements, recherche de fuites et réparations, renforcement de conduites de transfert et de réservoirs, renouvellement de réseaux fuyards, installation de contrôle-commande vannes de vidange de barrages, systèmes d'assainissement Centre et Madmouzou Sud (station d'épuration et réseaux), renforcement de chaîne de transfert et plateforme de stockage des boues ...

Dans le même temps, plus de 100 millions d'euros d'investissements (CP) ont été effectivement réalisés par LEMA : ils matérialisent le lancement officiel des travaux (avances sur ordres de service), leur réalisation (acomptes 1 (50%) ou 2 (80%)) et, pour un certain nombre de travaux, leur réception (solde). Ainsi sont finalisés et mis en service, dès cette année, une partie des travaux d'urgence de la crise 2023¹⁴, des nouveaux forages (Coconi 1 et 2, Combani, Kawé) avec leurs raccordements, l'optimisation du remplissage de la retenue de Dzoumogné, la normalisation des réseaux de distribution d'eau potable (PVF PEHD et fonte), l'interconnexion Petite-Terre et Grande-Terre, le système d'assainissement de Koungou (démarrage de sa mise en service)...

Entre autres résultats, sur l'eau potable, l'osmoseur de Petite-Terre produit 4 800 m³/j, 3 800 m³/j vont être obtenus par les forages, dont 2 100 m³/j sont en service depuis mi-décembre 2024, la recherche et la réparation de fuites ont permis de stabiliser le rendement, malgré des tours d'eau continus depuis 2023. En assainissement, le nombre d'abonnés desservis a augmenté de plus de 10 %, le système d'assainissement de Dembéní sera conforme à la directive Eaux résiduaires urbaines d'ici la fin de l'année.

Le volet 2 est partiellement engagé. Le LEMA a densifié ses équipes notamment au niveau de sa direction générale et en conduites d'opérations.

Le recrutement de l'expert de haut niveau en appui au Préfet de Mayotte est présent sur le territoire depuis janvier 2025.

Le Cerema a déployé sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage LEMA. Le chef de mission a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2024, les 3 personnes sont arrivés début 2025 ou prochainement. Les autres postes demandés pour le renforcement de l'ingénierie de l'État ne sont pas encore déployés.

Du point de vue des moyens matériels, le projet de radar pluie de Météo France a été confirmé au niveau de son foncier.

Concernant le volet 3, le retour d'expériences de la gestion de crise de l'année 2023 a permis d'engager tout le territoire dans un travail de mémoire du risque et de proposition d'un plan d'adaptation au changement climatique. Une Conférence régionale de suivi du PEM, dont la représentativité est large (des grands élus à la société civile en passant par le monde économique) a été installée le 29 avril dernier et s'est de nouveau réunie pour son premier suivi le 17 septembre 2024. Deux projets pouvant mobiliser l'outil de financement européen LIFE + (dépôt en septembre 2025) ont été identifiés (un premier sur le stockage des eaux de pluie et un second sur la reforestation et la pépinière départementale). Des actions du PACC sont d'ores-et-déjà lancées : rédaction conjointe du plan Orsec eau potable et de l'arrêté-cadre sécheresse, (ré)activation de la gouvernance sur l'eau (comité eau et biodiversité, création

¹⁴ Les chemins de l'eau, les travaux d'urgence des abonnés prioritaires, la recherche et la réparation des fuites en 2023, les interconnexions Grande-Terre et Petite-Terre, deux forages de moyenne profondeur, d'urgence, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de gestion de crise, captage de la rivière de Soulou.

de l'office de l'eau, ...), première mise en œuvre du schéma directeur des rivières,...), contact en vue de l'expérimentation des générateurs d'eau atmosphérique (Guyane et PACA), réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sur la réutilisation de eaux usées traitées, montage de thèse et de post-doctorat sur la résilience et sur la qualité des eaux dans le milieu.

	Intitulé du projet	Coût de l'opération
assainissement	MOE Construction d'une plateforme de stockage de boues	219 600,00 €
	MOE Raccordement Bandraboua et Bouyouni sur Dzoumogné	273 150,00 €
	MOE Quatrième tranche Réseaux Baobab	78 925,00 €
	Quatrième tranche des Travaux de renforcement de la chaîne de transfert T4 Baobab	2 100 000,00 €
	Etudes complémentaires hors AMO STEU Petite-Terre	643 215,00 €
	Reprise et finalisation travaux Réseaux Petite terre T1 (collecte Labattoir)	730 475,87 €
	MOE Raccordement de Majicavo Coropa sur Koungou	125 725,00 €
	MOE partielle réseaux centre	299 600,00 €
	STEP MAMOUDZOU SUD	20 063 020,00 €
	Travaux réseaux centre	16 570 000,00 €
	Travaux réseaux Collecte et transfert Mamoudzou sud (T2+T3+T4)	28 885 600,00 €
	STEP MALAMANI	1 531 837,00 €
	Construction d'une plateforme de stockage des boues à Longoni	5876 812,00 €
	MGP pour la Conception, la Réalisation et l'Exploitation de la future usine de dessalement à Ironi Be	54 342 473,00 €
eau potable	Tronçon Sada - Chirongui Tranche 3	8 541 210,00 €
	Travaux d'extension des réseaux de distribution d'eau potable	2 033 281,86 €
	Tranche optionnelle 5 forages : Forages, pistes et essais de pompage puis équipement (6 ^e campagne de forage Tranche 2)	17 170 000,00 €
	Travaux de pose de la conduite de refoulement et d'adduction - Forage de Combani (Lot 2 à 4)	5 087 388,25 €
	AMO pour la mise en place du nouveau mode de gestion des services publics d'eau potable	194 075,00 €
	Recherche de Fuites 2024	1 971 275,00 €
	Reparation de fuites 2024	1 748 600,00 €
	Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre les Eaux de Mayotte et le BRGM (2024)	50 000,00 €
	Travaux de renforcement de réseaux d'adduction d'eau potable Chiconi – Sada	8 836 306,14 €
	Travaux de renforcement de réseaux d'adduction d'eau potable Chiconi - Sada (Conduite de transfert UTEP Ourovéni)	1 605 000,00 €
	7 ^{ème} campagne de forage - Travaux de forages et essais (7 forages)	6 390 000,00 €
	Remise en état des installations de contrôle-commande des vannes de vidange - Barrage de Dzoumogné	282 837,92 €
	Ironi BE - Plateforme	40 224 725,00 €
	Mesure compensatoire Ironi Be - Travaux	2 700 000,00 €
	Mesure compensatoire Ironi Be - Autre mesure	2 636 000,00 €
	Travaux de renouvellement des réseaux de distribution fuyards	12 000 000,00 €
	Travaux VTA sur les 2 retenues	450 000,00 €
	Réparation de fuites 2025	2 250 000,00 €
	Recherche de Fuites 2025	1 400 000,00 €
	Total AE au 6 novembre 2024	245 281 131,84 €

Annexe 8. Gouvernance et implication de la société civile

Annexe 8.1. Gouvernance actuelle de l'eau à Mayotte

Les 17 communes du département ont délégué la mission de production et de distribution d'eau potable et assainissement collectif à un syndicat unique, Les Eaux de Mayotte (LEMA). Le service comprend aujourd'hui de l'ordre de 52 000 abonnés en eau potable et 13 600 abonnés en assainissement collectif.

Le LEMA est maître d'ouvrage de l'ensemble des équipements relatifs à l'alimentation en eau potable (barrages, captages, forages, canalisations, réservoirs, ...) et à l'assainissement collectif des eaux usées (réseaux et stations). Pour autant, certains ouvrages en eau et en assainissement sont en cours de rétrocession à LEMA (communes et EPFAM). L'assainissement pluvial est souvent compris dans l'assainissement collectif, le réseau étant unitaire.

Par ailleurs, depuis 2014, l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement est assurée par deux délégataires de service public, la Société mahoraise de l'eau (SMAE) et la Société Mahoraise d'assainissement (SMAA), filiales de Vinci construction, anciennement SOGEA Mayotte présente sur l'île depuis 1977. Concernant l'assainissement collectif, six stations sont exploitées en DSP, les autres en DPGF (forfait) par le SMAA.

Le LEMA dispose d'une assistance à maîtrise d'ouvrage via l'ingénierie publique, exercée par la DealM de Mayotte et le CEREMA par une mission dédiée depuis fin 2024. Un expert de haut niveau est positionné auprès du Préfet de Mayotte pour les questions d'eau et d'assainissement.

La compétence « assainissement non collectif » relève des intercommunalités. A ce jour, seules les communautés de communes de Dembény-Mamoudzou (CADEMA) et de Petite-Terre (CCPT) exercent cette compétence au travers de leur service public d'assainissement non collectif.

L'Agence régionale de la santé (ARS) de Mayotte réalise le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).

Un office de l'eau de Mayotte est en préfiguration suite à la délibération en septembre 2023 du Conseil départemental de Mayotte. Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Mayotte suit ces thématiques, ainsi que le comité de suivi de la ressource en eau (CSRE), comprenant notamment dans sa forme dite élargie, les élus locaux, la société civile ou encore des opérateurs de l'État (Météo France, Office français de la Biodiversité, etc.).

Cette gouvernance mobilise des mécanismes « formels » de participation des acteurs et de la société civile au travers de leurs réunions et mécanismes de consultation réglementaires.

Annexe 8.2. D'autres formes d'association des acteurs du territoire et de la société civile à utiliser à Mayotte

Les mécanismes informels de participation sont des leviers souples, complémentaires des dispositifs réglementaires, pour associer plus largement la population, les acteurs locaux et la société civile à la gestion des ressources en eau. Ils permettent souvent d'engager des publics éloignés des processus décisionnels classiques, dans une logique d'appropriation, d'expérimentation et de co-construction. Ces démarches reposent sur la diffusion de l'information, l'éducation, la sensibilisation, la concertation volontaire et l'expérimentation de méthodes participatives adaptées aux réalités locales.

Annexe 8.2.1 Favoriser l'information des acteurs et du public

Une large diffusion de l'information constitue la base de toute participation. Des systèmes d'information ouverts, la mise en réseau des acteurs et l'usage d'outils numériques favorisent l'accès aux données et stimulent l'intérêt des populations. Des supports pédagogiques comme des livres numériques ou des guides interactifs sont utilisés pour vulgariser les notions complexes liées à la gestion de l'eau. Ainsi, il ne s'agit pas simplement de diffuser des données brutes, mais de produire des contenus compréhensibles par des publics variés. Par exemple, des sites comme Gest'eau en France offrent une large base de données et des outils interactifs sur les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le livre numérique enrichi permet de vulgariser les enjeux liés à l'eau sur smartphone, y compris auprès des jeunes.

Annexe 8.2.2 Favoriser les consultations volontaires du public par le dialogue citoyen

Au-delà des consultations réglementaires, les dispositifs volontaires permettent de recueillir avis et propositions sur des thématiques précises. Ainsi, des consultations non obligatoires sont mises en place pour associer les citoyens à la définition des politiques de l'eau, en particulier lorsque les enjeux sont complexes. Des exemples marquants incluent les « dialogues de rivière » en Autriche, qui combinent enquêtes en ligne, conférences locales et débats avec les autorités, permettant une meilleure compréhension mutuelle entre acteurs publics et citoyens. Autre exemple : La consultation « La Voix du Danube », organisée par la Commission internationale pour la protection du Danube, a permis d'impliquer plus de 10 000 citoyens dans 14 pays via des événements, des questionnaires en ligne, et des ateliers publics.

Annexe 8.2.3 Développer des outils incitatifs à la participation et d'expression

Des outils pédagogiques et créatifs facilitent la participation, notamment dans les contextes multilingues. Certains outils visuels comme les « Boîtes à images » utilisées dans le bassin du Sénégal ou des « Danube cafés » facilitent également la participation transversale sur des enjeux divers.

Annexe 8.2.4 Organiser des événements grand public

Des manifestations publiques comme des journées de nettoyage de rivières, des forums ou des spectacles (ex. Symphonie Grands Lacs – Saint-Laurent – Golfe au Québec) permettent de sensibiliser largement le public tout en valorisant les initiatives locales éducatives, artistiques ou sportives. Ces actions ancrent la participation dans la culture locale et encouragent la prise de responsabilité citoyenne.

Annexe 8.2.5 Renforcer les compétences et capacités des acteurs

L'éducation à la gestion de l'eau passe aussi par des formations actives, comme les ateliers « EAU et CLIMAT » en France, ou les projets éducatifs européens 'Education à l'environnement » de type ERASMUS+. Ces initiatives développent des compétences pratiques et citoyennes à travers une pédagogie innovante, critique et territorialisée. La formation est essentielle pour permettre aux acteurs de s'exprimer, de proposer des solutions et de co-construire des projets.

Annexe 8.2.6 Mutualiser les connaissances et les savoir-faire locaux

La mutualisation des connaissances locales est essentielle. Des plateformes comme Ran'Eau à Madagascar facilitent la diffusion d'expériences, la formation des acteurs de terrain et la coordination des politiques locales. Le Forum régional de la gouvernance de l'eau du bassin du Niger met aux acteurs de se rencontrer régulièrement pour débattre des politiques et projets. Ces réseaux permettent une montée en compétence collective et une appropriation des enjeux.

Annexe 8.2.7 Impliquer les jeunes générations

L'inclusion des jeunes est essentielle pour assurer une transition générationnelle dans la gouvernance de l'eau. Ainsi, plusieurs programmes visent à engager spécifiquement les jeunes dans la gouvernance de l'eau. La politique « Jeunesse pour l'eau » du district international de l'Escaut en est un exemple emblématique, combinant sensibilisation, action et formation aux métiers de l'eau. Peut être aussi cité le programme "Génération Bleue" en Autriche met en place une plateforme participative pour la jeunesse autour de l'eau.

Ce court panorama met en lumière la richesse des approches informelles, leur adaptabilité contextuelle et leur capacité à renforcer la démocratie participative dans la gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire. Les mécanismes informels se révèlent puissants pour élargir la participation, stimuler la créativité, renforcer la légitimité des projets, et créer des dynamiques de changement au sein des bassins. Ils ne remplacent pas les processus formels, mais viennent les enrichir en facilitant l'expression citoyenne, la concertation locale et l'émergence de solutions adaptées aux spécificités territoriales.

Annexe 9. Les dégâts sur l'eau potable et l'assainissement à Mayotte suite au cyclone Chido

Pour l'eau potable, les dégâts ont principalement porté sur les unités de production, sur les ouvrages hydrauliques de type réservoir ou station de pompage (sur lesquels on observe du génie civil endommagé, des clôtures arrachées, des points de captage obstrués, les automatismes électriques ou des branchements électriques arrachés), ainsi que de nombreuses fuites sur le réseau final d'adduction (en particulier, après compteurs).

Pour l'assainissement collectif, le même type de dommages est observé sur les mini-stations d'épuration, les ouvrages hydrauliques de postes de refoulement et le réseau de collecte.

Certains ouvrages en cours de rétrocession en eau potable (fuites sur le réseau communal de la commune de Bouéni) et en assainissement (postes de refoulement et canalisations en eaux usées pour les communes de Mtsamboro et de Chiconi) sont comptabilisés pour leur endommagement. Il en est de même pour les ouvrages en cours de réalisation par l'EPFAM sur la commune de Madmouzou ou les investissements en cours de LEMA (station d'épuration de Koungou).

La majorité des travaux nécessitent entre un à six mois de durée de réparations, voire deux ans pour les niches et les compteurs individuels.

Par ailleurs, les dégâts majeurs de la forêt modifient fortement le grand cycle de l'eau, dont de nombreux paramètres deviennent inconnus : modifications de l'hydrologie des rivières et de la recharge des nappes souterraines, changement des conditions hydroclimatiques de l'île par hausse de la température engageant évaporation et absence de protection des sols contre l'effet asséchant du vent, ces deux paramètres agissant aussi sur le remplissage des deux retenues.



Site internet de l'IGEDD :
« Les rapports de l'inspection »